



Programme National de Sécurité Alimentaire

(PNSA)

STRATEGIE ET PLAN D'ACTION 2010 – 2014

Version validée de Juillet 2009

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	6
TABLEAU SYNOPTIQUE	10
INTRODUCTION GENERALE	24

PARTIE I

CONTEXTE NATIONAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

I. CARACTERISTIQUES GENERALES	29
II. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	29
III. SITUATION DES SECTEURS PRODUCTIFS	30
3.1. Systèmes de production et modes d'exploitation des terres agricoles	30
3.2. Les principales productions agricoles	31
3.3. Les productions animales.....	32
3.4. Les productions halieutiques	33
3.5. Les productions forestières	34
3.6. La commercialisation des produits	34
3.7. Le crédit agricole.....	35
3.8. Contraintes du secteur agricole	36
IV. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	37
4.1. Disponibilités, besoins, productions.....	37
4.2. La situation nutritionnelle et sanitaire.....	42
V. LES PARTIES PRENANTES DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE	45
5.1. Les acteurs nationaux.....	45
5.1.1. Les populations locales et les groupes vulnérables	45
5.1.2. Les institutions technique d'appui de l'Etat	45
5.1.3. Les Organisations fédératives et les ONG.....	47
5.1.4. Les Institutions de financement rural.....	49
5.1.5. Autres acteurs.....	49
5.2. Les partenaires techniques et financiers.....	49
VI. LES CADRES POLITIQUES, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE ...	50
6.1. Situation du cadre politique au plan national.....	50
6.1.1. Politiques et stratégie des secteurs productifs.....	50
6.1.2. Autres Stratégies et Politiques nationales ayant un lien avec la sécurité alimentaire	53
6.2. Intégration sous-régionale.....	56
6.3. Situation du cadre institutionnel	59
6.4. Situation du cadre juridique et réglementaire.....	60
VII. EXPERIENCES PASSEES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE	62
7.1. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire	62
7.2. Autres expériences /programmes de sécurité alimentaire menés par le Gouvernement, le secteur privé, la société civile.	62
7.3. Acquis en matière de Sécurité Alimentaire : Quelques bonnes pratiques agricoles et nutritionnelles.	64
7.3.1. Leçons apprises du PSSA.....	65
VIII. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2010 – 2014 DANS QUELQUES SECTEURS CLES LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	66

PARTIE II

STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE

I. JUSTIFICATION	71
II. OBJECTIFS DU PNSA	72
2.1. Objectif général	72
2.2. Objectif spécifiques.....	72
III. APPROCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS	73

IV. LES AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES.....	75
V. MECANISME INSTITUTIONNELS DE COORDINATION / GESTION.....	96
5.1. Cadre institutionnel de coordination /gestion et de suivi & évaluation	96
5.2. Partenariat et coopération sud – sud	98
5.3. Mécanismes de mobilisation des financements et ressources	98
VI. SYSTEME D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU PNSA	99
6.1. Principes de base du suivi –évaluation	99
6.2. Rôle du suivi-évaluation.....	100
6.3. Eléments du suivi-évaluation	100
6.4. Evaluation	101
VII. CONDITIONS ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PNSA	102
7.1. Conditions d'opérationnalisation.....	102
7.2. Risques liés à la mise en œuvre du PNSA.....	102
7.3. Durabilité	103

PARTIE III

PLAN D'ACTION ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES

I. INTRODUCTION	106
II. PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE D'INTERVENTION	107
AXE 1 - Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	107
AXE 2 - Intensification et diversification des productions	109
AXE 3 - Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	117
AXE 4 - Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs).....	120
AXE 5 - Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : Transformation, Stockage, Conservation et Commercialisation.....	125
AXE 6 -Nutrition et Accès à l'éducation nutritionnelle pour tous.....	129
III. ESTIMATION INDICATIVE DU BUDGET PAR AXE ET COMPOSANTE.....	132
3.1. Coûts global du programme	132
3.2. Coût de financement du programme par axe, composante et horizon temporel (x1.000 FCFA).....	133
3.3. Coûts détaillés par axe, composante et activité	135
ANNEXES.....	138
ANNEXE 1 - MATRICE DES INDICATEURS CLES DE SUIVI ET EVALUATION DU PNSA.....	139

LISTE DES ABREVIATIONS

ACBF	Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
AGASS	
AGRIPOG	Société agricole de Port Gentil
AGROGABON	Société de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage au Gabon
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
APD	Aide Publique au Développement
ASF	Association de services financiers
AVEP	Associations villageoises d'entretien des pistes
BAD	Banque africaine de développement
BDR	Banque de données routières
BGD	Banque gabonaise de développement
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CATH	Centre d'appui technique à l'hévéaculture
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEF	Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENAF/GABON	Centre National d'Appui aux Organisations de Femmes du Gabon
CENAREST	Centre national de recherche scientifique et technologique
CEP	Champs Ecoles Paysan
CES	Conseil Economique et Social
CIAM	Centre d'introduction, d'amélioration et de multiplication du matériel végétal
CN-PNSA	Coordination national du PNSA
CNDAR	Comité national sur le développement agricole et rural
CNOP	Concertation Nationale des Organisations paysannes et des producteurs du Gabon
CNP-PNSA	Comité National de Pilotage du PNSA
CNSAD	Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et le Développement rural
COOPALMO	
COOPEC	Coopérative d'épargne et de crédit
COOPECA	
CORAF-WECARD	Conseil ouest et centre africain pour la recherche agricole et le développement
COREP	Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée
CP-PNSA	Coordination provincial du PNSA
CPC-PNSA	Comité Provincial de Concertation du PNSA
CROW	
CTN	Comité technique national
DGPA	Direction général de pêche et de l'aquaculture
DFPE	
DSCRIP	Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté
EAC	Enquête agricole de conjoncture
EDSG	Enquête démographique et de santé du Gabon
ENDR	Ecole national de développement rural
EMF	Etablissement de micro finance
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCM	Femme chef de ménage
FED	Fonds Européenne de Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FER	Fonds d'Entretien Routier
FMI	Fonds Monétaire International
FNDAR	Fonds national de développement agricole et rural
FODEX	Fonds d'Expansion et de Développement des petites et moyennes entreprises ou

	industries
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
GP	Groupement de producteurs
GVP	Groupement à vocation coopérative
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HEVEGAB	Société de Développement d'Hévéaculture au Gabon
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information éducation et communication
IFDC	Centre International pour le Développement des Fertilisants
IGAD	Institut gabonais d'appui au développement
IMF	Institution de Micro Finance
IPC	Integrated Phase Development
IRAF	Institut de Recherche Agronomique et Forestière
IST	Infection sexuellement transmissible
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LDAT	Loi de développement et d'aménagement du territoire
LODES	Loi d'Orientation du Développement économique et social
MAESADR	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, de la Sécurité Alimentaire et du Développement Rural
MEFEPN	Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONADER	Office National de Développement Rural
OGAPROV	Office gabonais de production de viande
OIG	Organisation Intergouvernementale
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OP	Organisation de producteurs paysans
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAC	Politique agricole commune
PADAP	Programme d'appui au développement de l'agriculture
PADMG	Projet d'Appui au Développement du Micro Crédit au Gabon
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PAPG	Projet d'appui au paysannat gabonais
PARR	Programme d'aménagement du réseau routier
PDAPR	Politique de développement agropastoral et rural
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDDI	Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture
PDAPR	Politique de développement agropastoral et rural
PI	
PIB	Produit Intérieur Brut
PISA	Programme d'investissement sectoriel agricole
PFNL	Produit forestier non ligneux
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PME	Petite et moyenne entreprise
PNDAR	Programme national de développement agricole et rural
PNLS	Programme national de lutte contre le sida
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PRSA	Programme Régional de Sécurité Alimentaire
PSFE	Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement
PSPA	Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture

PIDESC	Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTE	
RAPEC	
RECEFF	
REDDP	
REMIF	
RESEB	
SFC	Bureau Sous-Régional de la FAO
SIAT	Société d'Investissement de l'Agriculture Tropicale
SIAEB	Société Industrielle d'Aviculture et d'Elevage de Boumango
SEEG	Société d'eau et d'électricité du Gabon
SMA	Sommet Mondial de l'Alimentation
SNBG	Société Nationale de Bois du Gabon
SOGADEL	Société Gabonaise de Développement de l'Elevage
SRP	Stratégies de Réduction de la Pauvreté
SUCAF	Sucre à Canne de Franceville
SYSMIN	
TCP/FAO	Technical Cooperation Project (Projet de Coopération Technique)/FAO
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UPAG	Union des producteurs agricoles du Gabon
VIH/SIDA	Virus de Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
WWF	World Wildlife Fund
WCS	Wildlife conservation society
ZACS	

RESUME EXECUTIF

Aperçu historique du processus de formulation du PNSA

Le Gabon s'est engagé en fin 2008 dans l'élaboration de son programme national de sécurité alimentaire (PNSA) avec l'appui technique de la FAO. Celui-ci s'inscrit dans le cadre global de réformes institutionnelles et de révision, actualisation et/ou élaboration de documents et stratégies, afin de relancer la croissance socio-économique du pays et lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Pour sa formulation des consultants nationaux ont sillonné les 9 provinces du pays afin d'identifier les actions à entreprendre et renforcer les connaissances et les acquis du Programme Spéciale de Sécurité Alimentaire (PSSA) achevé en octobre 2008. Des consultants internationaux et l'équipe du PSSA ont procédé à l'élaboration et finalisation du document du PNSA.

Justification et enjeux

Au Gabon, avec une population active dans l'agriculture très réduite et une forte diminution de la production locale, l'insécurité alimentaire est une réalité, surtout pour les populations rurales, démunies et celles à bas revenus des grandes villes. A ce jour, le Gabon importe plus de 80% de son alimentation.

Même en l'absence d'études exhaustives sur la sécurité alimentaire et sur les groupes vulnérables à l'échelle du pays, il apparait que les groupes les plus vulnérables sont: les femmes, les jeunes enfants (21% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et environ 7% en souffrent sous la forme sévère), les jeunes, les petits producteurs, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH/SIDA ou malades.

Plusieurs facteurs contraignants ont été relevés lors des visites dans les provinces, notamment ceux ayant trait à l'accès aux moyens de production, au matériel végétal et au système de crédit ou encore l'insuffisance d'accès aux marchés à cause de l'enclavement et/ou de moyens financiers trop faibles.

La crise alimentaire mondiale viennent encore exacerber le caractère d'urgence de l'insécurité alimentaire, qui touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres et vulnérables, mais qui précarisent l'ensemble de la population et de l'économie gabonaise.

Le PNSA trouve ainsi pleinement sa justification et traduit l'engagement politique pour combattre l'insécurité alimentaire et relever les défis des objectifs du SMA et de l'OMD n°1, auxquels le Gouvernement a souscrit. Il répond également aux grandes orientations du DSCRIP pour relever les défis de la croissance démographique, en particulier en zone urbaine et périurbaine, ainsi que de la sécurité alimentaire, et celles de la nouvelle politique agricole du Gouvernement contenues dans la lettre d'orientation agricole et des programmes d'actions prioritaires (PAP).

Le PNSA, qui définit la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, comprend également un Plan d'actions prioritaires et programme d'investissements pour la période 2010-2014. Il vise à relancer la production vivrière, mais aussi à s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique de développer un PNSA, conçu comme un programme transversal et approprié et mis en œuvre par toutes les parties prenantes. Il exige pour sa mise en œuvre une reconnaissance de son bien-fondé, son appropriation et un engagement dans la durée de toutes les parties prenantes. Un des enjeux de sa réussite sera de mettre en place des mécanismes de coordination et de gestion suffisamment souples et transparents et axés sur la recherche de synergies et de partenariats. Ceux-ci visent à maximiser l'impact de sa mise en œuvre et celle des programmes qui y sont liés. La mise en œuvre du PNSA nécessitera aussi la mise en place de mécanismes de mobilisation des ressources et moyens nécessaires, en commençant par la mobilisation des ressources internes.

Stratégie nationale de sécurité alimentaire

✚ Objectifs

L'objectif global du PNSA vise à « Assurer et préserver durablement la sécurité alimentaire des populations du Gabon, en particulier des populations défavorisées des zones urbaines et rurales sans aucune discrimination ». Les objectifs spécifiques s'appuient sur les quatre dimensions ou piliers de la sécurité alimentaire rappelés ci-dessus et visent à :

- 1. « Assurer aux ménages et à tout individus sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité suffisante en privilégiant l'offre alimentaire nationale ».*
- 2. « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires et aux nutriments à temps, à tous moments et en tous lieux ».*
- 3. « Assurer aux populations et en particulier aux couches sociales les plus défavorisées et vulnérable, l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau propre, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».*

✚ Principes directeurs

Les grands principes directeurs qui doivent guider la mise en œuvre du PNSA sont: (i) la prise en compte du caractère multidimensionnel et multisectoriel de la Sécurité Alimentaire; (ii) l'application de l'approche participative et l'implication effective de toutes les parties prenantes aux différents niveaux, y compris les groupes vulnérables et les femmes; (iii) la Capitalisation et la valorisation des acquis et expériences et des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire; (iv) la recherche de passerelles entre les stratégies et politiques; et (v) la recherche de synergies et de partenariats avec toutes les parties prenantes.

✚ Axes stratégiques

Le PNSA comprend six axes stratégiques d'intervention, déclinés en composantes, résultats attendus et activités prioritaires, qui visent à répondre aux contraintes identifiées et à atteindre les objectifs du programme, à savoir:

- 1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural*
- 2. Intensification et diversification des productions agricoles*
- 3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire*
- 4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)*
- 5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation*
- 6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous*

Ces six axes sont développés en résultats attendus et activité au tableau synoptique du PNSA ci-après.

Mécanismes institutionnels de coordination/gestion de la mise en œuvre du PNSA

Le dispositif institutionnel du PNSA prend en compte le caractère multisectoriel et transversal de la sécurité alimentaire et l'implication des diverses parties prenantes aux niveaux national, provincial et local, à savoir les Services techniques de l'Etat, les Collectivités locales, les organisations de la société civile, les associations des femmes et les organisations paysannes et de producteurs, le secteur privé et les partenaires au développement.

Il comprend les organes suivants aux différents niveaux:

✚ Organe décisionnel

→ Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Développement Rural (CNSAD)

✚ Organe de coordination et de concertation

→ au niveau national : Comité National de Pilotage du PNSA (CNP-PNSA)

→ au niveau provincial : Comité Provincial de Concertation du PNSA (CPC-PNSA)

✚ Structure de gestion et de suivi – évaluation

→ au niveau national : Coordination Nationale (CN-PNSA)

→ au niveau provincial : Coordination Provinciale (CP-PNSA)

La Coordination Nationale, placée sous la responsabilité d'un coordinateur est composée de divisions spécifiques: (i) Division « Maitrise de l'eau et infrastructures » ; (ii) Division « Intensification et diversification des production agricole » ; (iii) Division « Pêche et forets » ; (iv) Division « Transformation, stockage et commercialisation » ; (v) Division « Nutrition » ; (vi) Division « Finances rurales » ; (vii) Division « Promotion des OPA et de l'approche genre » ; (viii) Division « Suivi-évaluation » et (ix) Division « Administration et finances »

Les Coordinations Provinciales sont assurées par le Service provincial de l'Agriculture et les responsables des différents Services Techniques provinciaux.

Les administrations nationales et provinciales (ministères et services déconcentrés) seront responsabilisées dans l'exécution du programme à travers les axes ou composantes relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

Les mécanismes institutionnels prévoient également la synergie entre les différents programmes nationaux et le PNSA, ainsi que les mécanismes de mobilisation des ressources et moyens financiers nécessaires, tant au plan interne qu'externe, avec un souci de transparence et de bonne gouvernance.

Mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation

La mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation s'appuiera sur la collecte et la diffusion des informations aux différents niveaux, sur la définition claire des indicateurs de S&E et d'impact sur la sécurité alimentaire. Le système de suivi-évaluation sera constitué autour d'une base de données et permettra d'aider les décideurs aux niveaux national, régional et local.

Financement

Le montant global des coûts et des financements nécessaires pour une période de 5 ans allant de 2010 à 2014 a été estimé à **61,2 milliards de FCFA**. La répartition des coûts par axe est synthétisée dans le tableau ci-après. Celui-ci fait ressortir un montant de 35,5 milliards de FCFA soit 58% du total de fonds propre et 21,8 milliards de FCFA des financements extérieurs soit 36% du total (environ 46,3millions de USD).

**Synthèse des besoins de financement du PNSA par axe et horizon temporel
(X 1.000 FCFA)**

Désignation	Total	% sur Coût total	Répartition par contribution		
			Etat	Bénéf.	Financ. extérieur
COUTS DE BASE					
AXE 1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	5.114.500	8,36%	4.283.475	149.225	681.800
AXE 2. Intensification et diversification des productions agricoles	25.481.600	41,64%	12.711.300	2.002.500	10.767.800
AXE 3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	10.920.000	17,84%	5.597.000	1.052.800	4.270.200
AXE 4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)	124.000	0,20%	62.000	0	62.000
AXE 5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation	11.624.250	18,99%	5.031.125	681.250	5.911.875
AXE 6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous	187.800	0,31%	120.300	2.500	65.000
TOTAL COUTS DE BASE	53.452.150	87,34%	27.805.200	3.888.275	21.758.675
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (7%)	3.741.651	6,11%	3.741.651	0	0
COUTS TOTAL SANS IMPREVUS	57.193.801	93,46%	31.546.851	3.888.275	21.758.675
Imprévus physiques et financiers (7%)	4.003.566	6,54%	4.003.566	0	0
COUT TOTAL PNSA	61.197.367	100,00%	35.550.417	3.888.275	21.758.675
<i>% par contribution</i>			58%	6%	36%

Conditions et risques liés à la mise en œuvre du PNSA

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNSA. Il s'agit notamment de: (i) l'adoption du PNSA par le Gouvernement; (ii) la mise en place des organes de pilotage et de coordination ; (iii) la mobilisation des financements et ressources nécessaires de l'Etat, à travers l'inscription dans les lois de finances de 2010 à 2014 des allocations budgétaires nécessaires ; (iv) Mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers.

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et du PNSA sont essentiellement d'ordre (i) institutionnel: non-respect par les différentes parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables; absence de mesures visant le renforcement de la solidarité nationale et de la protection sociale, économique et environnemental; instabilité politique; insuffisance des ressources humaines et des mécanismes de coordination et de gestion; cloisonnement des institutions; (ii) économique: augmentation du coût de la vie, flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité et des intrants agricoles, insuffisance des investissements sociocommunautaires et de mobilisation des ressources matérielles et financières; (iii) environnemental: dégradation des ressources naturelles, changements climatiques, etc.

TABLEAU SYNOPTIQUE

OBJECTIF GENERAL - « Assurer et préserver durablement la sécurité alimentaire des populations du Gabon, en particulier des populations défavorisées des zones urbaines et rurales sans aucune discrimination »			
OBJECTIFS SPECIFIQUES	AXES D'INTERVENTION	COMPOSANTES	Piliers et problématique
« Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité suffisante en privilégiant l'offre alimentaire nationale ».	1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	Maîtrise et gestion de l'eau à des buts productifs	Disponibilité, Accès, Stabilité, Genre, Droits
		Maîtrise de l'eau potable en milieu rural	
	2. Intensification et diversification des productions agricoles	Accroissement de la production et de la productivité des cultures vivrières	
		Accroissement de la production et de la productivité des cultures maraîchères	
		Développement de l'élevage à cycle court	
		Promotion de l'aquaculture	
		Accès aux facteurs de production : matériel végétal, intrants, main-d'œuvre, terre	
		Accès au financement en milieu rural	
	3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	Développement et gestion durable de la pêche artisanale	
		Valorisation des produits forestiers, non ligneux y compris la faune (viande de brousse)	
		Développement de l'agroforesterie villageoise: promotion d'arbres fruitiers et forestier	
	4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)	Renforcement des dispositifs institutionnels en appui aux organisations paysannes	
		Renforcement des capacités des organisations paysannes	
Promotion de la concertation entre vulgarisation, recherche et développement			
« Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires et aux nutriments à temps, à tous moments et en tous lieux».	5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation	Valorisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique par la transformation	Disponibilité, Accès, Stabilité, Genre, Droits
		Amélioration du stockage et de la conservation des produits d'origine végétale et animale	
		Promotion et amélioration des circuits de commercialisation	
« Assurer aux populations et en particulier aux couches sociales les plus défavorisées et vulnérable, l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau propre, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».	6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous	Atténuation de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire	Utilisation, Nutrition, Genre, Droits
		Promotion de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires	
		Promotion de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau	

AXE 1 – PROMOTION DE LA MAITRISE DE L’EAU ET DE L’ACCES A L’EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Responsable: Ministère en charge de l’Agriculture pour la « Maitrise de l’eau à des buts productifs » (composante 1) ; Ministère en charge de l’Eau pour la « Maitrise de l’eau potable » (composante 2).

Groupes cibles: Producteurs (Agriculteurs, Eleveurs, Pisciculteurs), Organisations professionnelles agricoles (OPA) ; Associations de femmes ; Populations rurales.

Autres acteurs impliqués: Ministère en charge de l’aquaculture, Ministère des Travaux Publics ; Ministère de l’Intérieur (Collectivités locales) ; Ministères en charge de l’Environnement ; Autorités politiques locales ; Société civile (ONG et Associations); Organisations paysannes ; Organisations de femmes ; Université ; Fournisseurs (matériel utilisé : motopompe,...) ; Auxiliaires d’administration (Chef de canton, de regroupement, de village) ; Bailleurs de fonds ; Assistance technique (Consultants nationaux et internationaux).

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
Maitrise et gestion de l’eau à des buts productifs	⇒ Insuffisance de bas fonds et de petites plaines aménagés en milieu périurbain et rural permettant le développement et/ou l’intensification des productions vivrières (riziculture, maraîchage) ainsi qu’à la pisciculture;	➤ Environ 410 ha de terres à vocation agricole sont valorisés par l’irrigation dont 175 ha destinés à la riziculture et 235 ha destinés au maraîchage.	• Aménagements hydro agricoles destinés à l’irrigation (riziculture, maraîchage)
	⇒ Compétences techniques insuffisantes des cadres et agents des structures d’appui chargés de l’encadrement des producteurs ;	➤ Environs 105 ha sont aménagés pour environ 700 exploitations piscicoles de types familiaux	• Aménagements destinés au développement de la pisciculture
	⇒ Faible compétence et connaissance des exploitants agricoles sur les techniques d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau à la parcelle.	➤ Les capacités de 30 cadres / agents d’encadrement sont renforcées sur les techniques d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau	• Formation / recyclage des cadres / agents d’encadrement sur les techniques d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau
	⇒ Coûts onéreux des équipements d’irrigation	➤ Les capacités d’au moins 2.000 exploitants sont renforcées sur les techniques simples d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau	• Formation des exploitants agricoles sur les techniques d’aménagement hydro agricoles, de maintenance des équipements et de gestion de l’eau.
Maitrise de l’eau potable en milieu rural	⇒ Distribution des points d’eau inégale	➤ Au moins 200 sites sont sélectionnés sur la base des études techniques.	• Etudes techniques et de faisabilité dans les sites retenus vulnérables.
	⇒ Insuffisance des infrastructures ⇒ Manque de maintenance des infrastructures existantes	➤ Environ 200 villages ou regroupement de villages auront amélioré l’accès à l’eau potable.	• Réhabilitation et/ou réalisation des infrastructures d’approvisionnement en eau potable

	<p>⇒ Difficulté d'accès aux zones rurales à cause du mauvais état des routes.</p> <p>⇒ Faible implication des bénéficiaires dans la gestion des infrastructures</p>	<p>➤ Environ 200 comités de gestion des points d'eau sont organisés, structurés et renforcés dans leurs capacités de gestion technique des infrastructures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Structuration et formation des comités de gestion des points d'eau
--	---	---	--

AXE 2 – INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Responsable: Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage.

Groupes cibles: Producteurs (Agriculteurs, Eleveurs, Pisciculteurs), Organisations professionnelles agricoles (OPA) ; Associations de femmes ; Jeunes

Autres acteurs impliqués: Différentes institutions du Ministère en charge de l'Agriculture (CIAM, IRAF); Ministère en charge de l'aquaculture, Société civile (ONG; Associations) ; Organisations professionnelles agricoles (OPA) ; Centres de formation (Université; Ecole d'agriculture) ; Projets de l'Etat

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
<p>Accroissement de la production et de la productivité des cultures vivrières</p>	<p>⇒ Insuffisance des productions en racines et tubercules, bananes, légumineuses et céréales par rapport aux besoins alimentaires, ce qui amène à l'importation des ces produits.</p> <p>⇒ Méthodes de production rudimentaires et archaïques.</p> <p>⇒ Méconnaissance des maladies et des ravageurs des cultures par les producteurs/trices et techniques de protection inadéquates.</p> <p>⇒ Méconnaissance et manque de vulgarisation des variétés améliorés</p> <p>⇒ Système de transfert de connaissances inadéquat ne répondant pas aux besoins des producteurs.</p> <p>⇒ Pénibilité des travaux champêtres, surtout en zone forestière limitant l'extension des superficies cultivées.</p>	<p>➤ Environ 3.035 ha sont mis en culture avec des spéculations à racines et à tubercules (manioc, taro, patate douce et igname) pour une production annuelle globale estimée à plus de 85.000 tonnes.</p> <p>➤ Environ 3.180 ha de banane sont mis en culture pour une production annuelle estimée à plus de 79.000 tonnes.</p> <p>➤ Environ 2.425 ha de légumineuses (arachide, niébé) sont mis en culture pour une production annuelle estimée à environs 4.000 tonnes.</p> <p>➤ Environ 4.475 ha de céréales (maïs, riz) sont mise en culture pour une production annuelle estimé à plus de 13.000 tonnes.</p> <p>➤ Au moins 26.000 exploitants sont formés dans la conduite et la gestion des unités de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants agricoles et des équipements pour les travaux de mise en place et d'entretien des exploitations. • Formation des exploitants dans la conduite et la gestion d'unité de production.

<p>Accroissement de la production et de la productivité des cultures maraîchères</p>	<p>⇒ Insuffisance des productions maraîchères par rapport aux besoins alimentaires, ce qui amène à l'importation des ces produits.</p> <p>⇒ Faible disponibilité des produits maraîchers pour répondre à la croissante demande en milieu urbain.</p> <p>⇒ Disponibilité et à l'accès à la terre réduites pour l'agriculture périurbaine.</p> <p>⇒ Forte fluctuation de l'offre sur les marchés due à la saisonnalité des productions.</p>	<p>➤ Environ 235 ha sont mis en valeur avec les cultures maraîchères pour une production annuelle estimée à plus de 11.700 tonnes</p> <p>➤ Au moins 940 exploitants maîtrisent les techniques de conduite et gestion des unités de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation de techniques et technologies adaptées à la production maraîchère. • Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants indispensables à la mise en valeur de parcelles maraîchères. • Formation des exploitants dans la conduite et la gestion des jardins potagers.
<p>Développement de l'élevage à cycle court</p>	<p>⇒ Insuffisante production de viande pour répondre aux besoins de la population, ce qui amène à l'importation.</p> <p>⇒ Techniques d'élevage traditionnel modestes et rudimentaires.</p> <p>⇒ Faible disponibilité d'intrants d'élevage : races locale ou améliorés, aliments et produits vétérinaires.</p> <p>⇒ Surface rarement disponible en milieu périurbain pour mener les activités d'élevage.</p> <p>⇒ Services vétérinaires qui ne disposent pas suffisamment de ressources humaines et de matériels pour assurer l'assistance aux éleveurs.</p>	<p>➤ 2.850 unités avicoles familiales sont installées dont 1.395 unités de poules locales améliorées, 900 unités de pintades associées aux poules locales, 500 unités de poules pondeuses;</p> <p>➤ 500 unités d'élevage de porc sont installées ;</p> <p>➤ 940 unités d'élevage de petits ruminants sont installées en milieu rural et majoritairement en zone savanicole ;</p> <p>➤ Les capacités des producteurs périurbains et ruraux en petit élevage sont renforcées.</p> <p>➤ L'assistance vétérinaire de proximité est renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement de l'aviculture. • Développement de l'élevage de porc en milieu périurbain. • Développement de l'élevage des petits ruminants en zone rurale. • Formation des encadreurs • Formation des éleveurs • Formation de relais vétérinaires dans les villages.
<p>Promotion de l'aquaculture</p>	<p>⇒ Faible maîtrise de l'activité et insuffisante mesures d'accompagnement (micro crédits, formation encadrement...).</p> <p>⇒ Difficulté d'approvisionnement des</p>	<p>➤ 700 exploitations piscicoles de type familiaux ou communautaires sont consolidées et assurent une production annuelle estimée à 800 tonnes de poisson et de 9 millions d'alevins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en place des exploitations piscicoles. • Collecte des données statistiques de production et de commercialisation

	<p>aliments soit en termes de disponibilité que d'accessibilité.</p> <p>⇒ Difficulté d'approvisionnement des alevins de qualité en quantité suffisante.</p>	<p>➤ Les capacités techniques, structurelles et organisationnelles des 700 pisciculteurs sont renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des encadreurs • Formation des pisciculteurs sur les techniques de production des alevins de tilapia, la monoculture du tilapia et la polyculture tilapia + silure
<p>Accès aux facteurs de production : matériel végétal, intrants, terre, main-d'œuvre</p>	<p>⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité</p> <p>⇒ Manque de centre d'approvisionnement de proximité de matériel végétal de qualité.</p>	<p>➤ 48 unités paysannes de multiplication sont installées et capables d'assurer l'approvisionnement en matériel végétal et semencier de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des unités paysannes de multiplication.
	<p>⇒ Difficulté d'accès et de proximité de centres d'approvisionnement des intrants agricoles (engrais, matériel agricole, etc.)</p>	<p>➤ 27 magasins ou boutiques villageoises géré par les organisations de producteurs sont créés pour la vente et distribution des intrants agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence de services d'approvisionnement de proximité des intrants et matériel agricole. • Structuration et formation des comités de gestion des magasins
	<p>⇒ Accessibilité difficile à la terre en milieu périurbain</p> <p>⇒ Faible disponibilité de main d'œuvre en milieu rural</p>	<p>➤ Les producteurs sont informés sur les nouvelles procédures d'accès à la terre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'information sur les procédures d'accès à la terre.
<p>Accès au financement en milieu rural</p>	<p>⇒ Services et produits financiers non adéquats au monde rural.</p> <p>⇒ Services financiers de proximité insuffisants voir inexistants.</p> <p>⇒ Institutions de micro finance (IMF) jeunes et peu structurées</p>	<p>➤ Des produits et services financiers adéquats au monde rural sont disponibles et facilement accessibles aux petit(e)s producteurs/trices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des services financiers de proximité existants. • Appui-conseil aux producteurs/trices et à leurs organisations pour l'accès aux produits financiers disponibles.

AXE 3 – CONTRIBUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET FORESTIERES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Responsable: Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche

Groupes cibles: Communautés de pêche, Communautés de forestiers, Collectivités locales, Pêcheurs ; Petits producteurs/trices ; OPA ; Associations de femmes.

<p>Autres acteurs impliqués: Ministères en charge de l'Environnement, Ministère en charge de l'agriculture et tous les Ministères de la Commission interministérielle de la sécurité alimentaire, IRAF, Société civile (ONG; Associations) ; Associations et réseaux de femmes ; Autorités politiques locales ; Collectivités locales ; Organisations paysannes, COMPOSANTE</p>	<p>CONSTRAINTES CIBLEES</p>	<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>ACTIVITES</p>
<p>Appui au développement et à la gestion durable de la pêche artisanale</p>	<p>⇒ Matériel de pêche utilisé peu adapté et production stagnante ⇒ Insuffisance de mesures d'accompagnement (microcrédits, formation, encadrement) ⇒ Faible niveau d'organisation des pêcheurs ⇒ Insuffisante vulgarisation des textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques et</p>	<p>➤ Environ 140 organisations professionnelles sont opérationnelles, efficaces et renforcées dans leurs capacités techniques, structurelles et organisationnelles. ➤ Les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques sont connus et appliqués;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'acquisition des équipements et des matériels pour la pêche artisanale et à l'aménagement des pêcheries. • Appui à l'élaboration des textes d'application du code des pêches en République Gabonaise • Formation des encadreurs • Formation des pêcheurs et des organisations professionnelles • Appui à l'organisation des pêcheurs

	<p>donc méconnaissance de la part des pêcheurs.</p> <p>⇒ Faible développement des activités de surveillance de la pêche.</p> <p>⇒ Inexistence d'un système de cogestion des ressources halieutiques</p> <p>⇒ Insuffisance d'infrastructures adaptées, de ressources humaines et de matériels au niveau des Services de la pêche pour assurer l'encadrement des pêcheurs.</p>	<p>➤ Des comités de cogestion des ressources halieutiques au niveau des pêcheries sont opérationnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création et structuration de comités de cogestion au niveau des pêcheries (Etat et organisations professionnelles).
<p>Valorisation des produits forestiers, non ligneux y compris la faune (viande de brousse)</p>	<p>⇒ Faible pris en compte des PFNL dans les politiques sectoriels nationaux</p> <p>⇒ Non-définition du cadre juridique et réglementaire régissant la production, l'exploitation et la commercialisation des PFNL.</p> <p>⇒ Faible appui du Gouvernement aux PFNL</p> <p>⇒ Indisponibilité de statistique sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus familiaux.</p> <p>⇒ Faible connaissance et valorisation du potentiel de PFNL.</p>	<p>➤ Les PFNL « phares » (<i>Irvingia gabonensis</i> (andok), <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu), etc.) sont disponibles sur le marché en quantité suffisante.</p> <p>➤ Environ 50 forêts communautaires à vocation gestion de la faune sont installées.</p> <p>➤ 100 unités familiales ou communautaires de production de miel sont installées.</p> <p>➤ 100 unités familiales ou communautaires de production de champignons sont installées.</p> <p>➤ 40 hangars de reproduction de ver à palmier sont installés</p> <p>➤ 5 unités pilote d'élevage du potamochère sont installés et fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au développement des filières des PFNL « phares » (<i>Irvingia gabonensis</i> (andok), <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu), etc.) et de la viande de brousse; • Gestion de la viande de brousse dans les forêts communautaires à vocation « gestion de la faune ». • Installation d'unités familiales ou communautaires de production de miel. • Installation d'unités de production de champignons. • Installation de hangars de reproduction de ver à palmier. • Installation d'unités pilote d'élevage semi extensif du potamochère. • Formation des producteurs

<p>Développement de l'agroforesterie villageoise : promotion d'arbres fruitiers et forestier</p>	<p>⇒ Baisse de la fertilité des sols causée par la réduction de la durée de jachère</p> <p>⇒ Disponibilité limitée de fruits due à la faible production.</p> <p>⇒ Faible diversification de la production fruitière</p> <p>⇒ Faible valorisation des potentialités existantes</p>	<p>➤ 100 ha de forêts communautaires de démonstration ont appliqué l'agroforesterie dans leur système de gestion</p> <p>➤ 30 pépinières de multiplication d'<i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et 10 pépinières de multiplication de <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu) sont installées ;</p> <p>➤ Au moins 1.100 vergers d'1 ha améliorés en milieu périurbain et en milieu rural.</p> <p>➤ Au moins 27 pépinières d'arbres fruitiers de villages sont opérationnelles et gérées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'agroforesterie dans les jachères par l'utilisation des graminées et légumineuses, de couverture et ligneuses. (), • Domestication d'<i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et du <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu) par la pratique de marcottage et de greffage et formation de pépiniéristes et de paysans • Installation de vergers améliorés en milieu périurbain et en milieu rural • Encouragement des pépinières villageois. • Création de parcelles de démonstration (champs écoles) par province.
---	---	--	---

AXE 4 – RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS : STRUCTURES D'APPUI ET PRODUCTEURS

Responsable: Ministère en charge de l'Agriculture

Groupes cibles: Différentes institutions du MAESADR; Société civile (ONG; Associations de base) ; OPA ; Associations et réseaux de femmes ; Producteurs

Autres acteurs impliqués: Centres de formation, CIAM, IRAF, Université

COMPOSANTE	CONTRAINTE CIBLEES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
------------	--------------------	--------------------	-----------

<p>Renforcement des dispositifs institutionnels en appui aux organisations paysannes</p>	<p>⇒ Insuffisance de politiques nationales et des dispositifs institutionnels favorables à l'émergence et au développement des OPA.</p> <p>⇒ Cadre juridique et réglementaire inadapté aux réalités et aux besoins actuels des OPA.</p> <p>⇒ Faiblesse de systèmes d'encadrement expérimentés et de suivi régulier des OPA par les structures spécialisées de l'Etat, mis à part les organisations promues par des ONG ou par des projets de développement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un cadre politique et institutionnel favorisant l'émergence et la promotion des OPA ainsi que l'élaboration de son plan directeur est défini. ➤ Les lois et les textes relatifs à la réglementation et au fonctionnement des organisations professionnelles paysannes sont révisés. ➤ Des outils méthodologiques sont élaborés et appropriés à l'accompagnement des OPA dans leur processus de constitution et de gestion de leur organisation professionnelle. ➤ Un programme d'ateliers nationaux et régionaux de formation et non gouvernementales (ONG, structures faitières, projets) impliqués dans des actions d'encadrement des OPA est mis en place. ➤ Une politique nationale en matière de réglementation et d'aide au financement agricole rural est définie. ➤ Les modalités d'appui à la mise en place d'un système pour le financement de l'agriculture et du monde rural, sont définies. ➤ Une base de données informatisées sur les organisations professionnelles paysannes est établie et le personnel formé à leur exploitation et à leur gestion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nationales en analyse des politiques agricoles et de développement rural. • Renforcement des capacités nationales en définition de cadres juridiques et de réglementation des OPA. • Renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière de formation et d'accompagnement des OPA. • Renforcement des capacités nationales en bases de données. • Renforcement des capacités nationales en matière de politiques et institutions de financement agricole et rural.
<p>Renforcement des capacités des Organisations paysannes et des producteurs</p>	<p>⇒ Faible professionnalisation, voire une méconnaissance quasi générale de la part des membres des OPA existantes des modalités de fonctionnement et de gestion de leur propre organisation.</p> <p>⇒ Manque de formation des membres des OPA, notamment en matière de réglementation juridique, de structuration, de conduite et de gestion d'actions communautaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des études sont réalisées sur les filières de rentes (agriculture, petits élevages) susceptibles de constituer des créneaux porteurs pour les communautés désireuses de s'investir dans la constitution d'OPA. ➤ Les modèles types d'organisations professionnelles sont définis tenant compte des différents cas identifiés lors de l'étude sur l'état des lieux des OPA ainsi que des besoins et capacités des communautés rurales. ➤ Les modules de formation et outils pédagogiques sont élaborés et appropriés aux différents types d'OPA. ➤ Des programmes et ateliers de formation nationaux et provinciaux sont mise en œuvre et destinés au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OPA déjà constituées et aux communautés rurales désireuses de s'y investir. ➤ Les structures faitières sont renforcées dans leurs capacités en matière d'organisation et de gestion de la commercialisation des produits agricoles des OPA. ➤ Les systèmes ou réseaux d'information sur les disponibilités des marchés de produits agricoles sont mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des OPA à s'investir dans des filières agricoles productives et génératrices de revenus • Renforcement des capacités nationales en matière de modélisation des organisations professionnelles agricoles • Renforcement des capacités des communautés paysannes dans la structuration conduite et gestion d'OPA. • Renforcement des capacités OPA en matière d'écoulement et de commercialisation de leurs produits

<p>Promotion de la concertation entre la vulgarisation, la recherche et le développement</p>	<p>⇒ Faible capacité d'appui conseil des structures. ⇒ Faible organisation des producteurs et des femmes. ⇒ Faibles accès des producteurs/trice à l'information et à l'innovation technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les techniques de communication, vulgarisation, animation et évaluation participative sont maîtrisées par les agents des structures d'appui-conseil (Etat et ONG) de 9 provinces. ➤ Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes, impliqués dans les activités du PNSA sont organisés et formés sur les techniques de gestion et de planification avec l'approche Champs Ecole et participent à la formation « paysan à paysan ». ➤ Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes disposent de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques. ➤ Un programme de communication est élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des compétences du personnel des structures d'appui-conseil. • Organisation des petits producteurs/trices en groupes d'apprentissage participatif sur le type Champ Ecole Paysan (CEP). • Elaboration de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques. • Organisation de voyages d'études, formation, ateliers, échanges d'expérience entre producteurs. • Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication.
---	---	--	---

AXE 5 –VALORISATION DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES : TRANSFORMATION, STOCKAGE, CONSERVATION ET COMMERCIALISATION

Responsable: Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Elevage et Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture
Groupes cibles: Producteurs (Agriculteurs, Eleveurs, Pisciculteurs), Organisations professionnelles agricoles (OPA) ; Associations de femmes ; Jeunes
Autres acteurs impliqués: Différentes institutions du Ministère en charge de l'Agriculture (CIAM, IRAF, ONADER); Ministère en charge de du commerce, Collectivités locales, Société civile (ONG; Associations) ; Organisations professionnelles agricoles (OPA) ; Centres de formation (Université; Ecole d'agriculture).

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
------------	---------------------	--------------------	-----------

<p>Valorisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique par la transformation</p>	<p>⇒ Insuffisance d'infrastructures/équipements de transformation des produits.</p> <p>⇒ Techniques de transformation artisanales non appropriées et/ou rudimentaires</p> <p>⇒ Faible organisation des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Au moins 520 groupements communautaires ou OPA disposent d'infrastructures et d'équipements pour la transformation du manioc, de l'arachide, du maïs et du riz. ➤ Au moins 27 villages disposent d'aires d'abattages équipées ➤ Aux moins 96 unités pour la production de poulet fumé sont mise en place. ➤ Aux moins 190 unité de fumage et salage du poisson sont implantés dans les sites de transformation de produits halieutiques. ➤ 240 unités de transformation de l'Irvingia gabonensis (andock) sont installées. ➤ Toutes les bénéficiaires des unités de transformation sont renforcés dans leurs capacités de conduite de l'activité économique. . 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création d'unité de transformation du manioc, de l'arachide et du maïs. • Appui à la création d'unité de transformation du riz. • Réalisation d'aires d'abattage. • Appui à la création d'unité de transformation le fumage de volaille. • Appui à la création d'unités de transformation pour le salage et le fumage du poisson. • Appui à la création d'unités de transformation d'Irvingia gabonensis (andock). • Formation des encadreurs • Renforcement des capacités des producteurs/transformateurs/trices : formation en technique de transformation et formation en technique de gestion.
<p>Amélioration du stockage et de la conservation des produits d'origine végétale, animale</p>	<p>⇒ Techniques de conservation utilisées par les villageois rudimentaires et limitées aux petites quantités de produit.</p> <p>⇒ Insuffisance d'infrastructures/équipements de conservation et stockage des produits</p> <p>⇒ Faible connaissance de techniques de conservation et stockage améliorées</p> <p>⇒ Faible organisations des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familiale sont améliorés et maîtrisés au niveau d'environ 1.000 villages. ➤ Environ 1.000 regroupements de village disposent de magasins communautaires équipées. ➤ Les 9 chefs lieux des provinces sont dotés chacun d'un magasin de stockage. ➤ Au moins 1.000 OP ont appris les techniques de gestion de magasins communautaires de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation de techniques améliorées de stockage et de conservation des produits alimentaires au niveau familial. • Promotion de l'utilisation de produits naturels de protection des récoltes et denrées. • Appui à la création de magasins communautaires pour le stockage et la conservation de maïs, arachide, manioc. • Appui à la création de magasins provinciaux de stockage et de conservation. • Renforcement des capacités des petit(e)s producteurs/trices sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des magasins villageois.

<p>Promotion et amélioration des circuits de commercialisation</p>	<p>⇒ Inorganisation et méconnaissance des producteurs dans la commercialisation</p> <p>⇒ Faible existence, voir absence des circuits commerciaux de différentes filières,</p> <p>⇒ Manque d'informations sur les marchés des différents centres de production.</p> <p>⇒ Mauvais état des routes</p> <p>⇒ Manque de moyens de transport routier et fluvial.</p>	<p>➤ Environ 1.000 espaces pouvant servir de marchés ruraux sont installés</p> <p>➤ Un système d'information sur les marchés agricoles est défini, fonctionnel et accessible aux producteurs/trices</p> <p>➤ Environ 450 km de routes et de pistes de desserte sont réhabilités ou réalisés et leur système d'entretien organisé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la création d'espaces pouvant servir de marchés ruraux. • Appui à la mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles • Réhabilitation ou réalisation des principales pistes rurales d'accès et de desserte des zones à hauts potentiels agricoles permettant l'écoulement des produits agricoles.
---	--	---	---

AXE 6 – NUTRITION ET ACCES A L'EDUCATION NUTRITIONNELLE POUR TOUS

Responsable: Ministère en charge de l'Agriculture

Groupes cibles: Toute la population; Consommateurs ; Producteurs/trices (agriculteurs; éleveurs; pêcheurs) ; OPA ; Associations et groupements de femmes

Autres acteurs impliqués: Ministère en chargé de la Santé et de la Nutrition, Ministère en charge de l'Action sociale, Ministère en charge de l'Eau ; Service National de la nutrition ; Médias de proximité ; Collectivités locales ; Société civile (ONGs et Associations) ; Associations et réseaux de femmes ; OPA

COMPOSANTE	CONTRAINTES CIBLEES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES
------------	---------------------	--------------------	-----------

<p>Atténuation de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire</p>	<p>⇒ Réduction du nombre de repas par jour auprès des ménages vulnérables pour le VIH/SIDA.</p> <p>⇒ Excessive mobilité et migration exposent les acteurs de la pêche aux risques déterminés par le multi partenariat associés aux comportements à risques.</p> <p>⇒ Bas taux d'utilisation de condom en milieu rurale et dans le groupe ayant comme moyen d'existence l'agriculture.</p> <p>⇒ Baisse de production, baisse des dépenses pour la nourriture, baisse de dépenses pour l'éducation et augmentation des dépenses pour la santé.</p> <p>⇒ Difficulté d'accès au test de dépistage et à la prise en charge dans certaines zones rurales</p> <p>⇒ Présence d'un nombre important de femmes chefs de ménage vulnérable</p>	<p>➤ La participation communautaire dans l'appui institutionnelle auprès des ménages affectés et les PVVIH est augmentée de 100%.</p> <p>➤ 50% des communautés des zones les plus affectés du Pays disposent de Plan d'actions communautaires</p> <p>➤ Une nutrition optimale est acquise pour 50% des PVVIH</p> <p>➤ 50% des ménages affectés- PVVIH sous ARV- ont acquit une sécurité alimentaire sur tout l'année et une diversité alimentaire</p> <p>➤ Un système de suivi et évaluation des appuis à la sécurité alimentaire pour les communautés affectées pare le VIH/SIDA est mise en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions communautaires pour l'appui aux ménages vulnérables affectés (PVVIH) • Suivi et évaluation communautaire
---	---	--	---

<p>Promotion de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires</p>	<p>⇒ Méconnaissances des principes de base d'un régime alimentaire équilibré</p> <p>⇒ Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les aspects liés à la nutrition</p> <p>⇒ Apports alimentaires inadéquats au niveau des ménages et des individus.</p> <p>⇒ Déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires et facteurs sociaux</p> <p>⇒ Impacts négatifs des périodes de pénurie et difficultés d'accès aux aliments</p> <p>⇒ Prévalence de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle aggravée par la malnutrition</p>	<p>➤ Le villages des 9 provinces bénéficient d'un programme IEC et d'ateliers sur les comportements et régimes alimentaires saines et équilibrés.</p> <p>➤ 48 campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle</p> <p>➤ Au moins 2.000 relais communautaires seront formés sur les aspects nutritionnels.</p> <p>➤ Environ 50 écoles par an disposent de jardins scolaires.</p> <p>➤ Au moins 15.000 élèves sont éduqués à une alimentation équilibrée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme d'information, éducation et communication (IEC) sur une alimentation saine et équilibré. • Organisation d'ateliers de formation et d'information sur les habitudes alimentaires. • Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle. • Formation de relais communautaires nutritionnistes. . • Mise en place de jardins scolaires. • Formation d'encadreurs et enseignants sur une alimentation saine et équilibrée et sur les techniques agricoles pour la conduite de jardins scolaires. • Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle dans les écoles.
<p>Promotion de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau</p>	<p>⇒ Faible connaissance des petits commerçants ou restaurateurs sur les normes d'hygiène et de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau</p> <p>⇒ Insuffisance de contrôle de la qualité sanitaire des aliments y compris l'étiquetage</p> <p>⇒ Mauvaise conservation des aliments</p> <p>⇒ Faible connaissance des consommateurs sur les normes d'hygiène et de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau</p>	<p>➤ Environ 200 villages bénéficient d'un programme IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires.</p> <p>➤ Le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un programme d'IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires • Production et diffusion de matériel didactique et d'information. • Contrôle de la qualité des aliments crus et cuits dans les laboratoires agréés de la place. • Adoption et diffusion de la loi portant réglementation du contrôle des denrées alimentaires. • Organisation d'un programme d'IEC sur l'hygiène et la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.

INTRODUCTION GENERALE

A l'issue du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) de juin 1996, une déclaration dite « Déclaration de Rome » ainsi qu'un plan d'action du sommet ont été adoptés. Dans cette déclaration, il apparaît que la sécurité alimentaire se situe aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial.

D'autre part, le Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation précise que « *la sécurité alimentaire existe lorsqu'on garantit à tous les êtres humains, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

Cette définition de la sécurité alimentaire intègre quatre dimensions fondamentales sur lesquelles l'approche utilisée dans le cadre de l'élaboration des Stratégies Nationales et des Programmes Nationaux de Sécurité Alimentaire (PNSA) est basée, à savoir : (i) la disponibilité, (ii) l'accessibilité, (iii) la stabilité des approvisionnements, et (iv) la qualité des produits alimentaires.

Parmi les sept engagements pris par les gouvernements lors du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA, 1996) et définis dans un plan d'action, l'engagement numéro 3 est ainsi libellé : « *nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer l'approvisionnement alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture* ».

La déclaration dite du millénaire adoptée en septembre 2000 par les dirigeants politiques s'appuie sur les objectifs convenus à l'échelon international lors des grandes conférences et réunions des années 90, notamment l'objectif du SMA de 1996, celui de réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim à l'horizon 2015.

Ainsi, un certain nombre d'objectifs découlent du sommet du millénaire dits Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Leur adoption visait d'une part l'établissement de programmes d'actions par les pays et d'autre part à faire prendre conscience de l'urgence de traiter ces questions. Ces OMD ont eu le mérite de proposer des cibles mesurables, réalisables et assorties d'échéances pour leur atteinte.

La sécurité alimentaire est concernée particulièrement par l'OMD 1 : « éradiquer l'extrême pauvreté et la faim » dont les cibles sont :

- Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour,
- Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Le Sommet Mondial de l'Alimentation cinq ans après (SMA+5) de juin 2002, après avoir analysé la situation de la sécurité alimentaire mondiale a retenu le principe de la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la faim à travers une alliance internationale contre la faim et des directives volontaires sur le droit à l'alimentation. Par ailleurs, le Plan d'Action de

la Nutrition issu de la Conférence Internationale sur la Nutrition tenue en 1997 a défini les objectifs suivants à poursuivre par les Etats :

- garantir à chacun, en permanence, l'accès à une alimentation suffisante et saine, permettant d'avoir un régime alimentaire satisfaisant sur le plan nutritionnel ;
- donner à chacun la possibilité d'être et de rester en bonne santé et d'accéder au bien-être nutritionnel ;
- parvenir à un développement sans danger pour l'environnement et socialement durable, afin de contribuer à l'amélioration de la nutrition ;
- éliminer les famines et les décès dus à la famine.

Le plan d'action prend également en compte les OMD 4 et OMD 5 en matière d'alimentation et de nutrition qui sont :

- OMD 4 : vise la réduction de la mortalité infantile. Sa cible est de réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
- OMD 5 : vise l'amélioration de la santé maternelle. Sa cible est de réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Pour concrétiser le droit à l'alimentation, un nouvel élan est imprimé en 2004 par le conseil de la FAO avec l'adoption « des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ». Ces directives vont aider les Etats à satisfaire leurs obligations. Elles donnent des orientations pratiques et constituent un instrument supplémentaire pour lutter contre la faim, la pauvreté et pour accélérer la réalisation des OMD.

Dans la même année, la conférence internationale sur le financement du développement a établi le *consensus de Monterrey* qui stipule que : *chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement économique et social, mais que les efforts nationaux de développement doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable*. Cette conférence a invité les pays développés à accroître leur Aide Publique au Développement (APD) et d'autres ressources pour que les pays en développement puissent atteindre les buts et objectifs convenus y compris ceux des OMD. L'initiative des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP) a permis aux pays de bénéficier d'un allègement de la dette et de mettre au point leurs stratégies de réalisations des OMD.

Plus récemment, dans le cadre de la lutte contre la faim dans le monde, les délégués participant au sommet de l'alimentation de la FAO (Rome juin 2008) ont annoncé des engagements financiers accrus en faveur des pays durement touchés par la flambée des prix des produits alimentaires.

Au plan régional, et sous régional les différentes Organisations Inter Gouvernementales (OIG) se sont aussi engagées aux côtés des Etats à promouvoir l'intégration régionale et ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire. C'est ainsi que les pays membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont élaborés des Programmes régionaux de sécurité alimentaire (PRSA) dans le cadre de la mise en œuvre des politiques agricoles.

Le PRSA, préparé en 2002, comprend 3 grandes composantes et 10 projets intégrateurs :

1. Appui aux PSSA nationaux avec 4 projets intégrateurs : intensification et diversification des productions vivrières ; développement de la recherche ; production et commercialisation des semences ; gestion et prévention des crises alimentaires ;

2. Harmonisation des politiques agricoles nationales avec 3 projets intégrateurs : intégration de la dimension régionale dans les politiques agricoles nationales ; promotion de l'information pour le commerce ; promotion du secteur privé pour la transformation des produits agricoles ;
3. Facilitation des échanges avec 3 projets intégrateurs : sécurité sanitaire des denrées alimentaires ; facilitation des échanges intra CEEAC ; préparation de la CEEAC au commerce international.

Au niveau de l'Union africaine (UA), suite à l'adoption du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) a été élaboré par la FAO en collaboration avec le Comité directeur du NEPAD dans le but de remédier à court terme à la crise du secteur agricole. A cette fin, le programme vise à éradiquer la pauvreté dans les pays africains et assurer leur saine intégration dans l'économie et la vie politique mondiale.

L'initiative du PDDAA a été lancée depuis la 22^{ème} conférence régionale de la FAO tenue en Egypte du 4 au 8 février 2002 suite aux constats suivants :

- ⇒ pénuries alimentaires généralisées (entraînant famine et sous alimentation de plus de 200 millions de personnes) ;
- ⇒ pauvreté des zones rurales (80% des pauvres vivent en milieu rural) ;
- ⇒ dépendance vis à vis des importations et de l'aide alimentaire ;
- ⇒ fréquence de catastrophes naturelles, etc.

Le PDDAA a fait l'objet d'approbation par les ministres en charge de l'Agriculture en Afrique lors de la réunion tenue à Rome le 9 juin 2002 avec comme amendement la prise en compte de la recherche comme domaine prioritaire d'intervention du NEPAD.

Ce programme comprend quatre (4) axes d'intervention et repose sur des investissements de l'ordre de 251 milliards de dollars US. Ces axes sont :

- ***L'accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise d'eau*** : les actions visées dans ce cadre sont la réalisation de nouveaux périmètres et la réhabilitation des anciens périmètres appuyées par l'amélioration de la gestion des terres sur les mêmes superficies ;
- ***L'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés*** : cet axe d'intervention prévoit la construction et la maintenance des routes rurales, entrepôts, marchés, systèmes de conditionnement et de manutention, et l'organisation des réseaux d'approvisionnement en intrants ;
- ***L'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim*** en vue d'augmenter de la productivité des petites exploitations agricoles à travers l'amélioration des technologies, des services d'appui, et de l'environnement institutionnel. La prévention des crises alimentaires et l'atténuation de leurs effets feront l'objet de dispositifs de protection ciblés ;
- ***La recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies*** pour accélérer les gains de productivité par :
 - Une liaison recherche-vulgarisation plus efficace en direction des agriculteurs et de l'Agro-industrie utilisant les nouvelles technologies de l'information et de communication ;

- Des mécanismes permettant de réduire les coûts et les risques de l'adoption des nouvelles technologies ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- La prévention des crises alimentaires ;
- La lutte contre les carences nutritionnelles.

Sur la base des résultats du PSSA et la prise en compte des politiques et stratégies du Gouvernement élaborées dans le cadre de la Politique de développement agropastoral et rural (PDAPR), du document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) et de la lettre d'orientation des politiques agricoles, le Gouvernement a décidé de formuler un Programme national de sécurité alimentaire avec l'appui du bureau sous-régional de l'Afrique centrale de la FAO.

Comme le PSSA, le PNSA traitera de tous les aspects liés aux secteurs productifs, mais se démarquera surtout de ce dernier par la prise en compte de tous les autres secteurs liés à la sécurité alimentaire.

L'élaboration du Programme National pour la Sécurité Alimentaire (PNSA) au Gabon s'appuie sur la définition universellement admise de la sécurité alimentaire à travers ses quatre dimensions : disponibilité, accessibilité, stabilité et utilisation des aliments.

Egalement, le PNSA répond aux deux principaux facteurs de l'insécurité alimentaire au Gabon : la forte dégradation de la production locale en produits alimentaires de première nécessité et l'appauvrissement croissant des communautés agricoles et rurales.

Le PNSA entend répondre à ces différentes préoccupations et à apporter un cadre cohérent d'intervention à court, moyen et long termes. Le document du PNSA, est subdivisé en trois grandes parties, à savoir:

- Partie I.** Contexte national de la sécurité alimentaire
- Partie II.** Stratégie nationale de sécurité alimentaire, qui définit les objectifs, les principes directeurs, les axes d'intervention, les mécanismes institutionnels de gestion et de suivi-évaluation
- Partie III.** Plan d'actions et programme d'investissements prioritaires (2010 - 2014)

PARTIE I

CONTEXTE NATIONAL DE LA SECURITE

ALIMENTAIRE

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

Situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étend sur 267 667 Km². Le pays partage ses frontières au Nord avec le Cameroun, au Nord-ouest avec la Guinée Equatoriale, au Sud-est avec le Congo Brazzaville. L'ouest du pays est bordé par l'Océan Atlantique sur 800 Km de côtes.

Le relief du pays est lié au caractère équatorial de son climat, de son hydrographie et de sa végétation. Il comprend trois zones géomorphologiques bien distinctes : les plaines côtières, les massifs montagneux (monts de cristal au Nord, avec plus de 800 m), la chaîne de montagne du Mayombé, le massif du Chaillu (au Sud où se trouvent les sommets les plus élevés) ; le mont Iboundji culminant à 1.575 m et les plateaux à l'intérieur.

Le pays dispose d'un climat équatorial chaud et humide, la température oscille entre 22 °C et 32°C. La pluviométrie varie de 1,500 mm à 3.000 mm d'eau par an. Le cycle climatique s'alterne autour de quatre saisons : une grande saison sèche de juillet à septembre et une petite saison sèche de janvier à février, une petite saison de pluies d'octobre à décembre et une grande saison de pluie de mars à juin.

Le réseau hydrographique gabonais couvre la quasi-totalité du territoire national. Il est composé d'un grand bassin versant, celui de l'Ogooué qui domine ceux des fleuves côtiers Nyanga et Komo. L'Ogooué, principal fleuve s'étend sur 1.200 Km dont 800 km navigable. Son débit moyen est environ de 1 000 m³ par seconde. Entrecoupé de chutes et de rapides, il est navigable en aval de Ndjolé et termine son cours dans l'Océan Atlantique à Port Gentil. La Nyanga, second fleuve gabonais a un bassin versant de près de 22.500km².

La forêt équatoriale, dense et riche, recouvre 85 pour cent du territoire gabonais. L'inventaire sylvicole permet de dénombrer plus de 400 essences d'arbres exploitables à l'exemple de l'Okoumé. Après le pétrole, le bois constitue la deuxième ressource économique du pays.

Le Gabon est divisé en 9 provinces administratives, 47 départements, 152 cantons, 52 communes, 26 sous-préfectures et 3 304 villages et regroupement de villages.

II. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Le Gabon est sous-peuplé, sa densité est la plus faible de l'Afrique. La population gabonaise est estimée en 2003 à 1.511.920 habitants¹ soit une densité de 5,6 habitants au Km². Le taux d'accroissement annuel de celle-ci est évalué à 2,7 %. La majeure partie de sa population se concentre à 80 % en zone urbaine essentiellement dans les trois principaux centres urbains que sont Libreville, Port-Gentil et Franceville.

Les zones rurales sont désertées au profit des grandes villes. Selon le dernier recensement, elles comptent actuellement 272 680 habitants soit 27 % de la population totale.

Avec un revenu par habitant de 6.954 dollar US², le Gabon est classé comme pays à revenu intermédiaire. Cependant, ses indicateurs sociaux sont comparables à ceux des pays à faible IDH.

¹ Résultats du recensement 2003 confirmés par le Cour constitutionnelle (hebdo informations n°, juillet 2005)

²Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008

Le rapport sur le développement humain 2007-2008, classe le Gabon au 119^{ème} rang sur 177 avec un IDH de 0,677 ; 60 % de la population gabonaise vivent en dessous du seuil de pauvreté dont environ 11 % sous le seuil de pauvreté absolue.

Depuis 2003, le PIB du Gabon est en progression. En 2004, le taux de croissance a été de 1,4% et devrait se stabiliser autour de 2,5 % en 2006 et 2007³. Cependant, l'économie gabonaise est fortement dépendante du pétrole. Cette dépendance fragilise l'économie d'autant plus que les cours sont fluctuants, les réserves loin d'être inépuisables, et la production en recul. En outre, elle se caractérise par une faible diversification et une forte dépendance de l'extérieur avec un niveau élevé des dépenses publiques et un fort taux d'endettement.

L'exploitation forestière et l'extraction de manganèse constituent les 2^{ème} et 3^{ème} piliers de l'économie avec respectivement en volume produit 2.825.000m³ et en minerai produit 1.856.000 tonnes. En 2002, Le secteur primaire (forêt, agriculture) constituait environ 7,8% du PIB et occupait près de 65% de la main d'œuvre. La forêt contribue à hauteur de 5 pour cent au PIB quant au secteur agricole, sa contribution au PIB en volume est en régression ces dernières années. Elle est passée de 3,5 pour cent en 2001 à 2,2 % en 2002 alors qu'elle était de 16 % dans les années 60.

III. SITUATION DES SECTEURS PRODUCTIFS

3.1. Systèmes de production et modes d'exploitation des terres agricoles

Globalement les systèmes de production agricole au Gabon se définissent de la manière suivante :

Les exploitations de types traditionnelles : Le secteur agricole rural compte environ 70.000 exploitations pour une population active de moins de 150.000 habitants. Les femmes sont la catégorie qui s'adonne plus au travail agricole. On estime que la superficie totale des terres emblavées par ce type d'exploitations est de 170.000 ha, soit 5% de la superficie totale des terres cultivables. La superficie moyenne cultivée (bien qu'elle varie fortement d'une province à l'autre) est de 1 ha avec plus ou moins 3 à 4 personnes actives par exploitation.

Ce système d'exploitation repose sur des pratiques de défriche et brûlis des parcelles qui sont mises en valeur avec des cultures en association pendant 2 à 3 années consécutives avant d'être destinées à la mise en jachères pour des durées relativement longues pouvant varier de 15 à 20 ans.

Cependant en raison de l'affaiblissement croissant du capital humain (vieillesse de la population rurale, exode des jeunes vers les grands centres urbains), on assiste ces dernières années à une surexploitation des parcelles situées à proximité des habitations des villages et à une diminution voir l'abandon progressif des jachères. Ce phénomène de plus en plus courant constitue entre autres un des facteurs de diminution des rendements de la production agricole familiale.

Outre le mode de défriche qui a tendance à se « moderniser » (utilisation croissante de la tronçonneuse), les travaux culturaux des parcelles des exploitations familiales, tâches essentiellement féminines sont pratiqués avec des outils manuels, le plus souvent archaïques.

³ Perspectives économiques en Afrique 2005-2006

Les moyens de transports attelés ou mécanisés des produits agricoles sont quasi-inexistants et se font à dos d'hommes (ou de femmes le plus souvent).

Ce système d'agriculture familiale est essentiellement centré sur la production vivrière (bananes, manioc, taros, ignames, patates douces, maïs, arachides, légumes) avec une part minimale destinée à la commercialisation. Les cultures de rentes comme le café et le cacao introduites au cours des années '50 par l'administration coloniale sont en fort déclin, mises à part les plantations de cacaoyers dans quelques provinces comme celle du Woleu Ntem qui en dépit de leur vieillissement et d'un faible encadrement technique, sont encore tant bien que mal exploitées.

Les agro-industries : Dès la fin des années '70, sous la conduite de l'Etat, les cultures agro-industrielles telles que le palmier à huile sélectionné (AGROGABON), la canne à sucre (SUCAF), l'hévéaculture (HEVEGAB) et les élevages industriels tels que ceux de la volaille (SIAEB) et de l'élevage bovin (SOGADEL) ont été développés d'une manière intensive dans le but de diversifier l'économie.

Malgré cela, en raison des investissements financiers très lourds et non appropriés, de l'étroitesse du marché intérieur et du coût de la main d'œuvre salariée ; ces entreprises se sont avérées pour la plupart d'entre elles non rentables et ont été progressivement mises en liquidation. Seule la société d'investissement pour l'agriculture tropicale (SIAT) a repris récemment ses activités de plantations industrielles d'hévéas et de palmiers à huile.

L'agriculture périurbaine : Les petites exploitations périurbaines composées essentiellement de cultures maraîchères, de petits élevages, et de poly cultures vivrières connaissent un regain d'activités depuis ces 10 dernières années, leur nombre se situait autour de 470 en 2001. Le développement de l'agriculture à proximité des grands centres urbains a été fortement stimulé par l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD) à travers notamment ses programmes d'appui aux petits exploitants proches de Libreville, Franceville et d'Oyem. La contribution de ces petites exploitations à l'approvisionnement en produits agricoles (principalement maraîchers) des populations urbaines – notamment celle des villes citées est en augmentation croissante – elle se situe actuellement autour de 10%.

3.2. Les principales productions agricoles

Les cultures vivrières : La production vivrière au Gabon est assurée essentiellement par l'agriculture rurale traditionnelle. Son volume annuel est actuellement estimé à 460.000 tonnes. Le manioc et la banane sont les deux principales productions vivrières et aussi les deux principaux aliments de base. Le manioc est cultivé dans l'ensemble des provinces du pays à part la province de l'Ogooué Maritime où la culture du bananier plantain est dominante. La production nationale de manioc est estimée à 227.000 tonnes/an et celle de la banane à 175.000 tonnes/an. Le taro, la patate douce et l'igname sont également les tubercules les plus consommés, bien que l'igname le soit dans une moindre mesure. Les régions traditionnelles de production pour ces spéculations sont celles du sud du pays. La production de taro et patates douces est estimée à 59.000 tonnes/an.

L'arachide dont la production est évaluée à 7.800 tonnes/an, constitue également une denrée largement consommée au Gabon sous forme de cacahuètes ou transformée en pâte pour la préparation des plats. L'arachide contribue également à l'amélioration de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire des populations qui est composé principalement de féculents. Le niébé a été introduit au Gabon, notamment dans le sud du pays dans les années 80 et bien que peu cultivé et peu consommé, sa graine a la particularité d'être très riche en

protéines végétales (22 à 24%). L'intensification de sa production contribuerait à l'amélioration de la qualité nutritionnelle de la ration alimentaire des ménages.

Le maïs cultivé dans l'ensemble du pays entre également dans la composition de la ration alimentaire de base des populations gabonaises, consommé en épis braisés ou en bouillie par les communautés rurales, il est le plus souvent transformé en farine et consommé sous forme de pâte dans les grandes agglomérations urbaines. Le riz est la céréale la plus consommée au Gabon, sa consommation est quasi journalière pour la grande partie des ménages du pays, en particulier des ménages urbains et périurbains. Paradoxalement, le riz n'est plus cultivé au Gabon. Introduit dans les années coloniales et post coloniales par diverses missions de coopération chinoises et Japonaises, sa culture a été interrompue depuis plusieurs décennies.

Les cultures maraîchères : Le développement des cultures maraîchères connaît actuellement un certain engouement et une intensification de leur volume de production notamment à travers les systèmes d'exploitation agricole périurbains.

Comme cité plus haut le développement de l'agriculture périurbaine et consécutivement celle de la production maraîchère ont été fortement stimulés par les programmes d'appui de l'IGAD.

L'impact de ce programme est significatif autour des grands centres urbains du pays où on estime à 1.120 ha la superficie emblavée en cultures légumières pour une production totale d'environ 6.730 tonnes/an autour de Libreville et de 447 tonnes/an autour de Port Gentil.

Les cultures fruitières : La production fruitière notamment des agrumes bien qu'existante et relativement abondante dans certaines provinces du pays est difficilement appréciable étant donné la rareté des statistiques sur ce type de spéculation.

La filière palmier à huile : Le palmier à huile est cultivé essentiellement par la société SIAT qui a repris les actifs de l'ancienne société AgroGabon. On estime actuellement la superficie exploitée à environ 7500 ha pour une production de 45.760 tonnes en régimes de palme et de 6100 tonnes en huile brut.

La filière canne à sucre : Exploitée principalement dans la province du Haut Ogooué par la société SIAT sur une superficie agricole utile d'environ 6.000 ha dont 4.100 ha plantés. La production du sucre fait l'objet d'une progression relativement importante : de 21.000 tonnes en 2001, elle voisine actuellement autour de 23.000 tonnes et satisfait à 99% les besoins du pays.

L'hévéaculture : L'exploitation de l'hévéa est assurée également par la société SIAT qui dispose de deux plantations dans la province du Woleu-Ntem sur une superficie totale d'environ 10.000 ha. La production de l'hévéa a chuté de près de 80% passant de environ 5.900 tonnes en 2001 à 1.300 tonnes actuellement.

3.3. Les productions animales

Les activités d'élevage sont peu développées au Gabon ; la croissance de ce secteur est quasi nulle durant ces dix dernières années. Outre les quelques initiatives d'éleveurs privés (aviculture et élevages porcins) en zones périurbaines ; l'activité concerne essentiellement les élevages villageois, sous équipés et peu encadrés.

En ce qui concerne la viande ovine et caprine, le niveau de consommation est également élevé en particulier à l'occasion des fêtes de la tabaski. Pour ce qui est de la viande porcine, les importations sont également relativement importantes (près de 4.000 tonnes, soit 56 % de la consommation).

La consommation de viande de volaille est régulièrement en progression. Elle est couverte par les importations qui représentent près de 50 % des importations totales de produits carnés. Enfin, notons que le Gabon est presque autosuffisant en œufs, la couverture des besoins est assurée à plus de 87 %.

3.4. Les productions halieutiques

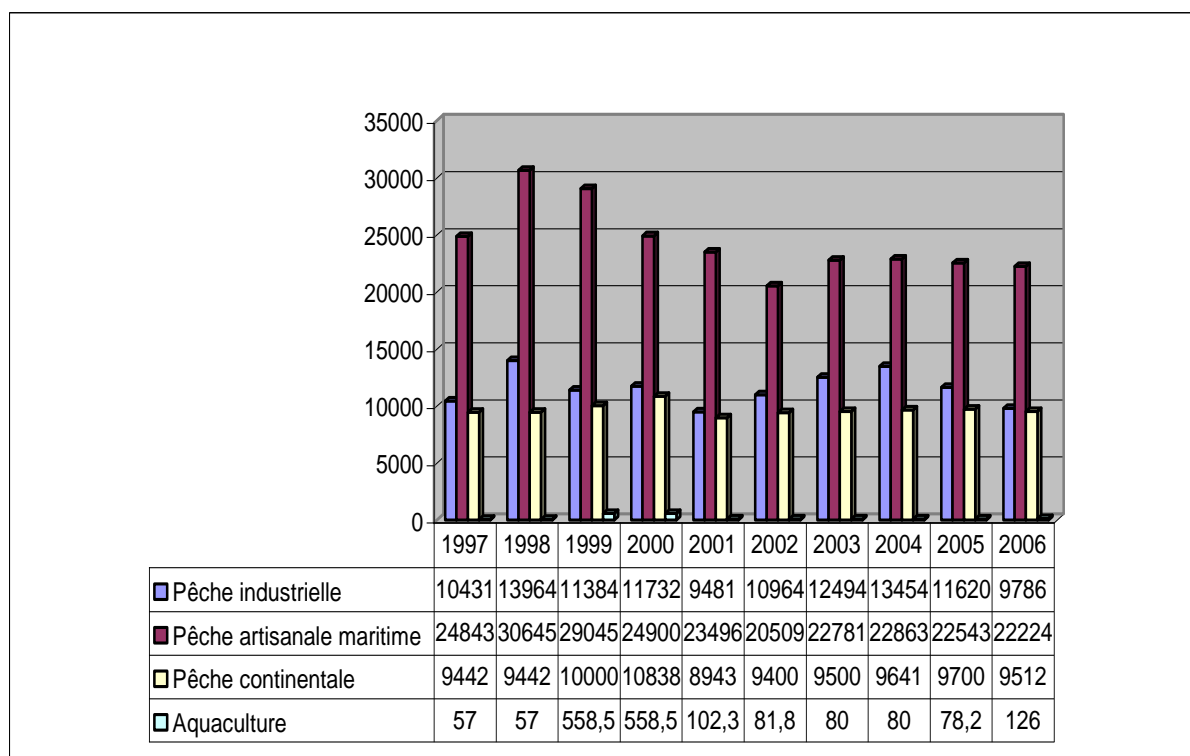
Le Gabon dispose d'une côte longue de 800 km, le plaçant ainsi après le Nigeria comme l'Etat possédant la façade maritime la plus grande des pays situés entre la Mauritanie et le Congo. Son plateau continental a une superficie de 40.600 km².

Le réseau hydrographique intérieur est composé de nombreux cours d'eau navigables sur 3.000 km et couvrent une superficie de 10.000 km². Le pays bénéficie également d'un important réseau lagunaire (lagunes du Fernan-Vaz, d'Iguela, de N'dogo, et de Mayumba).

Les ressources halieutiques sont abondantes et variées. Elles sont estimées à environ 230.000 tonnes, mais sont très inégalement accessibles tenant compte à la fois des capacités techniques et financières des unités de pêche en particulier de celles des communautés de pêche artisanale et des conditions de commercialisation du poisson.

Le secteur de la pêche ne représente que 1,3 % du PIB en 2003 et concerne une population d'environ 22.000 personnes. En 2006, la production halieutique nationale était de l'ordre de 42.500 tonnes, répartie comme suit : pêche industrielle : 9.786 tonnes, pêche artisanale maritime : 22.224 tonnes, pêche continentale, 9512 tonnes et 126 tonnes pour l'aquaculture. Le potentiel annuel de production halieutique est estimé à 300.000 tonnes, dont 60.000 tonnes de poissons démersaux marins, soit 20%, 200.000 tonnes de poissons pélagiques et semi-pélagiques marins, soit 67% et 40.000 tonnes de poissons d'eau douce, soit 13%.

Figure 1 - Evolution annuelle de la production par type de pêche au Gabon (1997-2006)



Source : Cellule statistiques DGPA (2007).

La consommation de poisson par personne et par an est estimée à environ 30 kg et constitue 40% des protéines animales absorbées par la population gabonaise. Selon la DGPA, la demande est estimée à 70.000 tonnes par an, soit un déficit de l'ordre de 30 000 tonnes, comblé à 40% par les importations.

En pêche artisanale maritime qui représente 36% de l'ensemble des producteurs en pêche, le nombre de pêcheurs en activité est de 2.420 individus soit 14% de Nationaux et 86% d'expatriés. Les femmes représentent 31%. Par contre en pêche continentale, on dénombre 5.600 pêcheurs en activité, repartis de la manière suivante : 16,65% d'expatriés et 93,35% de nationaux. En aquaculture, on dénombre est d'environ 60 pisciculteurs dont moins de 9% sont des femmes. Les nationaux représentent plus de 90% des pisciculteurs

3.5. Les productions forestières

Le Gabon est un pays forestier. En effet, sur une superficie totale de 26.700.000 ha, la forêt en occupe une superficie de 22.000.000 ha, ce qui représente environ 85 % du territoire du pays.

Le taux annuel de déboisement est en moyenne de 1 % l'an, ce qui a permis au pays d'avoir un potentiel total sur pied d'environ 2.600.000.000 m³, un potentiel total commercialisable de près de 1.500.000.000 m³ avec 130.000.000 m³ de potentiel commercial d'okoumé, pour un accroissement annuel courant de 3 à 5.000.000 m³. Ces données font du pays un réservoir de carbone dont l'estimation varie entre 0,94 et 5,24 giga tonnes.

Par ailleurs, la stratification du territoire est très avancée puisque environ 8.750.000 ha ont déjà été classés ou concédés dont 1.754.000 ha ont fait l'objet des inventaires d'aménagement. En 2002, la contribution du secteur forêt au PIB s'élevait à 4,2 % et les emplois directs et indirects de la filière bois oscillent entre 28 et 30 % des emplois du secteur moderne, soit 32.000 employés (étude SNBG, 2004).

Le Gouvernement gabonais, dans ses efforts de diversification de l'économie nationale, a défini une nouvelle politique forestière en vue d'augmenter et d'optimiser durablement la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays.

En matière d'aménagement durable, la stratégie du Gouvernement vise à disposer de 14 millions d'ha du DFPE, dont environ 10 millions de forêts de production et 4 millions en aires protégées. Actuellement 11 millions d'ha sont attribués sous forme de PI, lots ZACF, et PTE dont 3 millions sont pourvus de plan d'aménagement. Notons que dans le domaine forestier rural aucune action significative en matière d'aménagement n'a été menée à ce jour.

3.6. La commercialisation des produits

La faiblesse voir l'inexistence de circuits de commercialisation des produits agricoles constitue également une contrainte majeure au développement du secteur et en particulier à celui de l'agriculture traditionnelle.

Cette contrainte est sous-jacente à l'état défectueux des infrastructures routières, notamment des routes et pistes de desserte qui relient les zones de production à celles de grande consommation tels que les chefs lieux de département, de province, et les grands centres urbains. Elle résulte également du manque d'infrastructures économiques décentralisées (marchés, magasins de stockage, etc...)

Les coûts de commercialisation et en particulier ceux relatifs aux transports des produits sont de ce fait très élevés et n'encouragent pas les commerçants à s'investir dans ce genre d'activités. Le mauvais état des pistes rurales condamne à l'enclavement de vastes zones à haut potentiel agricole.

3.7. Le crédit agricole

Le manque d'accès à un crédit pour les petits producteurs marginaux constitue un problème important. Le Gabon ne dispose pas d'institution nationale avec un réseau d'agences pour pratiquer le crédit rural à l'échelle du pays.

Les quelques banques commerciales qui existent, sont installées dans les chefs lieux de province du pays. Le financement du secteur agricole par celles ci est presque exclusivement limité pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- les crédits sont assujettis à des garanties dont ne disposent généralement pas les petits producteurs, le problème de la fiabilité juridique ou même de l'existence des titres fonciers. A cela, s'ajoute leur faible organisation.
- l'éloignement géographique par rapport aux centres urbains, l'enclavement, les insuffisances d'infrastructures et la faible densité de population freinent le développement des activités économiques et entraînent des coûts de transaction élevés pour les services financiers.
- l'importance des risques des activités agricoles ainsi que les risques économiques liés à l'incertitude au niveau la conservation, et de la commercialisation des produits agricoles ;
- au niveau des Organisations de producteurs (OP) gabonais, le financement des activités requiert des volumes de financement importants (fonds de roulement, équipement, formation, commercialisation), avec des contraintes fortes liées à la saisonnalité des activités. Le degré de risque pris sur ces financements est élevé.

Exclus du système financier classique, les OP pour se financer, se tournent vers le secteur informel ou vers l'établissement de micro finance (EMF). Cette dernière, dans sa diversité, devrait contribuer de manière significative au financement des activités en milieu rural. Mais cette contribution au niveau du Gabon, reste largement insuffisante par rapport à l'ampleur et à la diversité des besoins de financement en milieu rural identifiés lors des missions de terrain.

Des expériences en matière de micro finance ont été initiées dans le cadre de projets de développement ; les plus significatives sont : la mise en place d'associations de services financiers (ASF) dans le cadre du projet d'appui au paysannat Gabonais (APG/FIDA), les systèmes de crédit de l'institut gabonais d'appui au développement (IGAD.). D'autres structures (ONG) se sont également investies dans des activités de crédits ou de microcrédits telles que le CROWN, l'AGASS et la COPEC, mais elles connaissent un développement très limité. Notons également le programme d'appui au développement du microcrédit au Gabon (financement du gouvernement et du PNUD) dans la province de Nyanga et qui devrait être progressivement étendu à d'autres provinces.

La majorité des EMF gabonaises sont jeunes et ont des niveaux de fonds propres ou de ressources stables à long terme insuffisants. Ceci limite leur capacité à faire du crédit, à accéder à des fonds de refinancement et de garantie et à augmenter leur chiffre d'affaires.

L'organisation interne de certaines, comporte en général de nombreuses lacunes, ce qui entraîne des difficultés de réponse aux conditions de la Cellule de microfinance. Les outils de comptabilité et de gestion sont insuffisants et les mécanismes de contrôle interne sont déficients.

Un bon nombre d'IMF font du pilotage à vue et ne disposent pas d'un plan de développement stratégique ni d'un plan d'affaires à moyen terme. La capacité du personnel et des élus est faible et l'accès aux services d'accompagnement difficile.

3.8. Contraintes du secteur agricole

Le développement du secteur agricole rural au Gabon se heurte à trois contraintes majeures :

Faiblesse du capital social et humain : i) une faible densité de population avec de grandes disparités entre les régions, ii) un capital social peu développé: le manque d'accès à l'information et à la formation des communautés agricoles rurales et leur forte dépendance des transferts financiers en provenance des villes et de l'Etat n'ont pas permis de créer un environnement propice au développement d'initiatives privées.

Faiblesse de l'environnement économique : i) un faible développement et une dégradation croissante du réseau routier qui rends les coûts de transports élevés entre les principales zones de production et les marchés urbains, ii) des problèmes de commercialisation : les difficultés de collectes des produits agricoles, le manque, voir l'inexistence, d'infrastructures économiques en particulier à proximité des villages (pistes de desserte, marchés, magasins de stockage, etc..), la faible surface financière des intermédiaires privés (collecteurs, commerçants, transporteurs) œuvrant en zone rurale ainsi que l'inorganisation des producteurs constituent des obstacles importants à la commercialisation des produits agricoles, et iii) la forte concurrence des produits des pays frontaliers (Cameroun, Afrique du sud, etc...).

Faiblesse des capacités de production : i) une main-d'œuvre rurale limitée, peu qualifiée coûteuse, essentiellement féminine et vieillissante : 3 à 4 actifs par exploitation, diminution de 60% depuis 1980 de la population masculine agricole rurale de 24 à 29 ans, ii) des modes de production traditionnels peu intensifs (faible accès aux intrants de qualité ainsi qu'aux équipements modernes).

IV. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

4.1. Disponibilités, besoins, productions

Au Gabon, la sécurité alimentaire accuse une régression sensible au cours de cette dernière décennie en particulier chez les communautés à bas revenus des grandes cités urbaines et chez les populations du milieu rural.

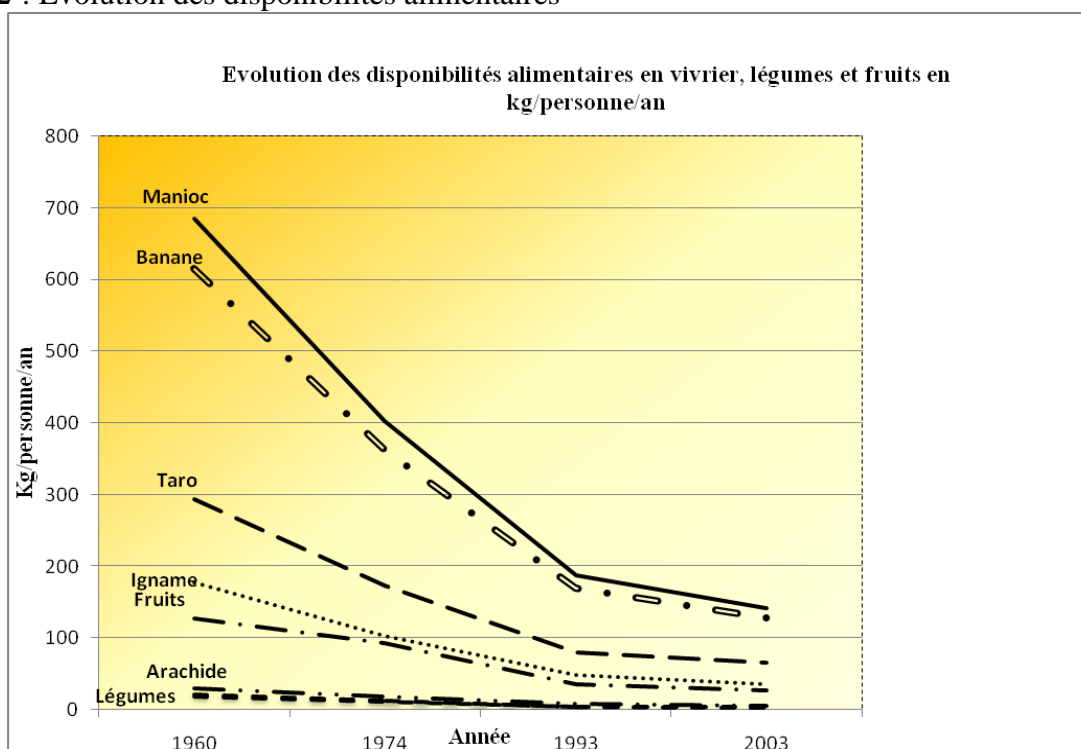
Ainsi, pour les produits de base, les niveaux de disponibilités alimentaires locales ont fortement baissé (- 80 % en moyenne) de 1960 à 2003. Les disponibilités alimentaires locales par habitant, entre 1960 et 2003, ont évolué comme suit : 685 kg à 142 kg pour le manioc, 616 kg à 128 kg pour la banane plantain, 294 kg à 66 kg pour le taro, 21 kg à 5 kg pour les légumes et 128 kg à 27 kg pour les fruits.

Tableau 1 – Evolution des disponibilités alimentaires en vivrier, légumes et fruits en Kg/personne/an

Produits	Années			
	1960	1974	1993	2003
Manioc	685	403	188	142
Banane	616	362	170	128
Taro	294	173	81	66
Igname	178	104	49	36
Arachide	30	18	8	5
Maïs	19	12	5	3
Légumes	21	13	6	4
Fruits	128	93	35	27
Total	1 971	1 178	542	411

Source : Politique de Développement Agropastoral et Rural du Gabon (MAESADR)

Figure 2 : Evolution des disponibilités alimentaires



Niveau actuel du déficit en vivrier et en légumes

D’après les conclusions de la 1ère réunion interministérielle de la Commission nationale pour la sécurité alimentaire et le développement rural tenue le 03 et le 09 décembre 2008, il ressort que près de 80 % de la nourriture consommée au Gabon est importée. En termes de devises, c’est environ l’équivalent de 250 milliards de Fcfa que l’Etat débourse en moyenne par an, pour satisfaire les besoins alimentaires du pays.

Le tableau 2 et les figures 3, 4, 5, 6, 7 montrent la situation actuelle des productions et du déficit alimentaire et leur pourcentage par rapport aux besoins totaux.

Tableau 2 - Déficit alimentaire actuel

<i>Cultures</i>	<i>Besoins (en tonnes)</i>	<i>Productions (en tonnes)</i>	<i>Déficits (en tonnes)</i>
Manioc	220 000	77 000	143 000
Taro, Patate douce, Igname	50 000	19 000	31 000
Banane plantain	150 000	46 500	103 500
Banane douce	50 000	10 000	40 000
Arachide (Coque-graines)	10 371	3 734	6 637
Niébé	683	-	683
Maïs (grain)	25 000	3 750	21 250
Riz	52 131	-	52 131
Légumes	31 109	13 000	18 109
Total général	589 294	172 984	416 310

Source : Politique de Développement Agropastoral et Rural du Gabon (MAESADR).

Figure 3 – Tubercules et racines : production et déficit en quantités (tonnes) et % par rapport aux besoins

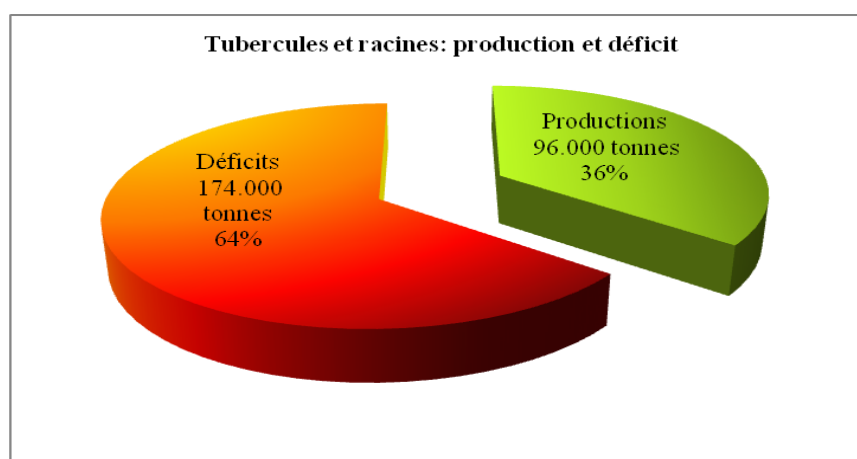


Figure 4 – Banane : production et déficit en quantités (tonnes) et % par rapport aux besoins

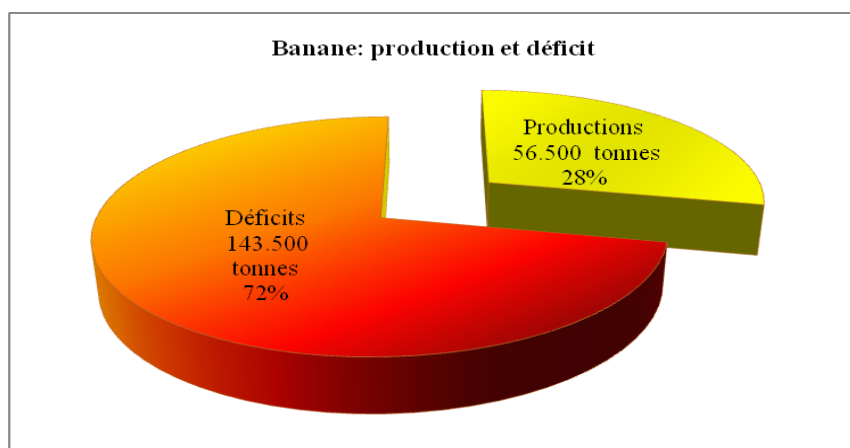


Figure 5 – Légumineuses : production et déficit en quantités (tonnes) et % par rapport aux besoins

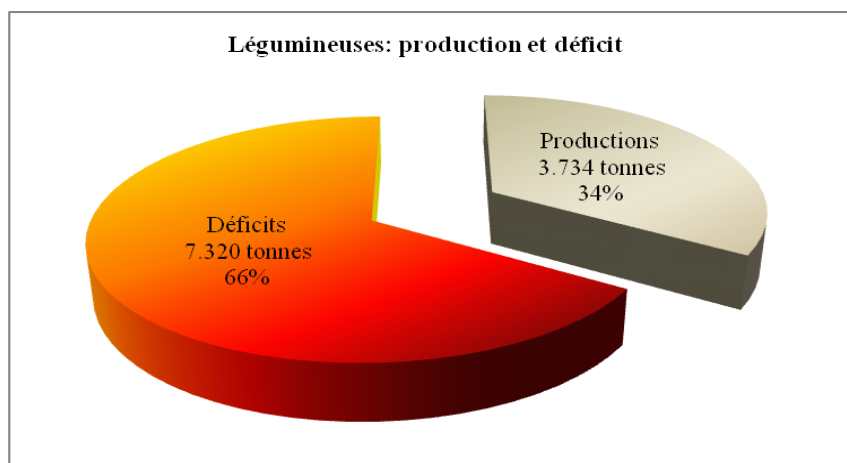


Figure 6 – Céréales : production et déficit en quantités (tonnes) et % par rapport aux besoins

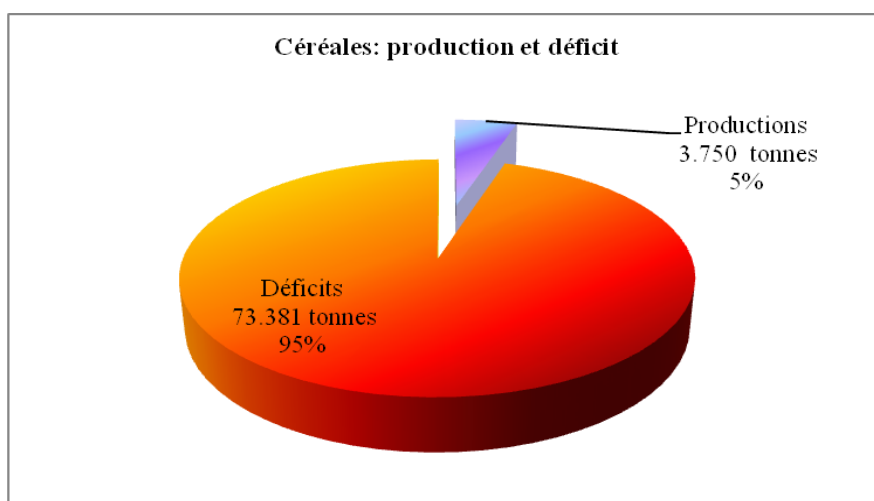
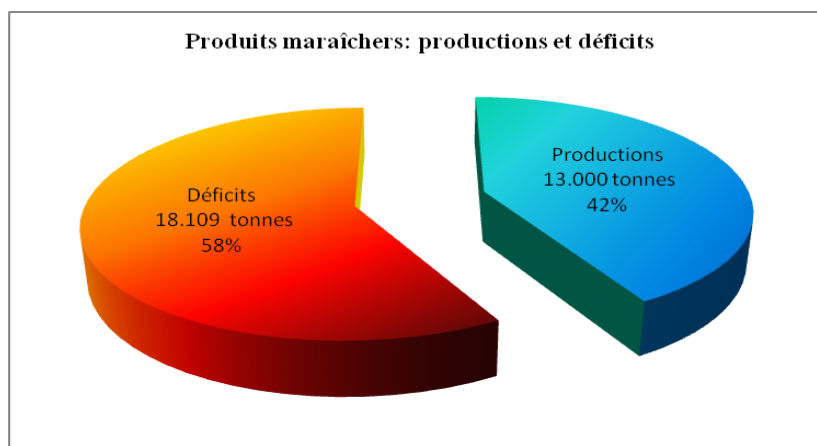


Figure 7 – Produits maraîchers : production et déficit en quantités (tonnes) et % par rapport aux besoins



Du fait de la faiblesse de la production nationale, les importations alimentaires croissent rapidement (9 % par an) pour couvrir les besoins alimentaires, particulièrement ceux de la population urbaine qui représente 80 % de la population totale du pays. Le niveau moyen de disponibilité alimentaire des principaux aliments importés, par habitant entre 1974 et 2001, est passé de 36 kg à 43 kg pour le pain (blé tendre), 6 kg à 37 kg pour le riz, 3 kg à 17 kg pour les pâtes alimentaires et de 4 kg à 15 kg pour la viande bovine. Le tableau qui suit présente les besoins alimentaires de la population et le niveau de déficit en 2005.

Tableau 3 - Besoins alimentaires de la population et niveau de déficit en 2005 (en tonnes)

<i>Produits</i>	<i>Besoins</i>	<i>Production</i>	<i>Déficit</i>	<i>Taux de couverture</i>
Manioc	325.190	227.000	98.190	70 %
Banane plant.	236.314	175.000	61.314	74 %
Taro/igname/patate douce	83.129	59.000	24.129	71 %
Maïs	25.095	7.500	17.595	30 %
Arachide	10.371	7.800	2.571	75 %
Légumes	31.109	5.520	25.589	18 %
Fruits	51.849	33.600	18.249	65 %
Pomme de terre	27.701	0	27.701	0 %
Riz	52.131	0	52.131	0 %
Sucre et dérivés	23.332	23.000	332	99 %
Lait, produits lait.	23.725	0	23.725	0 %
Huile/matières grasses	55.998	12.000	43.998	21 %
Blé et dérivés	72.590	0	72.590	0 %
Viandes bovines	34.315	633	33.682	2 %
Viandes porcines	27.452	2.534	24.918	9 %
Volaille	48.040	3.105	44.935	6 %
Poissons	41.178	30.402	10.776	74 %

Source : Politique de Développement Agropastoral et Rural, MAESADR, Libreville, mai 2005

A la lecture du tableau ci-dessus on observe que les besoins en consommation nationale sont assez bien couverts par la production nationale pour les produits tels que le manioc (70 %), la banane plantain (74 %), le taro/igname/patate (71 %), l'arachide (75 %), les fruits (65 %) et

les produits de la pêche (74 %). En revanche, la production nationale couvre faiblement, sinon pas du tout, les besoins pour les autres produits : maïs (30 %), huile et matières grasses (21 %), légumes (18 %), viande porcine (9 %), viande bovine (2 %), volaille (6 %), pomme de terre (0 %), riz (0 %) et blé (0 %).

Tableau 4 - Importation des produits alimentaires (Q en tonne et V en 000 \$EU)

Produits	2000		2001		2002		2003		2004	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Riz Usiné	34505	15957	63911	14385	88823	21914	14045	8338	44208	25510
Viande de Poule	13399	15812	17539	21904		10313	8647	12686	22452	21169
Blé	45317	7590	69097	12614	63720	11617	34300	7195	72482	18297
Préparation Aliment nda	6623	10095	6547	10378	4659	8848	5122	9928	7203	12356
Huile de palme	5128	3113	5665	4255	3419*	3566	6439	7267	10074	11305
Tabac Brut							248	2436	1124	10097
Viande de Bœuf désossée	7198	8159	6047	7019	1798	2000	3940	5087	6634	8859
Lait de vache, Entier, sec	1989	4121	2083	4877	2028	4188	1791	3534	2854	8173
Vin	9105	6851	10929	8167	8548	7199	3781	4565	7103	6715
Lait Entier condensé	5641	5904	4729	5675	3727	4792	2101	2937	4110	6337
Aliments pour enfants	988	3166	1016	3304	996	3575	544	2107	1504	6062
Malt d'Orge	11000	6238	9685	5332	11253	6513	10059	2936	8180	5486
Viande de Dindons	3366	4440	3206	4234	1986	2704	1687	2436	5083	4937
Boissons alc distillées	2659	3510	3140	3877	3245	4017	1518	2379	3590	4347
Tabac manufacturé nda	790	6930	771	7301	261	3407	173	2335	339	4095
Abats comestibles nda			3459	2455			4029	3582	3263	3978
Cigarettes			147	2384	143	2549	92	1634	184*	3309
Bière d'Orge	5096	3349	4759	3292	4262	3447	2576	2373	3216	3213
Viande de porc	4304	3314	2969	2493	2743	2062			2971	3026
Pâte de tomate			3639	2148			2119	1771	3277	2858
Farine de maïs					3696	1969				
Pâtisserie	1620	2143	1613	2283	1256	2076				
Margarine et Grain Culin	2303	2269			2054	2232				

Source : FAOSTAT, bilan alimentaire mis à jour en 2006.

A Libreville, les produits importés sont consommés quotidiennement par 95% des ménages pour ce qui est du pain, par 70% des ménages pour le riz et 51% pour la viande bovine. Ainsi, les apports caloriques de la ration de base sont fournis à raison de 55% par les céréales, 28% par les tubercules et féculents, 16% par les produits carnés et 1% par les légumes.

Dans plus de 95% de ménages urbains, nourrir sa famille reste la première préoccupation, surtout pour les ménages de grande taille qui constituent la majorité de ménage (55% du total) et ceux à bas revenus (45% des ménages) et dont les dépenses alimentaires représentent plus de 60% du budget mensuel.

De façon générale, les quantités alimentaires quotidiennes disponibles par personnes au sein des ménages sont faibles. Pour la ration de base considérée, l'apport calorique moyen par tête d'habitant était en 1994 de 2.159 Kcal et couvrait 86% des besoins de l'organisme. Aujourd'hui avec la flambée des prix des produits alimentaires, on estime que 60% de la population du pays disposent de moins de 2.000 kcal.

Le niveau de dépendance du consommateur gabonais est très élevé : son assiette quotidienne est constituée de plus de 66% de calories importées et de plus de 73% de protéines importées. Cette situation rend les populations urbaines très vulnérables face au marché international.

L'évolution galopante de la démographie, la baisse de la production nationale et l'augmentation sans cesse croissante des importations nécessite en urgence une intervention du gouvernement et des partenaires pour juguler ce phénomène qui concoure à l'insécurité alimentaire.

4.2. La situation nutritionnelle et sanitaire

Situation nutritionnelle

Une fraction non négligeable de la population gabonaise souffre de sous-alimentation et de malnutrition.

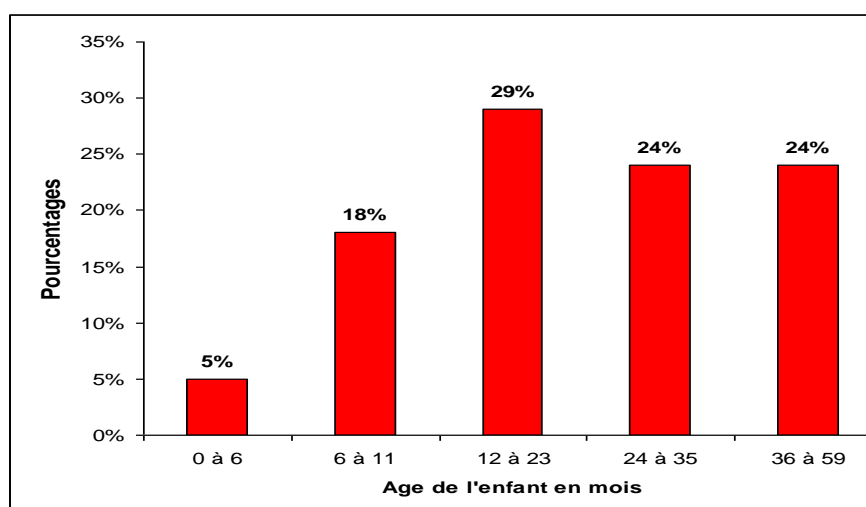
- (i) Sous-alimentation en raison d'une insuffisance quantitative, la ration alimentaire est globalement déficitaire (absence de calories).
- (ii) Malnutrition en raison d'une insuffisance qualitative de leur alimentation. Leur ration alimentaire est mal équilibrée et il y a une carence de certains éléments nutritionnels spécifiques.

La situation nutritionnelle des enfants au Gabon est préoccupante : 21% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et environ 7% en souffrent sous la forme sévère. Cet état de fait, se traduit soit par un retard de croissance, par une émaciation ou encore une insuffisance pondérale.

L'enquête EDSG⁴-2000 nous révèle que la malnutrition chronique, qu'elle soit modérée ou sévère, présente des variations importantes en fonction des caractéristiques sociodémographiques :

- Selon le sexe, les garçons sont plus touchés que les filles ;
- Selon l'âge, sur l'échantillon choisi de 3.113 enfants malnutris modérés ou sévères, 5% avaient moins de 6 mois, 18% d'enfants de 6 à 12 mois, 29% (la tranche la plus atteinte) sont des enfants de 12 à 23 mois. Pour les enfants de 24 à 35 mois, le taux diminue à 24%, et reste le même (24%) pour les enfants de 3 à 5 ans.

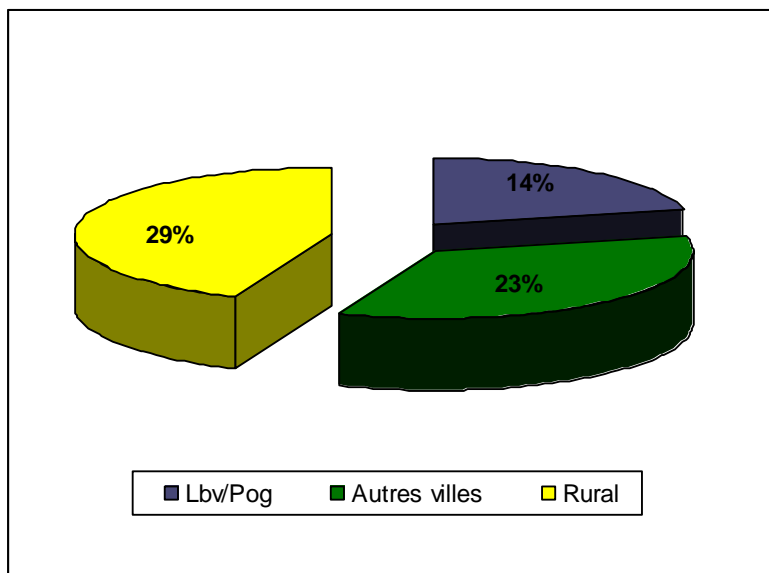
Figure 8 - Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans présentant une malnutrition



⁴ Enquête Démographique et de Santé du Gabon 2000.

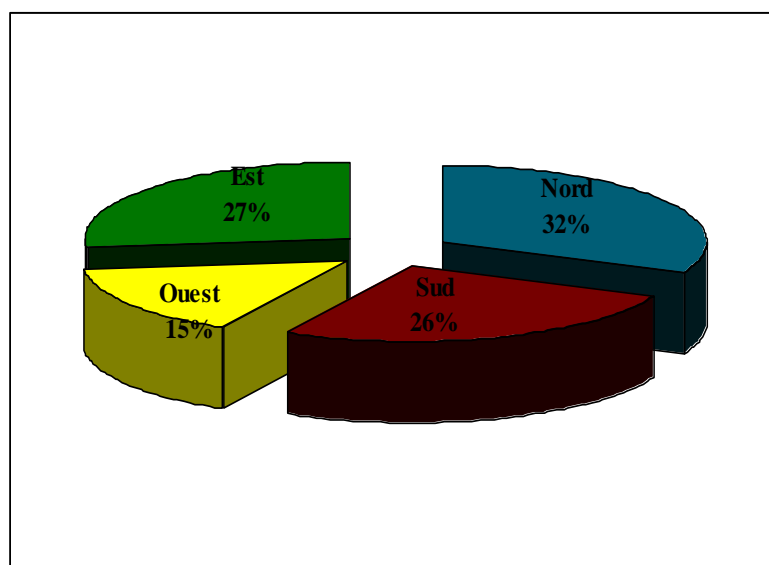
- Selon le milieu de résidence - La prévalence de malnutrition chronique présente des écarts importants selon le milieu de résidence. En milieu rural, la proportion d'enfants présentant une malnutrition modérée ou sévère, est la plus élevée (respectivement, 29%) ; ces proportions sont deux fois plus élevées que celles de Libreville/Port-Gentil (14%). Dans les autres villes, la situation est également préoccupante puisqu'on constate que plus d'un enfant sur cinq (23%) souffre de malnutrition.

Figure 9 - Pourcentage d'enfants malnutris par résidence



- Selon la région - La malnutrition chronique présente également des disparités importantes selon la région de résidence. Aucune région du Gabon n'est épargnée. Cependant, les enfants de la région Nord sont le plus touchés (33%) que ceux de (6%). Dans l'Est et au Sud, les proportions sont également élevées, respectivement de 28% et 27%.

Figure 10 - Pourcentage d'enfants malnutris par région



- Selon le degré d'instruction - Le niveau d'instruction de la mère est très important. La prévalence de malnutrition chronique sous la forme sévère est deux fois plus élevée chez les enfants dont la mère est sans instruction que chez les enfants dans la mère à

un niveau d’instruction secondaire (10% contre 5%), d’où la nécessité d’éduquer les femmes. En élevant leur niveau d’instruction, on leur permet d’améliorer leurs connaissances et donc leur comportement en matière de santé et d’alimentation des enfants.

La situation nutritionnelle des mères demande une attention particulière. Les proportions de femmes souffrant de déficience énergétique présentent de fortes disparités. La région sud et la région Est sont les plus atteintes avec respectivement un taux élevé de 12% et 8%. Le milieu rural (8%) et les femmes les moins instruites sont plus touchés.

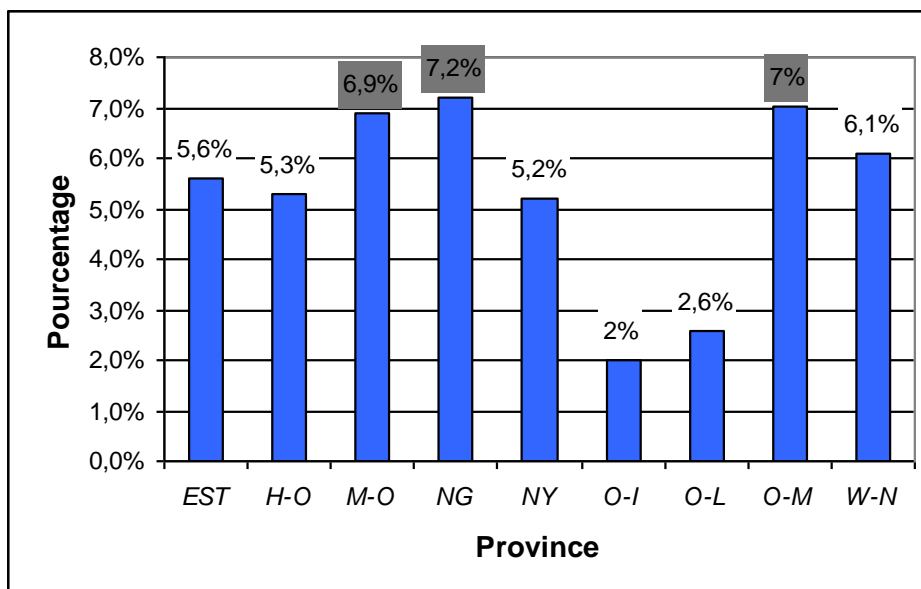
Seulement 7% des enfants de moins de 4 mois sont nourris exclusivement au lait maternel et 62% des enfants de 6-9 mois et 67% des enfants de 10-11mois sont nourris en addition au lait maternel avec des aliments solides de complément. La consommation en sel iode est identique quelque soit le milieu de résidence avec 15% de ménages qui l’utilisent.

Situation sanitaire

Le profil épidémiologie du Gabon est dominé par des pathologies de pays à faible revenu.

Les principales affections sont le paludisme (40% des motifs de consultation), les diarrhées et les insuffisances respiratoires aiguës. Il est à noter, l’expansion de la pandémie de l’infection à VIH/SIDA. Selon le dernier rapport épidémiologique du PNLIS/IST, le nombre de personnes vivant avec le VIH/ SIDA se situait aux alentours de 53.810 personnes à la fin de l’année 2005. La prévalence nationale du VIH/SIDA était estimée à 8,1% en 2004 et à 5,9 % en 2007.

Figure 10 - Prévalence du VIH par province en 2007



EST : Estuaire, H-O : Haut-Ogooué, M-O : Moyen-Ogooué, NG : Ngounié, NY : Nyanga, O-I : Ogooué –Ivindo, O-L : Ogooué- Lolo, W-N : Woleu- Ntem, O-M : Ogooué Moyen

Source: Enquête nationale de surveillance sentinelle du VIH, PNLIS 2007

V. LES PARTIES PRENANTES DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les parties prenantes intervenant dans la sécurité alimentaire au Gabon peuvent être classées en deux catégories principales: (i) les acteurs nationaux et (ii) les partenaires techniques et financiers, impliquant les organismes internationaux, la coopération bilatérales et les ONG internationales

5.1. Les acteurs nationaux

5.1.1. Les populations locales et les groupes vulnérables

Les populations locales sont les principaux acteurs concernées par la sécurité alimentaire : toutes les couches sociales des villages et des quartiers sans discrimination. Toutefois, une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables qui sont les victimes principales de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire pour éviter toute discrimination. Ceux-ci sont constitués de ménages et d'individus qui vivent dans un environnement ne leur permettant ni de sécuriser leurs conditions alimentaires et de vie, ni de développer une vie saine et active.

Les groupes vulnérables connaissent des difficultés de disponibilité et d'accès aux aliments en quantité et en qualité suffisantes pendant une partie ou toute l'année. Ces individus vivent en milieu rural ou urbain au sein de ménages et des exploitations familiales.

L'insécurité alimentaire touche plus particulièrement les femmes et les enfants, les petits producteurs, les jeunes et les chômeurs, les handicapés, les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques.

Les femmes, qu'elles soient membres du ménage chef d'exploitation, jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire et dans la vie communautaire à la fois en termes de production agricole, de transformation/commercialisation et dans l'alimentation du ménage. Le rôle des femmes est rendu difficile par leur faible accès aux ressources productives et aux informations/formations. Cependant, plusieurs initiatives visant le renforcement des capacités des femmes sont de plus en plus développées.

En effet, un essor non négligeable d'associations a été enregistré dans le pays, depuis 10 ans avec la mise en place par le Ministère de la famille, de la promotion de la femme et de la protection de la veuve et de l'orphelin, du grand prix du Président récompensant la meilleure association ou groupement de femme de l'année en élevage ou en agriculture et avec le soutien des autorités du pays de diversifier l'économie ainsi que des initiatives privées,

5.1.2. Les institutions technique d'appui de l'Etat

Les principales institutions publiques impliquées directement ou indirectement dans la sécurité alimentaire sont :

- le Ministère en charge de l'agriculture de l'élevage et du développement rural (MAESADR),
- le Ministère en charge de l'aménagement du territoire et de la décentralisation (MATD),
- le Ministère en charge de la famille, de la protection de l'enfant et de la promotion de

la femme (MFPEF),

- le Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux (MEFEPPN)
- le Ministère en charge de l'environnement et de la protection de la nature (MEPN),
- le Ministère en charge de l'énergie, des ressources hydrauliques et des nouvelles énergies.
- le Ministère en charge de l'économie des finances, du budget et de la privatisation,
- le Ministère en charge de la santé, et de l'hygiène publique,
- le Ministère en charge des affaires sociales, de la solidarité, de la protection de la veuve et de l'orphelin et de la lutte contre le sida,
- le Ministère en charge des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale,
- le Ministère en charge de la planification et de la programmation du développement,
- le Ministère en charge du commerce, du développement industriel chargé du Nepad,
- le Ministère en charge des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de la lutte contre la pauvreté,
- le Ministère en charge de l'intérieur, des collectivités locales, de la décentralisation, de la sécurité et de l'immigration,
- le Ministère en charge des travaux publics, des infrastructures et de la construction
- le Ministère en charge de la recherche scientifique,
- le Ministère en charge de l'éducation nationale et de l'instruction civique

Ces Ministères interviennent en appui aux populations avec leurs démembrements au niveau national et décentralisé.

Le MAESADR, premier concerné et ses différents services techniques spécialisés ont pour mandat d'assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques gouvernementales en matière de développement du secteur agricole et rural.

Ce Ministère est représenté au niveau des 9 provinces du pays par ses services techniques déconcentrés composés d'équipes spécialisées dans les différents secteurs de l'agriculture de l'élevage et du développement rural.

L'Office national du développement rural (ONADER) en charge de la vulgarisation agricole est représenté également au niveau des provinces à travers ses services provinciaux et départementaux.

Dans leur ensemble les institutions publiques d'appui au secteur agricole sont confrontées à d'énormes difficultés notamment d'ordres budgétaires qui grèvent considérablement leur fonctionnement et leur opérationnalité sur le terrain. Les budgets alloués à ces institutions par le gouvernement gabonais sont insuffisants pour leur permettre d'assurer une présence régulière et un accompagnement soutenu des populations agricole rurales. Dans leur grande majorité ses communautés en particulier les petits producteurs sont dans une situation de grand isolement, tant sur le plan de l'accès à l'information que celui de leur accompagnement technique.

L'enseignement agricole et la recherche agronomique est remis à l'École nationale de développement rural (ENDR) qui a pour vocation de former sur 3 années des techniciens agricoles niveau BAC. Elle est de nouveau fonctionnelle depuis début 2007.

Plusieurs centres de recherches sous tutelle du MAESADR ont été créés par le Gouvernement pour appuyer le secteur agricole : le Centre d'introduction, d'adaptation et de multiplication du matériel végétal (CIAM) ainsi que l'Institut de recherche agronomique et forestière (IRAF). Faute de moyens financiers suffisants (diminution des subventions de l'état), ses institutions sont relativement peu opérationnelles.

5.1.3. Les Organisations fédératives et les ONG

On estime à près de 300 les organisations (organisations faîtières, ONG) qui interviennent dans des domaines aussi diversifiés que l'éducation, la santé, la culture, le social, etc. Mais la grande majorité d'entre elles ne font pas preuve de professionnalisme dans les activités qu'elles mènent à l'endroit de leurs adhérents et ne peuvent être considérées comme de véritables structures d'appui à ces secteurs. Le mouvement fédérateur connaît cependant un regain de dynamisme suite, entre autres, à l'action du Conseil économique et social (CES).

Les Organisations Paysannes et de Producteurs

L'organisation des paysans n'est pas un phénomène récent au Gabon. Elle est restée pendant longtemps sous forme « traditionnelle » : groupements d'entraide pour les travaux champêtres, tontines, etc. Ce type d'organisation est encore actuel et très actif dans certaines provinces du pays.

L'organisation des paysans sous une forme « moderne » est apparue en 1961 avec la création de deux grandes coopératives : la COOPECA au nord et la COOPALMO au sud du pays. Depuis cette période plusieurs textes légaux relatifs à la réglementation des organisations de producteurs agricoles ont été promulgués. En particulier le décret N° 35/IPM du 25 janvier 1961 portant sur le statut général des coopératives au Gabon.

Plus tard, 10 ans après l'indépendance du pays, suite à l'ordonnance N° 40/70/PR du 6 juillet 1970 de nouvelles dispositions ont été prises qui concernent la création de coopératives à caractère rural, régies par des dispositions particulières, la tutelle des structures associatives et coopératives agricoles confiée au Ministère de l'agriculture, et leur agrément sur le plan légal qui est attribué par le Ministère de l'intérieur.

Trois types d'organisations à caractère rural sont établis et toujours en vigueur jusqu'à ce jour : (i) les groupements de producteurs (GP), (ii) les groupements à vocation coopératives (GVC) et (iii) les sociétés coopératives.

A l'issue du séminaire national sur les organisations de producteurs tenu à Libreville en mai 1975 par le Ministère de l'agriculture, avec l'assistance de l'OIT et du FNUAP, un projet national d'appui au développement du mouvement coopératif pour l'amélioration du bien-être social (GAB/79/P01) est formulé. Mis en œuvre en 1980, il s'est achevé en 1984.

Sous l'impulsion du Département de la promotion de la femme du Ministère de l'Agriculture des associations socioculturelles féminines voient le jour au cours des années 1984-1986. Depuis 1990 jusqu'à récemment les politiques de développement économique du secteur agricole sont centrées sur l'aide et la promotion des sociétés agro-industrielles et des groupements de producteurs/trices à vocation coopérative. Mais les résultats en matière de relance du secteur agricole et de sa contribution à l'économie nationale sont loin de ceux escomptés.

Actuellement, la promotion des organisations professionnelles agricoles issues d'initiatives locales est prise en compte dans les orientations générales du gouvernement, notamment dans sa nouvelle politique agricole, comme un des facteurs majeurs pour la relance de la production agricole et l'accroissement de la sécurité alimentaire. Néanmoins il n'existe pas à proprement parler de vision claire et partagée au niveau du pays sur les missions réelles et la structuration de ces organisations. Les quelques initiatives prises par les acteurs étatiques et non gouvernementaux souffrent de ce déficit politique et d'un manque de connaissance et d'expérience quant aux méthodes et outils de renforcement des capacités des OPA.

Le cadre institutionnel est également loin d'être clair dans ce domaine. Les cahiers des charges des institutions gouvernementales (Ministère en charge de la famille, Direction nationale du développement rural, Office national du développement rural, Conseil économique et social) et des autres structures ou institutions non gouvernementales impliquées à différents niveaux dans la promotion des mouvements associatifs et coopératifs ne sont pas clairement établis. Elles souffrent également à leur niveau de l'inexistence de lignes de conduite clairement définies en matière d'appui à l'émergence et au développement des OPA.

Il en est de même pour le cadre juridique. La loi relative aux associations (36/52) et le décret régissant les coopératives (35/PR) cités précédemment sont inappropriés aux besoins et réalités actuelles des organisations professionnelles agricoles.

Dans le secteur agricole on distingue essentiellement des structures faitières telles que la Concertation nationale des organisations paysannes et des producteurs du Gabon (CNOP) et l'Union des producteurs agricoles du Gabon (UPAG), les associations de producteurs à vocation d'entraide et de soutien, et celles à vocation coopérative qui sont régies par l'ordonnance N° 40/70 du 6 juillet 1970.

Les Réseaux des associations féminines

Toutes les associations et organisations féminines dans divers secteur d'activités sont recensées par le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin.

Plusieurs d'entre elles sont affiliées à un réseau selon leurs activités et les objectifs à atteindre. Cinq (5) réseaux, et notamment (i) le RAPEC (Agriculture, Pêche, Elevage et Commercialisation), (ii) le RECEFF (Communication, Education et Formation des Femmes), (iii) le REDDP (Démocratie, Droit et Paix), (iv) le REMIF (Micro Finance) et (v) le RESEB (Santé, Environnement et Bien être social), se sont regroupés avec l'appui de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) au sein d'un collectif de Réseaux d'Organisations Féminines du Gabon, en abrégé CENAF-GABON (Centre d'appui aux organisations de Femmes du Gabon).

Le CENAF-GABON est une structure intégrative et fédérative qui contribue à l'émergence de la société civile féminine gabonaise. Il permet à cette dernière de prendre une part active et significative à la gouvernance politique, économique et sociale. Il se veut enfin le partenaire privilégié et crédible de l'Etat, du secteur privé, des partenaires au développement et des autres composantes de la société civile en vue de l'instauration d'un Etat plus régulateur qu'interventionniste, dont l'environnement sera favorable à la promotion de l'Homme à travers les mécanismes de dialogue, de concertation et de bonne gouvernance.

5.1.4. Les Institutions de financement rural

Le financement agricole constitue une des contraintes majeures au développement de ce secteur. La grande majorité des interventions et expériences menées dans ce domaine n'ont pas permises la mise en place de politiques et de systèmes de financements performants et durables.

Les quelques institutions de financement (BGD, FODEX) prennent peu d'engagement en raisons des risques que représentent les activités de production agricole. Des expériences en matière de micro-finance ont été initiées dans le cadre de projets de développement, les plus significatives sont : la mise en place d'associations de services financiers (ASF) dans le cadre du projet d'appui au paysannat gabonais (APG/FIDA), les systèmes de crédit de l'institut gabonais d'appui au développement (IGAD).

D'autres structures (ONG) se sont également investies dans des activités de crédits ou de microcrédits telles que le CROWN, l'AGASS et la COPEC, mais elles connaissent un développement très limité.

Notons également le programme d'appui au développement du microcrédit au Gabon (financement du Gouvernement et du PNUD) en cours de démarrage dans la province de Nyanga et qui devrait être progressivement être étendu à d'autres provinces.

5.1.5. Autres acteurs

Les élus locaux assistent beaucoup les producteurs, chacun dans sa localité, par des dons en matériel agricole qu'ils offrent aux associations agricoles.

L'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD). Créé en juin 1992 à l'initiative de l'Etat Gabonais et de Total Gabon, l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) a pour objectif le développement du tissu agricole urbain, l'approvisionnement des marchés urbains en produits frais locaux et la recherche sur la valorisation des potentialités agricoles et par agricoles. Il est chargé d'appuyer et encadrer les producteurs indépendants des zones périurbains dans six provinces du Gabon pour la production de la banane, du manioc et des cultures maraîchères.

La société forestière Rougier Gabon, met chaque année à la disposition de plusieurs producteurs, notamment dans les provinces du Haut-Ogooué et l'Ogooué Ivindo du matériel agricole (tronçonneuses, etc.) pour les travaux d'abattage.

5.2. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires sont les donateurs et partenaires techniques, les organisations sous-régionales et internationales, et en général les projets qui apportent leurs appuis techniques et financiers dans les actions visant la sécurité alimentaire.

Il s'agit de partenaires bilatéraux et multilatéraux, tels que la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Union Européenne (UE), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ; Agence Française de Développement (AFD) ; les coopérations avec la Chine, l'Egypte, le Brésil, le Maroc, etc.

De plus, le Gouvernement du Gabon bénéficie de l'assistance technique de l'ensemble des agences des Nations Unies actives dans le pays (FAO, HCR, OMS, PNUD, UNESCO,

UNFPA, UNICEF) dans la définition et mise en œuvre de programmes et projets ayant entre autres des actions visant la sécurité alimentaire et la nutrition.

VI. LES CADRES POLITIQUES, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

6.1. Situation du cadre politique au plan national

Conscientes de la fragilité de son économie dans un contexte de baisse tendancielle de la production pétrolière, les autorités gabonaises assistées de la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), ont formulé un « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRCP) ».

Le DSCRCP a été adopté en conseils des ministres en janvier 2006 et repose sur quatre piliers fondamentaux : i) promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique au pauvres, ii) amélioration des infrastructures, iii) amélioration de l'accès des populations aux services essentiels, iv) amélioration de la gouvernance.

L'agriculture y est considérée comme un secteur moteur de la croissance et de la diversification de l'économie nationale. Elle reste malgré ses échecs passés un puissant réservoir d'emplois et un secteur qui pourrait contribuer significativement à la diminution de la pauvreté. Les objectifs et la stratégie à court et moyen terme reposent sur ce postulat. A l'horizon 2015, selon le DSCRCP, l'agriculture paysanne à travers des exploitations familiales polyvalentes restera le mode d'organisation dominant de la production agricole.

Selon le DSCRCP, pour relever les défis de la croissance démographique, en particulier en zone urbaine et périurbaine, ainsi que de la sécurité alimentaire; les orientations de développement du secteur agricole porteront prioritairement sur trois volets : i) la promotion des exploitations agricoles familiales, ii) le soutien aux petites et moyennes entreprises agricoles, iii) le passage des systèmes extensifs de production à des systèmes intensifs, diversifiés et durables.

6.1.1. Politiques et stratégie des secteurs productifs

➤ *Secteur agricole*

Les objectifs et les lignes directrices assignés au secteur agricole sont contenus dans les lois et textes fondamentaux établis par le Gouvernement, dont plus particulièrement :

La loi de développement et d'aménagement du territoire (LDAT) - Cette loi a comme objectif principal de traduire dans les faits le volet agricole du DSCRCP et ainsi de transformer l'économie de rente dépendant exclusivement du secteur pétrolier en une économie diversifiée et libéralisée, visant à éradiquer la pauvreté. A travers cette loi, la relance de l'agriculture rurale fait partie des nouvelles priorités du gouvernement pour diversifier l'économie du pays. En tant que loi d'orientation la LDAT constitue le cadre légal de référence et de cohérence pour l'ensemble des acteurs du développement. Par rapport à l'agriculture, la LDAT assigne au Gouvernement la mission de concourir à l'autosuffisance alimentaire et à la diversification des exportations mais aussi de promouvoir les activités génératrices de revenus dans le monde rural et de participer au rééquilibrage démographique du territoire à travers les orientations stratégiques suivantes : i) l'accroissement de la productivité, ii) la diversification des activités au sein des exploitations rurales pour accroître les revenus et faire jouer les complémentarités, iii) le développement des circuits d'approvisionnement et de commercialisation, iv) l'accès

équitable aux services publics et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

La politique de développement agropastoral et rural (PDAPR) - Il s'agit d'une politique économique sectorielle qui prend en compte tous les aspects du secteur agricole au sens large du terme et qui intègre également toutes les questions intersectorielles concernant le développement du monde rural. Elle s'inscrit dans le cadre de la LDAT et du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSCR). La valorisation et la diversification des productions agricoles locales, à travers la structuration des organisations paysannes et le développement de filières agricoles constituent des axes majeurs de cette politique.

La loi 023/2008 portant politique de développement agricole durable a pour objet de promouvoir les activités génératrices de revenus du monde rural, de redynamiser celui-ci, de participer au rééquilibrage démographique du territoire, de contribuer à l'autosuffisance alimentaire et de diversifier les exportations

Le code des investissements agricoles en République Gabonaise - Le code des investissements agricoles promulgué récemment par la loi instituant la charte des investissements a pour objet de déterminer l'ensemble des règles et principes de développement du secteur agropastoral et rural par lesquels l'Etat entend favoriser et promouvoir une politique d'aide à l'investissement. A travers la promulgation de ce code, l'aide à l'investissement vise à garantir aux exploitants du secteur agropastoral et rural la sécurité juridique de leurs investissements, la facilitation d'accès au crédit par la mise en place notamment d'une institution financière spécialisée, l'obtention de primes de soutien à l'investissement ainsi que des exonérations fiscales.

La mise en œuvre et la conduite des nouvelles orientations assignées au secteur agricole impliquent que les mesures en cours sur le plan de la révision et du renforcement du cadre institutionnel soient poursuivies et mener à leur terme ; il s'agit notamment des mesures relatives :

- i. Au renforcement du comité national sur le développement agricole et rural (CNDAR) afin qu'il puisse jouer au plus au niveau son rôle de concertation et de maitre d'œuvre dans la conduite des stratégies de développement agricole.
- ii. A la réorganisation et de la définition des nouvelles missions du MAESADR et de ses services déconcentrés notamment dans les domaines de l'appui conseil et de l'encadrement technique des producteurs du secteur agricole et rurale.
- iii. Au renforcement du fonds national de développement agricole et rural (FNDAR), dans son rôle de financement de la recherche agricole et des programmes d'investissements prioritaires retenus dans le cadre de la nouvelle politique agricole.
- iv. A la poursuite des programmes de réformes structurelles au niveau des différents Ministères et Institutions concernés par le développement du secteur agricole et rural.
- v. Au renforcement du programme d'investissement sectoriel agricole (PISA)

La stratégie de développement du secteur agricole s'articule autour des objectifs suivants : (i) la relance de la production dans un environnement économique institutionnel incitateur ; (ii) la responsabilisation et la participation des différents partenaires au développement rural à la définition et la mise en œuvre des politiques ; (iii) le redéploiement des activités des agro-industries au profit des opérations villageoises et de la création de petites et moyennes entreprises agricoles ;

L'atteinte des objectifs énumérés plus haut nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies appropriées ayant traits à : (i) l'intensification de la production vivrière traditionnelle par un renforcement des services de recherches, de formation et de vulgarisation agricole ; (ii) l'extension des cultures industrielles de rente et la diversification des spéculations destinées à l'exportation ; (iii) la promotion des exploitations familiales modernes et des PME ; (iv) la poursuite de la réforme du programme de restructuration/privatisation des entreprises agro-industrielles ; (v) la levée des contraintes relatives à l'accès au crédit agricole et le développement des services financiers de proximité ; (vi) l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles par l'installation de marchés ruraux et la mise en place d'un système d'information des prix ; (vii) la mise en place ou le renforcement des structures et services capables de fournir aux petits producteurs des intrants de qualité et à des prix abordables ; (viii) la formation des ressources humaines.

➤ *Secteur de la pêche et aquaculture*

La politique de développement du secteur pêche et aquaculture s'articule autour de deux principaux axes : (i) la diversification de l'économie ; (ii) la gestion durable des secteurs pêche, forêt, environnement.

- (i) La *diversification de l'économie*. Après la diminution de la contribution du secteur pétrolier au PIB au point de devenir inférieur à celui des secteurs non pétrolier en 2003, le gouvernement gabonais à travers le DSCR de 2005, a axé l'avenir économique du pays sur la diversification. Le secteur pêche en particulier a été identifié comme secteur de développement élevé au même titre que le tourisme. Le DSCR préconise (i) la promotion de la croissance pour la couche pauvre, (ii) l'aménagement des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès aux services publics, (iv) l'amélioration de la gestion des affaires publiques. Le développement de la pêche et de l'aquaculture entre également dans les orientations globales énoncés plus haut dans le DSCR et la LDAT.
- (ii) La gestion durable des secteurs pêche, forêt, environnement. Dans ce cadre, en 2000-2004, un document « le Programme Sectoriel Forêt, Pêche et Environnement (PSFE) » a été établi pour servir comme cadre de l'aide des divers bailleurs de fonds. Il prend en compte pour le secteur pêche et aquaculture (i) la gestion durable des ressources halieutiques, (ii) la protection de la biodiversité et l'élargissement des réserves, (iii) le renforcement de l'organisation

La *stratégie du secteur pêche et aquaculture* a pour cadre de référence de 2010 à 2020 le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture (PDDI) et vise (i) l'augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des exploitants pisciculteurs, (ii) la fourniture stable et durable des produits halieutiques non seulement au Gabon, mais dans les pays voisins et (iii) la gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques.

Cette stratégie s'articule autour de quatre 4 axes principalement, à savoir : (i) construire un système de gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques et assurer l'utilisation durable des ressources, (ii) promouvoir le développement et l'utilisation des ressources inexploitées par l'amélioration des techniques de pêche et d'aquaculture, (iii) valoriser les ressources halieutiques en aménageant l'infrastructure de distribution et en développent la transformation, (iv) enracer la pêche artisanale et l'aquaculture dans toutes les zones en fournissant les services de soutien centrés sur les centres communautaires de pêche et les stations piscicoles.

➤ **Secteur de la forêt, chasse et faune**

6.1.2. Autres Stratégies et Politiques nationales ayant un lien avec la sécurité alimentaire

➤ **Secteur de l'eau et l'énergie**

Le Gabon est fortement irrigué par un réseau hydrographique dense, mais partiellement exploité. Les utilisations les plus importantes sont l'alimentation en eau potable des populations et la fourniture d'hydroélectricité qui représente 75% de la production totale d'énergie.

En juin 1997, le gouvernement a confié l'exploitation hydrographique à la société d'eau et d'électricité du Gabon (SEEG), filiale du groupe VEOLIA. L'approvisionnement en eau potable et en énergie électrique dans les grands centres urbains incombe à la SEEG dans le cadre de la concession. Par contre l'alimentation en eau potable et en énergie électrique en milieu rural revient à l'Etat.

La *Loi d'Orientation du Développement Economique et Social (LODES)* est un instrument de Planification du Développement permettant de réaliser des résultats tangibles à moyen et long terme. Cette loi encourage les études des conditions de participation du secteur privé ainsi que la réalisation des systèmes d'alimentation en eau potable à des coûts accessibles aux utilisateurs. L'Etat continuera à jouer son rôle de premier plan dans le développement du secteur de l'eau à travers la mise en place des infrastructures nécessaires.

Le rôle du secteur privé, bien que souhaité, est resté limité à la construction et la fourniture du matériel de construction au niveau du marché public. La politique encouragera la participation des privés dans la mobilisation des investissements, le développement et la gestion des infrastructures d'eau. Les mécanismes de promotion seront mis en place. Des initiatives locales de financement des activités du secteur en milieu rural seront soutenues.

En milieu rural, le gouvernement a réalisé plus de quatre programmes d'hydraulique villageoise sur les neuf provinces ce qui correspond à 1064 forages existants. L'utilisation de l'électricité améliore les conditions de vie des ménages. Dans les zones hors connexion SEEG, l'Etat a mis en place des groupes électrogène ou des installations solaires photovoltaïques (un programme d'électrification solaire de villages).

Actuellement le Ministère de l'Energie, des Ressources Hydraulique et des Nouvelles Energies est en train formuler le document de « Politique sectorielle en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural » dont les objectifs sont : (i) améliorer le cadre de gestion et de gouvernance de l'eau en milieu rural ; (ii) satisfaire durablement les besoins en eau potable tant en quantité qu'en qualité pour les populations rurales ; (iii) mettre en application des outils visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement par une meilleure organisation du secteur pour optimiser l'apport de chaque acteur du secteur ; (iv) gérer durablement la ressource en eau dans une optique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ; (v) développer des programmes de mise en valeur de la ressource en eau ; (vi) renforcer les capacités des acteurs de l'eau par la formation, l'éducation et la recherche.

Avec la promulgation de la loi 8/93 du 7 avril 1993 fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution en eau potable et de l'énergie électrique, des *fonds spéciaux* sont créés (lois 9/93 et 10/93 du 7 avril 1993). Gérés par le conseil national de l'eau et de l'électricité (CNEE), ces fonds permettent aux Municipalités, à leur demande, de réaliser des investissements nécessaires en matières d'installations de bornes fontaines, d'éclairage public et d'extension des réseaux d'eau et d'électricité.

➤ *Secteur des infrastructures routières*

La route constitue le moyen de transport et d'intégration physique le plus pratique et le plus économique pour relier les peuples. Le réseau routier gabonais est composé de routes bitumées, de routes en bicouches, de routes en latérites et de routes en sol nu.

La *Déclaration de la Politique nationale sur les Transports*, adoptée par le gouvernement en 1998 comprend les principes de la planification intermodale, de la programmation rationnelle et de la justification économique des investissements. Elle réaffirme également le désengagement du gouvernement des entreprises publiques et renforce son rôle comme régulateur et protecteur des intérêts des consommateurs.

Le programme d'aménagement du réseau routier (PARR), mis en place en 1993, soutient le secteur des transports terrestres aux activités de productions, de diversification de l'économie et de la lutte contre la pauvreté. Il a pour objectif de bitumer les routes et de relier Libreville avec les capitales provinciales et les villes frontalières des pays voisins d'une part et d'autres part, de relier les capitales provinciales entre elles.

Un fonds d'Entretien routier (FER), mis en place par le gouvernement a pour mission l'entretien routier des routes bitumées, des routes en terre, les voiries urbaines, les ouvrages d'art (ponts, barrages etc.). L'entretien des routes départementales ou encore « pistes rurales » est important, car elles permettent l'acheminement de la production agricole vers les centres de stockage et les marchés ainsi que les échanges inter et intra départements.

Il existe une banque de données routières informatisées (BDR) qui aide à l'élaboration des programmes d'entretien routier et au suivi de l'évolution des trafics. La disponibilité des infrastructures routières constitue un pré requis pour la sécurité alimentaire.

➤ *Secteur de l'environnement*

Depuis une dizaine d'années, le Gabon a entrepris une réforme profonde du secteur environnemental. Cela se traduit par l'existence d'un cadre clair, prêt à accompagner le processus de développement durable des forêts et de gestion de l'environnement au niveau national. Cette planification stratégique était indispensable aux changements importants dans lesquels le Gouvernement s'est engagé, pour accélérer le développement du secteur forestier et environnemental.

Le *Plan National d'Action Environnementale* adopté par le Gouvernement le 22 mars 2000, est basé sur les axes suivants :

- Gestion et protection de l'environnement urbain : gestion des déchets, de l'hygiène publique et de l'eau ; développement de l'agriculture suburbaine pratiquée par les petits agriculteurs ;

- Promotion de l'eau potable (en ville et en campagne) ; la conservation et gestion de la faune et de la flore sauvage ; la gestion côtière intégrée ; la gestion durable des forêts ; et l'utilisation et développement de l'énergie.

La Stratégie Nationale sur la Biodiversité définit des axes stratégiques se regroupant autour de : (i) la mise en réseau des ressources à travers la création d'un Observatoire de la biodiversité ; (ii) le renforcement du cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion durable de la biodiversité ; (iii) la conservation de la biodiversité forestière à travers une approche éco-systémique et un réseau intégré d'aires protégées ; (iv) l'utilisation rationnelle de la faune à travers un réseau de concertation des différents acteurs impliqués, et la promotion de techniques alternatives (agroforesterie, petits élevages de proximité) ; (v) la gestion intégrée de la biodiversité marine et des eaux continentales ; (vi) la sensibilisation à la préservation de la biodiversité agricole ; (vii) l'intégration du savoir autochtone et local dans la gestion durable de la biodiversité (forêts sacrées, animaux interdits à la consommation, etc.) ; (viii) la planification de l'économie en y intégrant la gestion durable des ressources biologiques (fiscalité environnementale, mesures incitatives).

➤ **Secteur de la Micro finance**

Une stratégie nationale sur la micro finance est en cours de finalisation et devra d'être validée

➤ **Secteur Santé et Nutrition**

Le gouvernement de la République gabonaise considère le secteur de la santé comme un secteur prioritaire. Depuis l'indépendance, plusieurs investissements ont été réalisés, même si les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des ressources investies.

L'Ordonnance 001/95 PR du 17/01/1995 donne les orientations relatives à la politique de santé qui définit les priorités suivantes : i) renforcement du système de prévention en insistant sur la santé maternelle et infantile, la médecine préventive, l'hygiène publique, l'assainissement, ainsi que l'information, l'éducation et la communication en matière de santé ; ii) protection des groupes et populations vulnérables tels que les malades mentaux ; iii) disponibilité permanente, dans toutes les structures de santé du secteur public, des médicaments et du matériel médico-technique nécessaires à leur fonctionnement.

En ce qui concerne la **nutrition** une « *Stratégie sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant* » avec un « *Plan d'actions* » pour la période de 2010 à 2014 a été élaboré et ils sont en phase de validation. Ce plan vise principalement à : (i) améliorer l'alimentation des femmes en âge de procréer, (ii) augmenter le taux d'allaitement maternel exclusif, (iii) conseiller toutes les femmes enceintes séropositives vues en consultation prénatales sur l'alimentation infantile et le VIH/SIDA.

➤ **Le Genre**

En disposant dans l'article 2 de sa constitution « l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, d'opinion ou de religion », le Gabon pose de manière explicite les bases de légitimation d'une politique d'égalité et d'équité de genre. En effet, le pays a ratifié l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et a adhéré au Programme

d'Action de Beijing, au protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique, adopté par la conférence des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine à Maputo en 2003.

En août 2006, le Ministre de la famille, de la protection de l'enfance et de la promotion de la femme a adressé une requête au système des Nations Unies (correspondance n° 1085/MFPEPF/Cab/DCF du 10 août 2006) en vue d'appuyer le Gouvernement dans l'élaboration participative d'une politique genre qui prenne en compte toutes les couches sociales, pour le respect de l'équité entre les sexes et la justice sociale. Ce document élaboré et qui doit être validé permettra de mieux structurer les interventions menées dans les secteurs clés en vue d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement numéro 3 relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.

➤ **L'UNDAF**

En mars 2006, les Agences du Système des Nations Unies au Gabon, à travers le *Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF)* pour la période 2007-2011, se sont engagées à travailler étroitement avec le Gouvernement du Gabon et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Ce Plan a identifié quatre domaines de coopération, à savoir : (i) la réduction de la mortalité maternelle et infantile, (ii) la réduction de la mortalité et de la morbidité des maladies, (iii) l'amélioration de la gouvernance politique économique, sociale ainsi que la gestion durable des ressources naturelles et (iv) la réduction de la pauvreté dans les domaines essentiels du développement économique et social. Ces quatre domaines de coopération répondent aux analyses du bilan commun de pays CCA, de celle du DSCR, d'une part et de la Loi d'Orientation du Développement économique et social (LODES), d'autre part.

6.2. Intégration sous-régionale

Le Gabon est membre de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et adhère aux différents accords conclus avec les autres pays membres.

Tant au niveau de la CEMAC que de la CEEAC, des Programmes régionaux de sécurité alimentaires (PRSA) ont été élaborés avec l'appui de la FAO : celui de la CEMAC élaboré en 2001/2002 dans le cadre du TCP/RAF/0174 et celui de la CEEAC élaboré en 2002/2003 dans le cadre du TCP/RAF/2801.

Les objectifs des politiques et stratégies agricoles nationales en cours dans les pays membres de la **CEMAC** visent à atteindre, d'ici l'an 2010, une offre alimentaire mieux répartie, suffisante et accessible à tous et, la réduction de la pauvreté par la promotion des activités génératrices de revenus, notamment chez les populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, paysans, nomades, etc.).

D'une manière générale, ces politiques et stratégies sont fondées sur le renforcement de la compétitivité et de la productivité du secteur agricole, l'accroissement de la production vivrière, la relance et la diversification des exportations agricoles dans un contexte de libéralisation des marchés et des filières agro-alimentaires. Les orientations stratégiques les plus fréquemment retenues incluent : (i) l'élargissement des marchés agricoles; (ii) l'intensification de la production (végétale, animale halieutique, etc.) ; (iii) le renforcement et la diversification des structures d'appui : conseil au secteur ; (iv) la gestion conservatoire des ressources naturelles (conservation des eaux et des sols, aménagement des nouvelles terres agricoles et sécurisation foncière) ; (v) le renforcement des infrastructures routières et

d'hydraulique rurale (eau potable, maîtrise et gestion de l'eau) ; (vi) la promotion des organisations paysannes et des petites et moyennes entreprises agricoles et rurales.

La Politique commune de la CEEAC - Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale – en matière agricole est définie par l'article 43 et le protocole en annexe IX.

La coopération envisagée a pour objectifs:

- a) le relèvement du niveau de vie des populations rurales, en particulier par l'augmentation des revenus, grâce à l'accroissement de la production agricole, forestière et de pêche et la création d'emploi ;
- b) la satisfaction des besoins alimentaires des populations et le renforcement de la sécurité alimentaire, notamment par l'amélioration quantitative et qualitative de la production vivrière et la définition d'une politique d'échanges et de réserves alimentaires ;
- c) l'amélioration des conditions de vie et de travail en milieu rural ;
- d) la valorisation sur place des productions agricoles, par la transformation des produits végétaux et animaux ;
- e) le développement de la capacité des populations à assurer leur propre développement, notamment par une plus grande maîtrise de leur environnement technique et économique.

Les actions en cours et mesures préconisées par la CEEAC

- Programme Régional de Sécurité Alimentaire comprend 3 grandes composantes et 10 projets intégrateurs : (i) Appui aux PSSA nationaux avec 4 projets intégrateurs : intensification et diversification des productions vivrières ; développement de la recherche ; production et commercialisation des semences ; gestion et prévention des crises alimentaires ; (ii) Harmonisation des politiques agricoles nationales avec 3 projets intégrateurs : intégration de la dimension régionale dans les politiques agricoles nationales ; promotion de l'information pour le commerce ; promotion du secteur privé pour la transformation des produits agricoles ; (iii) Facilitation des échanges avec 3 projets intégrateurs : sécurité sanitaire des denrées alimentaires ; facilitation des échanges intra CEEAC ; préparation de la CEEAC au commerce international.
- Politique agricole commune (PAC) - Objet de la décision N° 12/CEEAC/CCEG/11/04, du 27 janvier 2004, l'élaboration de la PAC/CEEAC a été amorcée début 2008 grâce aux appuis de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), la FAO et le FIDA. Une première contribution de la FAO d'un montant de 126.000 \$US a permis le financement des consultants nationaux pour les revues des stratégies nationales et les ateliers nationaux de restitution. Dans la définition des axes stratégiques, l'élaboration de la PAC prendra en compte les fondamentaux de la crise alimentaire actuelle (changements climatiques, biocarburants, politiques commerciales des produits agricoles, etc...)
- Programme FIDA-FAO-NEPAD-CEEAC sur le Manioc et le Riz - Un programme FIDA-FAO-NEPAD-CEEAC sur le Manioc et le Riz NERICA a été initié suite à une rencontre en Août 2007 à Rome entre le SE du NEPAD et le Vice Président du FIDA. Le Gabon fait partie de la première liste de pays retenus..
- Stratégie sous-régionale sur les engrais - Dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration d'Abuja sur les engrais et la révolution verte, une stratégie régional est en court d'élaboration, avec l'appui de l'ACBF et le Centre International pour le Développement des Fertilisants –IFDC.
- Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies - La CEEAC a contribué au processus d'élaboration des plans stratégique et opérationnel 2007-2012 du Conseil ouest et centre africain pour la recherche agricole et le développement - CORAF/WECARD.

- Programme sous régional de développement du secteur semencier - Avec l'appui de la FAO, un état des lieux du sous secteur semencier est fait pour les 6 pays de la CEMAC est en cours de finalisation et visera la production de semences, le contrôle de la qualité, la certification, la commercialisation et la distribution.
- Plan d'action stratégique du Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) - Le plan d'action stratégique élaboré avec l'appui de la FAO est en cours d'adoption par les instances habilités.
- Projet sous-régional de suivi de l'insécurité alimentaire, de la vulnérabilité et de la malnutrition en Afrique centrale - L'aide d'urgence se concentre sur la couverture des besoins immédiats, ce qui soulage la détresse sans s'attaquer aux causes du mal. Dans ce contexte et à la demande de plusieurs pays de la sous-région, la FAO a formulé un projet visant à compléter l'aide d'urgence dans les pays de la sous-région par des prestations qui contribueront à l'impact recherché en : (i) s'attaquant aux causes de la vulnérabilité ; et (ii) développant la prévision, la prévention et la résistance aux crises. Ces prestations seront apportées au moyen de quatre produits : (i) un réseau de comités nationaux de suivi ; (ii) la communication élargie des résultats du suivi ; (iii) la diversification et l'harmonisation progressive des indicateurs de suivi et l'agrégation des résultats à l'aide de l'IPC (Integrated Phase Development : Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire); et (iv) le partenariat avec les organisations sous régionales (CEEAC, CEMAC).

Le programme proposé comprend deux tranches annuelles, la première est fortement axée sur la création du réseau des comités nationaux de suivi, la communication et la formation des agents, et la seconde sur la réalisation d'enquêtes, la poursuite de l'effort de communication et la publication d'une cartographie de la situation humanitaire dans la sous-région. Le budget estimé s'élève à 1.6 million dollars EU. Dans un premier temps ce projet d'Unité de suivi de l'insécurité alimentaire serait basé au sein du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale à Libreville, Gabon. Au terme de cette première phase l'Unité de suivi pourrait être intégrée au sein d'une organisation sous-régionale.

En plus des mesures d'urgence initiées par les Etats et les actions en cours au niveau communautaire, d'autres mesures sont préconisées. Il s'agit de : (i) la mise en place et capitalisation du Fonds régional de développement (FCD/CEEAC) à l'instar du FODEC/CEMAC ; (ii) la mise en application des engagements des Etats dans le cadre de l'Union Africaine pris dans la Déclaration de Maputo en 2003 sur l'affectation de 10 % des budgets nationaux à l'agriculture, la Déclaration de Syrte de 2004 sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau, la Déclaration de 2006 d'Abuja sur les engrais et la révolution verte, et la Décision de Banjul de 2006 sur le commerce intra et inter régional de produits alimentaires, les programmes nationaux d'investissement à moyen terme ; (iii) mesures fiscales à l'importation ; (iv) un meilleur encadrement des prix ; (v) l'application effective et immédiate par les Etats des dispositions relatives à la Zone de libre échange de la CEEAC ; (vi) l'intensification et extension des cultures locales à cycle court, du petit élevage et de la pisciculture ; (vii) le développement de l'agriculture périurbaine ; (viii) la réintroduction et/ou renforcement des systèmes de vulgarisation ; (ix) la promotion de petites unités de transformation et de conservation ; (x) la mise en oeuvre et renforcement des Programmes Nationaux de Sécurité Alimentaire (PNSA) ; (xi) la mécanisation agricole ; (xii) l'appui à l'aménagement des marchés transfrontaliers des produits agricoles ; (xiii) la maîtrise de l'eau ; (xiv) la mise en place ou renforcement des systèmes nationaux et régionaux d'alerte précoce (SAP).

Le Gabon adhère au Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD. Ce programme, élaboré par le Secrétariat du NEPAD, en étroite collaboration avec la FAO, a été approuvé par les Ministres africains de l'agriculture au cours d'une session spéciale de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique consacrée au NEPAD, à Rome en juin 2002. En suite il a été ratifié au cours de la Deuxième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine (UA) qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003 (Sommet de Maputo). Le PDDAA du NEPAD est basé sur l'accroissement de façon durable des aménagements hydro agricoles à la maîtrise totale de l'eau, l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés, l'augmentation de la production agricole, l'amélioration de la recherche agricole, l'adoption et la diffusion de nouvelles technologies, la réduction de la faim.

6.3. Situation du cadre institutionnel

La sécurité alimentaire, par essence, a un caractère multidimensionnel. Elle est transversale et concerne plusieurs structures de l'Etat et de la société civile.

La Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Développement Rural (CNSAD), présidé par le Président de la République fixe les grandes lignes de la politique nationale en matière de sécurité alimentaire. La Commission décide le niveau des allocations budgétaires et négocie avec les partenaires pour la mise en œuvre des programmes.

Les ministères les plus impliqués sont entre autres:

- Ministère en charge de l'Agriculture de l'Elevage et du Développement Rural (MAESADR,), a été toujours l'institution de référence pour la sécurité alimentaire pour ce qui concerne les aspects de production, de transformation, commercialisation, à travers l'élaboration de la politique et de programmes de développement
- Ministère en charge de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux, élabore, contrôle et applique la politique du gouvernement en matière de pêche et de l'aquaculture.
- Ministère en charge de la recherche scientifique et du développement technologique. Ce ministère met l'action sur la mise en place des programmes de recherche adaptés aux besoins du secteur agricole pour l'amélioration du cadre de vie et le développement du pays.
- Ministère en charge du commerce, du développement industriel chargé du Nepad, a sous sa tutelle l'agence de normalisation et de transfert de technologie dont la mission est de promouvoir la normalisation des marchés, des travaux publics, de la consommation, l'agriculture, l'alimentation, le commerce et l'industrie.
- Ministère en charge de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable conçoit des études d'impact sur l'environnement quant au développement intensif de l'agriculture et maintient les équilibres écologiques et des écosystèmes.
- Ministère en charge de la santé, et de l'hygiène publique conçoit et applique la politique du gouvernement entre autre en matière de nutrition.
- Ministère en charge des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de la lutte contre la pauvreté
- Ministère en charge de l'intérieur, des collectivités locales, de la décentralisation, de la sécurité et de l'immigration facilite la légalisation des associations et ONG
- Ministère en charge des travaux publics, des infrastructures et de la construction chargé de la construction et de l'entretien du réseau routier, assure l'acheminement des produits du lieu de production au lieu de vente

- Ministère en charge de l'éducation national et de l'instruction civique favorise la prise en compte dans les programmes scolaires des activités agropastoral
- Ministère en charge de l'énergie, des ressources hydrauliques et des la promotion des énergies nouvelles conçoit, élabore et applique la politique du gouvernement en matière d'alimentation en eau potable et en électricité des communautés villageoises.

A ces ministères techniques, il faut ajouter : le Ministère en charge de la planification et de la programmation du développement, le Ministère en charge des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale, le Ministère en charge de l'économie des finances, du budget et de la privatisation qui sont les négociateurs dans la recherche de partenariat et la mobilisation et l'affectation des financements.

Le Ministère en charge de l'économie des finances, par sa direction de la consommation et de la concurrence se charge aussi de la qualité des produits, du contrôle et de la conformité des prix des denrées alimentaires.

La société civile, à travers les ONG, les organisations de base, les organisations des femmes et les organisations professionnelles agricoles, doit être un partenaire privilégié dans la mise en œuvre du PNSA. Le dialogue sur la sécurité alimentaire et le partenariat Etat-société civile pourra être développé aux différents niveaux dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA.

6.4. Situation du cadre juridique et réglementaire

Le Gabon a souscrit et ratifié des Conventions et Instruments qui soutiennent la formulation du programme national de sécurité alimentaire à savoir: (i) la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, (ii) la charte de l'OIT, (iii) le Pacte International sur les Droits Economiques Sociaux et Culturels – PIDESC, (iv) La Convention sur toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes - CEDEF, (v) la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples - CADHP, (vi) le Protocole à la CADHP relatif aux Droits de la femme en Afrique.

Sur le plan national, des dispositions sont prises pour garantir la sécurité alimentaire en l'occurrence: (i) la Constitution de la République du Gabon, (ii) les différents codes, à savoir : le code de l'environnement, le code forestier, le code minier, le code de l'eau, la loi du développement et d'aménagement du territoire, le code agricole, la charte des investissements.

Certain dispositions régissant la salubrité des aliments sont prise au niveau du Ministère de l'agriculture :

- la loi n° 15/65 du 22 décembre 1965 relative à l'inspection sanitaires des denrées alimentaires, produits et sous produits d'origine animale ;
- loi n° 7/77 du 15 décembre 1977 portant institution d'une police phytosanitaire en république gabonaise ;
- l'ordonnance n°50/78/PR du 21 août 1978 portant contrôle de la qualité des produits et des denrées alimentaires et répression de fraudes

Au niveau du Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux, il faut également signaler :

- la loi n°15/2005 du 8 aout 2005, portant le code de pêche et de l'aquaculture en république gabonaise ;

- l'arrêté 0001407/MEFEPN/SG/DGPA du 29 janvier 2007 portant institution d'une période de repos biologique dans certaine zone de pêche ;
- la décision 00004 /MEFEPN/SG/DGPA du 26 janvier 2003 portant institution d'une période de fermeture de à la sardine.

VII. EXPERIENCES PASSEES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

7.1. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire

Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) est une initiative de l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) lancé en mai/juin 1994. Il a été entériné par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en 1996.

Le PSSA vise globalement à, aider les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) à améliorer la sécurité alimentaire nationale par :

- Un accroissement rapide de la productivité et de la production alimentaire ;
- La réduction de la variabilité annuelle de la production et la facilitation de l'accès à la nourriture par une approche participative et multidisciplinaire reposant sur des bases économiques et environnementales durables.

Le Gabon y a adhéré en 2000. Le lancement officiel de la première phase d'une durée de 18 mois a eu lieu en juillet 2006, mais le démarrage des activités sur le terrain n'a été effectif qu'en mai 2007. Les activités du Programme pour cette phase initiale entièrement financée par le Gouvernement gabonais se sont achevées fin octobre 2008. Notons également que cette phase a bénéficié de l'assistance de la coopération sud- sud (coopération chinoise)

Le PSSA Gabon visait trois principaux objectifs :

- i. Augmenter la production vivrière locale, en vue d'assurer une meilleure disponibilité alimentaire et à un accès moins coûteux à la nourriture sur les marchés ;
- ii. Améliorer au sein des ménages la ration protéino-énergétique pour atteindre à court terme le niveau de 2.400 kcal/personne/jour.
- iii. Réduire le niveau de la pauvreté des agriculteurs à partir de l'amélioration de leur revenu agricole.

Les interventions du Programme se sont articulées essentiellement autour de 3 composantes : (i) maîtrise de l'eau, (ii) intensification des cultures vivrières et (iii) diversification des systèmes de production. Dans ce cadre environ 300 unités de production agropastorales ont été installées dans les 9 provinces du pays.

7.2. Autres expériences /programmes de sécurité alimentaire menés par le Gouvernement, le secteur privé, la société civile.

Plusieurs projets et programmes touchant différents aspects de la sécurité alimentaire ont été mis en œuvre. Parmi ces projets et programmes, on peut citer:

- Le Programme d'appui au développement de l'agriculture (PADAP) de l'IGAD (2004-2009)

L'IGAD a mis en place plusieurs programmes qui ont généré depuis sa création plus de 1.200 emplois directs. Le PADAP est l'un des programmes mis en œuvre par l'IGAD en juin 2004 pour d'une durée au départ de 4 ans, s'est prolongé jusqu'au 31 décembre 2009.

Le PADAP vise 3 principaux objectifs: (i) stabiliser l'agriculture itinérante consommatrice de forêts brûlées ; (ii) accroître l'approvisionnement en produits vivriers et en production animales des marchés urbains ; (iii) faire émerger des micro entrepreneurs agricoles.

De manière spécifique, le programme vise à : (i) mener une recherche d'accompagnement et mise au point de système de production reproductibles adaptés ; (ii) développer la formation (renforcer, diversifier et étendre le dispositif de formation professionnelle des micro entrepreneurs, 1 004 agriculteurs formés) ; (iii) renforcer 667 exploitations en activité, assurer le suivi et l'accompagnement ; (iv) promouvoir la création de 257 nouvelles exploitations dont 150 en maraîchage, 91 en vivrier et 16 en élevage (appuyer le démarrage de l'activité et l'accès aux facteurs de production (eau, aménagement, intrants, assurer le suivi et l'accompagnement) ; (v) appuyer la structuration professionnelle en créant un système d'information et une organisation professionnelle.

- Le Projet d'appui au paysannat gabonais (PAPG) du FIDA (1994-2000)

Le PAPG est un projet de développement agricole, financé par le FIDA et dont les bénéficiaires seraient les petits paysans afin d'accroître leurs revenus.

Ce projet vise plusieurs objectifs, à savoir :

- accroître la production agro-pastorale en mettant en place un système de recherche-développement fonctionnel, en vulgarisant du matériel végétal, des itinéraires technique, des techniques d'élevage performants et adaptés, en mettant à la disposition des paysans, intrants et outillages ;
- améliorer la commercialisation des produits agricoles en organisant la collecte primaire et la concertation entre producteurs et commerçants ;
- améliorer les conditions de transformation, conservation et transport des produits par la diffusion d'équipements adaptés ;
- faciliter l'accès au crédit par la promotion de caisses villageoises de crédit ;
- améliorer la capacité d'autogestion des paysans et promouvoir des structures associatives capables de prendre en charge et d'assurer la pérennité des différentes actions initiées par le projet.

Ce projet est articulé autour de 4 composantes: (i) la production agricole et élevage, (ii) l'organisation du monde rural et animation féminine, (iii) la commercialisation et le crédit et (iv) le suivi-évaluation.

- Le Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) (2006-2010)

Le PSPA intervient grâce à un prêt accordé au gouvernement gabonais par la Banque africaine de développement (BAD) d'une hauteur 22,3 millions de dollars US, soit 10,2 milliards de francs CFA, pour l'acquisition de fournitures, le financement de travaux et la mise en place de services pour l'essor du secteur de la pêche.

L'objectif du PSPA est de contribuer à la diversification de l'économie gabonaise par la gestion durable des ressources halieutiques et environnementales à travers l'amélioration des conditions de production, l'accroissement de la production et des revenus des acteurs

Les composantes du projet sont (i) le renforcement institutionnel, (ii) le développement de la pêche artisanales et la promotion de l'aquaculture, et (iii) la gestion du projet.

- Le Projet d'Appui au Développement du Micro Crédit au Gabon-PADMG (2003-2015) Initiative conjointe du PNUD et du Gouvernement gabonais, son budget total est arrêté à 300.000.000 CFA dont 100 millions de CFA de Fonds de crédit et un fonds de développement destiné à l'appui institutionnel d'une part, au profit de la cellule du projet à Tchibanga (aménagement locaux, mobilier & matériel de bureau et de locomotion) d'autre part au profit de la Banque Gabonaise de Développement pour la création d'un département de Micro Finance. La cible du PADMG est constituée exclusivement des associations féminines de la province de Tchibanga (sud du pays) et les activités financées sont très variées (agriculture, pêche, artisanat, commerce, etc..). Le projet envisage d'étendre ses activités dans d'autres provinces et de favoriser l'avènement d'un ou plusieurs établissements de Micro Finance fonctionnant conformément aux dispositions du règlement COBAC 01/02. Le projet vise le développement de la micro finance, notamment l'accès des populations les plus défavorisées – en premier les femmes rurales – aux services financiers appropriés en vue d'améliorer leurs conditions de vie par l'exercice d'activités génératrices de revenus. Il vise aussi à fournir une assistance technique et financière aux Institutions de crédit à la base pour les inciter à élargir leurs services aux micro-entrepreneurs/trices. Le projet a démarré par une phase pilote dans la Province de la Nyanga (Tchibanga) et actuellement, à la demande du Gouvernement, des démarches sont en cours pour étendre l'action dans les autres Provinces du pays. Le PADMG a pour objectif principal de « Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie des couches les plus vulnérables, notamment la population féminine en milieu rural » et de manière spécifique : « Renforcer les capacités de la Cellule et des agents techniques du projet dans le domaine de la micro finance » ; « Renforcer les capacités des associations féminines et des femmes impliquées dans le projet en matière de création et de gestion de microprojets générateurs de revenus » ; « Préparer les conditions préalables à la mise en place future d'un établissement de micro finance » ; « Appuyer l'élaboration et le financement des microprojets sélectionnés par la Cellule et l'Opérateur financier (BGD) ».

7.3. Acquis en matière de Sécurité Alimentaire : Quelques bonnes pratiques agricoles et nutritionnelles.

Certaines projets/programmes ont permis d'atteindre des résultats et de développer un certain nombre de bonnes pratiques dans divers domaines touchant la sécurité alimentaire prises en compte dans la formulation du PNSA. Parmi ces expériences et bonnes pratiques et selon le domaine d'intervention, on peut citer:

- Dans le domaine du secteur agricole,
 - Le Champ Ecole Paysan (CEP) est une école de terrain pour augmenter la production de manière durable dans le cadre d'une participation plus active des producteurs et productrices dans l'agriculture. L'objectif visé est de développer chez le producteur des capacités importantes de la spéculation à développer au-delà de la mise en œuvre du projet. Pour qu'elle soit utile aux agriculteurs, cette méthode nécessite un programme bien élaboré et organisé. Cette méthode d'intervention est couramment utilisée par l'IGAD, l'ONADER et la FAO.
 - Plusieurs paysans ont bénéficié à travers le PSSA, d'un appui et l'encadrement pour construire des *systèmes de régulation des eaux* tels que des moines de retenu et d'évacuation, des canaux d'amenée et des bassins d'accumulation au sol.

- Dans le domaine du Renforcement des Capacités des expériences remarquables ont été développées par le Projet d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA), avec le financement des formations pour les agents de l'administration du Ministère des eaux et forêts et les autres acteurs et entre autre la dotation des services d'équipement divers dont les vedettes de surveillance.
- Dans le domaine du Crédit, le Projet d'Appui au Développement du Micro Crédit au Gabon-PADMG, avec la mise en place d'un fonds qui finance les activités génératrices de revenus des associations féminines de la province de Tchibanga.
- Dans le domaine de l'Education nutritionnelle, les Cantines/jardins scolaires

7.3.1. Leçons apprises du PSSA

Le constat effectué sur le terrain et l'analyse des informations reçues des bénéficiaires, des autorités locales et de la documentation du PSSA ont permis de noter des performances et d'en tirer quelques leçons du PSSA.

La mise en place des opérations du projet étant récente (un an et quelques mois), ne permet pas actuellement de mesurer l'impact réel sur les bénéficiaires et les populations rurales directement concernés. Cependant des résultats significatifs ont été enregistrés notamment :

- Les appuis dans la mise en place des unités sont assez variés et répondant aux besoins des bénéficiaires. Certains ont été dotés des kits de matériel (soit de motopompe et accessoires, soit des cuves de stockage d'eau), d'autres paysans ont bénéficié d'un appui financier conséquent pour des constructions et l'achat du petit outillage agricole divers, de la semence améliorée et du bétail.
- L'approche du PSSA s'est avérée globalement bien adaptée aux conditions du milieu aussi bien dans la conception des infrastructures que dans leur exécution. Les résultats obtenus ont montré qu'il est possible d'améliorer la production dans toutes les spéculations et d'envisager d'autre telle que la production rizicole au bénéfice des producteurs et des consommateurs.
- L'approche d'intervention utilisée par le PSSA a permis de mettre, et d'encourager des groupements et associations de producteurs selon les affinités par secteur d'activités. Cette approche dans la majorité des cas, a toujours privilégié la participation des bénéficiaires dans la réalisation des travaux.
- Sur le plan institutionnel, le PSSA a permis de susciter le renforcement d'un cadre de partenariat entre les autres projets, programmes, ONG et PME locales et à provoquer un encouragement des producteurs pour les cultures vivrières.

Les systèmes d'irrigation et les ouvrages hydrauliques sont suffisamment adaptés aux conditions locales.

VIII. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2010 – 2014 DANS QUELQUES SECTEURS CLES LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

➤ *Secteur rural et Sécurité alimentaire*

- ✓ « Appui à la production intégré du manioc » (Coût : 3950,000 US \$) - L'objectif global est de contribuer à l'amélioration de la culture du manioc par la mise à disposition des bénéficiaires du matériel végétal sain et le renforcement de leurs capacités de gestion de la culture à travers les Champs Ecoles des Producteurs (CEP). Ce projet couvrira les provinces de l'Estuaire, de la Ngounié et du Haut Ogooué à raison de trois départements par province. Il sera exécuté conjointement par la FAO (Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale) et mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAESADR). Un partenariat sera développé avec les associations agricoles paysannes et tous les projets de développement existant dans la zone du projet. Cette assistance sera complémentaire aux autres initiatives bilatérales, multilatérales ou gouvernementales en cours d'exécution ou prévues dans le cadre du PSSA /PNSA au Gabon. L'assistance portera sur l'identification des variétés de manioc résistantes à la mosaïque et à haut rendement, l'introduction, la multiplication et la diffusion des boutures saines de ces variétés aux producteurs de manioc réunis en groupements d'intérêt économiques et communautaires et l'amélioration des capacités locales afin de faire face à la recrudescence des maladies et des ravageurs par la mise en place d'un ensemble des pratiques de gestion intégrée de la production et des déprédateurs du manioc à travers les Champs Ecoles Paysans (CEP).
- ✓ « *Renforcement des capacités des OPA* » (Coût 250,000 US \$). Le projet a pour objectif principal d'assister le Ministère de l'agriculture et du développement rural dans la préparation d'un plan d'appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles rurales ainsi que dans la création des conditions de sa mise en application. L'assistance de la FAO à travers ce projet sera une contribution directe au renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) dont dépendent le développement et l'amélioration des conditions de vies des communautés rurales. Il a pour but de créer les conditions qui puissent assurer de façon durable la participation active et responsable des organisations professionnelles paysannes dans la conduite et la gestion de leurs propres initiatives et la relance du secteur agricole au Gabon. Plus précisément le projet concernera les domaines suivants : (i) politiques et institutions, (ii) législation des OPA, (iii) révision des lois et des textes relatifs à la réglementation des organisations professionnelles agricoles ainsi qu'à leur vulgarisation ; (iv) renforcement des capacités des structures d'encadrement étatiques et non étatiques ; (v) renforcement des capacités nationales en valorisation de filières porteuses et génitrices de revenus ; (vi) Renforcement des capacités nationales en modélisation des organisations professionnelles agricoles ; (vii) Renforcement des capacités des OPA ; (viii) renforcement des systèmes d'informations sur les OPA ; (ix) renforcement des capacités d'accès des OPA aux institutions et systèmes de financement agricole et rural ; (x) Renforcement des capacités des OPA en matière d'écoulement et de commercialisation des produits agricoles.
- ✓ « Etude pour la mise en place d'un laboratoire de semences » (Coût 15,280 US \$) Avec l'assistance de la FAO, il s'agit de (i) fournir une expertise sur les normes requises en matière de conception et de réalisation d'un laboratoire national d'analyse des semences et

(ii) évaluer les capacités actuelles en ressources humaines et les besoins en renforcement de formation de celles-ci pour assurer le fonctionnement du laboratoire.

- ✓ **« Programme national de développement agricole et rural »** (PNDAR), appuyé par le FIDA a démarré dans la province de Woleu- Ntem en septembre 2008. Un accord portant sur un prêt de 5.7 millions de dollars et un don de 0.3 millions de dollars a été signé entre le FIDA et le Gouvernement Gabonais. Le programme est cofinancé par le fonds de l'OPEP pour le développement international. L'objectif du programme reste la réduction significative de la pauvreté, à travers le développement des filières de production porteuses appelant les jeunes à s'intéresser à l'agriculture. Il vise aussi à aider les petits exploitants agricoles et leurs organisations à diversifier leurs revenus en élaborant et en commercialisant de nouveaux produits à partir des cultures vivrières de base telles que la banane, le manioc et l'arachide. Le programme va encadrer 28 000 petits exploitants, dont la moitié est constituée de femmes et le tiers des jeunes. En outre, 70 000 personnes en tireront indirectement des avantages grâce à des activités de sensibilisation menées dans la province. Le FIDA encouragera la collaboration entre le nouveau projet mis en œuvre et d'autres projets dans le pays, notamment le PNSA. Cela pourrait se traduire par une augmentation des revenus pour les producteurs de manioc gabonais s'ils apprennent à commercialiser leur produit de façon plus efficace.

➤ **Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture**

- ✓ Pour disposer d'une feuille de route afin de mieux cadrer le développement des secteurs de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale et de mieux orienter les interventions des bailleurs de fonds et des partenaires financiers, le ministère des eaux et forêts et la coopération japonaise, ont élaboré le Plan directeur de développement intégré (PDDI). Ce plan qui va guider les activités du secteur sur une durée de 10 ans (2010, 2020), vise à contribuer sur le plan national à l'amélioration des revenus et des conditions d'existence des pêcheurs et des pisciculteurs en garantissant : (i) l'exploitation durable et responsable des ressources halieutiques ; (ii) la valorisation des produits de la pêche ; (iii) le renforcement et l'organisation des acteurs ; (iv) la mise en valeur des moyens d'existence disponibles dans leurs milieux de vie ;

- ✓ **« Appui au secteur de l'aquaculture »** (Coût 25,541 US \$). Le projet avec l'assistance de la FAO vise à (i) préparer un rapport de diagnostic et de proposition stratégique de développement du secteur de l'aquaculture sur la base de deux filières : pisciculture intégrée à petite échelle et aquaculture commerciale de moyenne et grande échelle et (ii) discuter les grandes lignes et propositions de ce rapport avec la partie gouvernementale et des partenaires au développement.

➤ **Secteur des Forêts**

.....
.....
.....

➤ *Secteur de l'Eau potable*

Le Gouvernement gabonais a engagé depuis 1982 d'ambitieux programmes d'hydraulique rurale, qui constituaient un enjeu considérable.

Malgré les efforts qui ont été entrepris durant les programmes de 1981 (400 pompes), 1995 (360 pompes) et ceux de 2000 (53 pompes), le milieu rural reste encore très sous-équipé et la consommation des eaux de surface est majoritaire à 94%. L'état de vétusté avancé d'une bonne partie des équipements d'hydraulique villageoise entraîne aujourd'hui la précarité des conditions d'approvisionnement en eau potable des populations en zone rurale.

Le Projet d'hydraulique villageoise dans six provinces du Gabon d'une durée prévisionnelle de 5 ans, vise à sécuriser la fourniture d'eau potable des populations en zone rurale, en faisant passer la part de la population rurale ayant accès à l'eau potable, actuellement de 40% à 60% en 2012, et à 80% en 2015 pour l'eau. Ces objectifs sont conformes aux orientations de la stratégie du programme de réduction de la pauvreté au Gabon. L'étude de faisabilité évalue le financement requis pour la réalisation du projet dans l'ensemble des six (6) provinces à vingt six millions huit cent trente trois mille trois cent quatre vingt Euros soient dix sept milliards six cent deux millions six cent quatre vingt dix sept mille deux cent quatre vingt (17.602.697.280) francs CFA.

Le projet couvre les six provinces (l'Estuaire, le Moyen Ogooué, la Nyanga, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo, l'Ogooué-Maritime) qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du projet SYSMIN 8ème FED « Volet Hydraulique villageoise qui concernent les provinces du Haut-Ogooué-Ngounié et le Woleu-Ntem » en cours.

➤ *Secteur de l'Eau pour l'agriculture*

Depuis 1970 la société agricole de Port Gentil (AGRIPOG), financée par Total Gabon et l'Etat Gabon, développe des actions de maraîchage sous serre avec des cultures hors sol et sur sol à base de pompage à Port Gentil. L'objectif est la production des légumes en quantité suffisante pour le personnel de la société Pétro Gabon.

La technique d'irrigation utilisée est celle du goutte à goutte sous serre et aspersion hors serre sur une superficie de 30 ha dont moins d'1/4 est exploité sans aucune implication des populations de la conception jusqu'à l'exécution.

Actuellement, les activités sont au ralenti et une partie du terrain de l'AGRIPOG est en voie de récupération par l'IGAD.

➤ *Secteur de la Micro-finance*

Dans ses efforts de lutte contre la pauvreté et dans le cadre de l'autonomisation des populations par l'élargissement de l'accès des pauvres et particulièrement des femmes aux biens de base et aux ressources financières, le gouvernement du Gabon a identifié la micro-finance comme un des instruments appropriés.

Le Projet d'appui au développement du micro crédit au Gabon (PADMG) est une initiative du gouvernement par l'entremise du ministère de la promotion de la femme avec le concours du PNUD. Il vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables, notamment les femmes, par le développement de petites activités génératrices de revenus dans différents secteurs de la province.

A ce jour, le projet d'appui au développement du micro-crédit au Gabon (PADMG) a déjà financé près de 126 micro-projets et devra s'étendre, progressivement, dans toutes les provinces avec extension dans les Départements d'ici 2015.

Outre la province pilote de la Nyanga, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et l'Estuaire ont été programmés en 2009 pour bénéficier des activités du PADMG.

➤ **Secteur de la Nutrition**

Afin d'améliorer les pratiques d'alimentation des enfants, il est prévu la mise en œuvre du « Plan d'actions » de la Stratégie d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) en cours de validation et qui va s'étaler sur 5 ans, de 2010 à 2014. L'on rappelle que ce plan vise principalement à : (i) améliorer l'alimentation des femmes en âge de procréer, (ii) augmenter le taux d'allaitement maternel exclusif, (iii) conseiller toutes les femmes enceintes séropositives vues en consultation prénatales sur l'alimentation infantile et le VIH.

➤ **Secteur des Infrastructures routières : bitumage des routes départementales**

Sont comprises comme routes départementales, toutes voies reliant des districts/cantons au sein d'un même département. Ces routes permettent l'acheminement de la production agricole vers les centres de stockages et les marchés ainsi que les échanges inter et intra départements. L'inventaire des routes départementales montre une prédominance de routes en sol nu et en latérites. Il est urgent d'augmenter le stock de pistes rurales prioritaires en béton bitumineux.

La volonté du gouvernement est de faciliter l'accès des zones enclavées aux infrastructures de bases.

L'effort à consentir pour la réalisation progressive des routes départementales est de 624 milliards de FCA sur la période 2006- 2015, soit en moyenne 62 milliards de FCFA.

D'ici 2015, il est prévu de renforcer significativement le réseau routier des départements par l'aménagement des routes en béton bitumineux, de réduire le stock de routes en latérite qui seront aménagées en béton bitumineux et de conserver le stock actuel de routes en sol nu.

<i>Type de route</i>	<i>Stock initial des routes départementales en 2006 (kms)</i>	<i>Cibles pour 2015 (km)</i>
Route en béton bitumeux	32	848
Routes en bicouche	66	0
Routes latérites	1 086	336
Routes au sol nu	2 568	2568

Source : Ministères des travaux publics

➤ **Secteur de l'Energie**

Un programme de pré-électrification rurale par énergie solaire est prévu. - Ce programme consiste à équiper de points lumineux et d'unités de conservation de produits, cent villages sur fonds propre de l'Etat Gabonais pour un montant de 12 milliards de CFA. A ce jour 50 villages ont été couverts, les travaux se poursuivent.

PARTIE II

STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE

ALIMENTAIRE

I. JUSTIFICATION

De 1975 à 1990, l'Etat gabonais a investi, dans le secteur agricole et rural à travers une stratégie volontariste qui s'appuyait sur la création et le développement intensif des agro-industries et des cultures de rente. Pour des raisons, entre autres économiques (coût élevé de la main d'œuvre) cette stratégie a été rapidement vouée à l'échec et a été abandonnée au cours des années 90.

La baisse des recettes pétrolières a davantage aggravée la pauvreté, en particulier en zone rurale. L'agriculture a décliné et s'est progressivement repliée vers des systèmes d'autosubsistance en raison de la faiblesse du capital humain et social, des systèmes de production et de transformation peu intensifs, des problèmes d'accès aux services socio-économiques, d'une carence dans les stratégies de développement rural et d'un environnement économique peu favorable.

A ce jour, le Gabon importe à plus de 80% de son alimentation. Cette dépendance de l'extérieur montre que le pays souffre de l'insécurité alimentaire. Le secteur d'activité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ne contribue que pour 5% au PIB.

Face à cette situation le Gabon a souscrit et adhéré en 2000 au Programme spécial de sécurité alimentaire de la FAO (PSSA), dont les objectifs principaux étaient : i) l'augmentation de la production vivrière locale afin d'assurer une meilleure disponibilité et un accès moins onéreux aux produits alimentaires sur les marchés locaux ; ii) l'amélioration au sein des ménages de la ration protéino-énergétique pour atteindre à court terme le niveau de 2.400Kcal/j par personne ; iii) la réduction de la pauvreté des communautés rurales à partir de l'amélioration de leur revenu agricole. La phase opérationnelle du PSSA s'est déroulée sur une période de 18 mois de mai 2007 à fin octobre 2008.

Le PSSA a permis de renforcer/installer au total 300 unités agro-pastorales dans les 9 provinces du pays, avec des volets touchant l'aménagement de petits périmètres maraîchers, piscicoles et rizicoles, l'appui à l'intensification des cultures vivrières (manioc, bananier plantain, fruitiers, riz) et un volet de diversification (petit élevage, pisciculture, transformation (manioc/riz)). Le projet a mis aussi en œuvre la Coopération Sud Sud avec la Chine (5 experts et 29 techniciens au total). Sur la base des premiers résultats le Gouvernement a décidé de formuler un Programme national de sécurité alimentaire avec l'appui du bureau sous-régional de l'Afrique centrale de la FAO.

Aujourd'hui, le PNSA s'avère un des moyens majeurs du Gabon pour l'amélioration de la sécurité alimentaire, la relance du secteur agricole et rural, et la diminution de la pauvreté. Il s'insère dans les politiques et stratégies du Gouvernement élaborées dans le cadre de la Politique de développement agropastoral et rural (PDAPR), du document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) et du plan d'urgence de sécurité alimentaire adopté par le Gouvernement en décembre 2008.

Le PNSA a pour ambition également de rechercher les synergies et les complémentarités, ainsi que de faciliter l'efficacité et la cohésion de l'ensemble des interventions liées à la sécurité alimentaire en tenant compte des leçons apprises par les expériences passées telles que le PSSA

Le PNSA, à travers sa stratégie, ses objectifs axés sur les résultats, et son plan d'action et programme d'investissements prioritaires, entend répondre aux priorités définies aux niveaux national et local. Il s'appuie sur le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, utilisation, stabilité des approvisionnements) et sur l'implication de toutes les parties prenantes aux niveaux national et décentralisé.

II. OBJECTIFS DU PNSA

2.1. Objectif général

L'objectif général du PNSA est de « Assurer et préserver durablement la sécurité alimentaire des populations du Gabon, en particulier des populations défavorisées des zones urbaines et rurales sans aucune discrimination ».

Cet objectif concourt à la réalisation de l'Objectifs N° 1 du millénaire pour le développement visant à éliminer l'extrême pauvreté et la faim ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) et du Sommet Mondial de l'Alimentation.

2.2. Objectif spécifiques

Objectif spécifique 1 : « Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité suffisante en privilégiant l'offre alimentaire nationale ». Il s'agit de :

- ✓ Améliorer et sécuriser les systèmes de production par une meilleure gestion de l'eau, de la fertilité des sols et des pratiques de protection de l'environnement.
- ✓ Accroître les productions végétales, animales et halieutiques par l'introduction et la vulgarisation de nouvelles technologies adaptées et performantes ainsi que l'aide aux investissements dans des filières à hauts rendements ;
- ✓ Diversifier les systèmes de production par la promotion d'activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services financiers.
- ✓ Améliorer l'accès à l'eau potable en milieu rural
- ✓ Accroître et améliorer les capacités et compétences des acteurs

Objectif spécifique 2 : « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires et aux nutriments à temps, à tous moments et en tous lieux ».

Il s'agit de :

- ✓ Accroître les infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation des produits ainsi que d'améliorer les capacités et compétences des acteurs.
- ✓ Renforcer le système d'information sur la sécurité alimentaire

Objectif spécifique 3 : « Assurer aux populations et en particulier aux couches sociales les plus défavorisées et vulnérable, l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau propre, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».

III. APPROCHE ET PRINCIPES DIRECTEURS

L'approche et les principes directeurs qui doivent guider la mise en œuvre du PNSA sont inspirés à la fois des instruments internationaux relatifs à la sécurité alimentaire et des leçons tirées d'autres programmes, notamment le PSSA et du processus d'élaboration qui a pris en compte les réalités et préoccupations nationales et locales des parties prenantes.

La sécurité alimentaire est définie comme "la capacité d'un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active".

Cette définition repose sur quatre piliers fondamentaux qui ont servi de base à la définition des objectifs spécifiques et des axes stratégiques du PNSA. Il s'agit de: (i) la disponibilité des aliments en qualité et quantité; (ii) l'accessibilité des aliments pour tous, à tout moment et sans discrimination; (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des aliments; (iv) la stabilité des approvisionnements, qui induit un engagement politique et la mise en place d'un système d'information sur la sécurité alimentaire

✓ **Prise en compte du caractère multidimensionnel et multisectoriel de la Sécurité Alimentaire**

Comme rappelé ci-dessus, la notion de sécurité alimentaire a une dimension multisectorielle, qui prend en compte la disponibilité spatio-temporelle des productions agricoles, leur accessibilité pour tous, les aspects d'équilibre nutritionnel et de qualité de l'alimentation et la recherche de la stabilité des approvisionnements, auxquels il faut ajouter la contribution des produits halieutiques et forestiers non ligneux.

Cette dimension multisectorielle, prise en compte dans le cadre de l'élaboration du PNSA, sera également une ligne directrice pour la mise en œuvre et la coordination/gestion du PNSA.

✓ **Application de l'approche participative**

En vue d'atteindre ces objectifs, l'approche du PNSA est basée sur le concept de la participation et de la responsabilisation de l'ensemble des parties prenantes et en particulier des communautés agricoles et rurales concernées, dans le choix, la conduite et la gestion des actions à entreprendre. La nécessité de prendre en compte les préoccupations des populations les plus démunies, des femmes, des petits producteurs, des personnes affectées par des maladies chroniques a guidé le processus de formulation dans le choix de la stratégie d'implication des principaux acteurs concernés par l'insécurité alimentaire. Ce principe doit guider la mise en œuvre du PNSA afin d'assurer l'appropriation du PNSA par toutes les parties prenantes aux différents niveaux et veiller à mettre en place des mécanismes de dialogue, de concertation et de participation.

Dans ce sens, les outils relevant de démarches participatives tels que l'école paysanne, les méthodes actives de recherche participative (MARF) seront largement utilisés lors de l'établissement des diagnostics, de la programmation et de la mise en œuvre des différents plans d'actions.

✓ **Capitalisation et valorisation des acquis et expériences**

Le PNSA s'appuiera sur des expériences positives et des leçons tirées des différents programmes tel que le PSSA qui a touché dans sa mise en œuvre, un ou plusieurs domaines de la sécurité alimentaire, en vue de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre d'activités contribuant à la sécurité alimentaire. Les bonnes pratiques (voir aussi Partie I. Point 7.3) développées avec succès au Gabon et/ou dans les pays de la sous-région dans les différents domaines touchant à la sécurité alimentaire pourraient guider la définition et la mise en œuvre

des actions liées à l'amélioration de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation, à la nutrition, à la mise en place de mécanismes locaux de gestion, etc.

Parmi ces bonnes pratiques il faut citer l'approche *champs écoles d'agriculteurs* (CEA), qui constitue une porte d'entrée privilégiée pour la sécurité alimentaire ou encore les *jardins scolaires*, associés aux *cantines scolaires*, visites organisées. Le PNSA s'appuiera aussi sur la promotion de technologies à faibles coûts et respectueuses de l'environnement, développées en liaison avec la recherche.

✓ **Recherche de passerelles entre les stratégies et politiques**

L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la pauvreté, à la dégradation des conditions de vie, à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aussi bien qu'à la situation sanitaires des populations. Le Gouvernement du Gabon a élaboré et adopté plusieurs documents stratégiques dans les secteurs du développement économique et social du pays. Le PNSA, programme transversal, doit pouvoir s'appuyer sur ces différentes politiques et stratégies sectorielles et en développer des liens en vue d'augmenter les différents impacts sur les conditions de vie et la sécurité alimentaire et faciliter la mobilisation des ressources nécessaires.

✓ **Recherche de synergies et de partenariats avec toutes les parties prenantes**

Différents groupes d'acteurs et parties prenantes sont impliqués dans divers domaines touchant la sécurité alimentaire. Il est essentiel de rechercher la synergie entre tous les acteurs et les interventions pour renforcer la concertation, la coordination et l'impact sur la sécurité alimentaire. Certains programmes et projets ont des liens indirects avec la sécurité alimentaire, mais permettent de renforcer les actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de revenus. Le PNSA cherchera dans ce sens à développer les synergies et les partenariats.

IV. LES AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Pour répondre aux objectifs spécifiques, le PNSA est conçu autour de six grands axes d'intervention considérés comme déterminants pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations du pays, en particulier des populations les plus vulnérables. Il s'agit notamment des axes suivants :

1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural

Le développement des aménagements hydro agricoles et le renforcement des capacités des producteurs en matière de gestion de l'eau à la parcelle devraient permettre d'intensifier d'une manière conséquente la mise en valeur des terres à vocation agricole sur l'ensemble du territoire. La réhabilitation et/ou création de points d'eau potable dans certains villages ou regroupement de villages contribuent à assurer l'accès de tous à l'eau potable.

2. Intensification et diversification des productions agricoles

Le développement intensif et la diversification des systèmes de production des denrées alimentaires de base par la vulgarisation de technologies simples et appropriées ainsi que l'aide à l'investissement dans des filières à hauts rendements devraient rapidement contribuer à l'augmentation de la production agricole du pays et à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire

Les produits de la pêche et les produits forestiers non ligneux exploités avec des stratégies et plans de gestion durable et responsable des ressources, peuvent apporter une contribution significative à la sécurité alimentaire, à la diversification des revenus et à la lutte contre la pauvreté.

4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)

Le renforcement des capacités et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire constitue un élément déterminant pour assurer la prise en charge et la durabilité des actions. Les structures d'appui renforcées dans la planification et la gestion ainsi que dans la maîtrise technique des activités économiques peuvent assurer l'encadrement des producteurs. Les producteurs et les OPA, renforcés dans la structuration, l'appropriation de paquets technologiques, la diversification de leurs productions, la formulation et la gestion de micro entreprises, permettra d'augmenter la professionnalisation du monde rural et d'avoir un impact sur la sécurité alimentaire

5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation

Le développement des activités de transformation notamment auprès des femmes ainsi que la mise en place de circuits durables de distribution et de commercialisation des produits agricoles devraient constituer des facteurs importants dans l'accroissement de la production et des revenus des ménages et dans l'accessibilité aux aliments.

6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous

Une alimentation suffisante, équilibré et saine doit être assurée à tous individus sans aucune discrimination. Un programme d'information et d'éducation nutritionnelle à l'endroit des populations les plus vulnérables constituent un instrument de lutte à la malnutrition. La définition et la mise en œuvre de mécanismes de prise en charge des personnes touchées par le VIH/SIDA contribuent à l'atténuation de l'impact de ce fléau sur la sécurité alimentaire.

Chaque axe d'intervention est articulé en composantes dans lesquelles sont spécifiés les

contraintes, les résultats attendus et les activités.

Le développement des axes d'intervention et composantes en programmes d'activités prioritaires sont reprise et explicités, y compris leur budgétisation, dans la Partie III "Plan d'actions prioritaires et programme d'investissement 2010-2014".

AXE D'INTERVENTION 1

Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural

COMPOSANTE 1.1. - MAITRISE ET GESTION DE L'EAU A DES BUTS PRODUCTIFS

Le Gabon dispose d'un réseau hydrographique très important, malgré cela les pratiques de mise en valeur des terres agricoles relèvent quasi uniquement du régime pluvial.

Cette situation limite considérablement les capacités de production du pays tant sur le plan des superficies emblavées que sur le plan des rendements des cultures. La superficie des terres cultivées est de 170.000 ha soit 5% des terres à vocation agricole. On estime également que la superficie des terres irriguées est d'environ 33.000 ha soit 17% du potentiel national.

Dans le cadre du PNSA il est prévu de contribuer significativement à une meilleure valorisation des terres à vocation agricole par une utilisation efficiente et une meilleure gestion des ressources en eau.

Les **contraintes ciblées** par cette composante sont:

- ⇒ Insuffisance de bas fonds et de petites plaines aménagés en milieu périurbain et rural permettant le développement et/ou l'intensification des productions vivrières (riziculture, maraîchage) ainsi qu'à la pisciculture;
- ⇒ Compétences techniques insuffisantes des cadres et agents des structures d'appui chargés de l'encadrement des producteurs ;
- ⇒ Faible compétence et connaissance des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau à la parcelle.
- ⇒ Coûts onéreux des équipements d'irrigation

Résultats attendus

- Environ 410 ha de terres à vocation agricole sont valorisés par l'irrigation dont 175 ha destinés à la riziculture et 235 ha destinés au maraîchage.
- Environs 105 ha sont aménagés pour environ 700 exploitations piscicoles de types familiaux
- Les capacités de 30 cadres / agents d'encadrement sont renforcées sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau
- Les capacités d'au moins 2.000 exploitants sont renforcées sur les techniques simples d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau

Activités

- Aménagements hydro agricole destinés à l'irrigation (riziculture, maraîchage)
- Aménagements destinés au développement de la pisciculture

- Formation / recyclage des cadres / agents d'encadrement sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau.
- Formation des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles, de maintenance des équipements et de gestion de l'eau.

COMPOSANTE 1.2. – MAITRISE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Malgré la richesse du réseau hydraulique du Gabon en cours d'eau et les efforts menés dans ce domaine par le Gouvernement, l'accès à l'eau potable reste un problème persistant en milieu agricole et rural.

Le développement de l'hydraulique villageoise par l'installation et l'équipement de points d'eau potable dans chaque village ou regroupement de villages dans l'ensemble du pays peut assurer l'accès de tous à l'eau potable et renforcer les capacités en matières de fourniture d'eau de bonne qualité. Le taux de couverture en milieu rural, estimé à 39,3% dans la DSCRP de 2008, est bien inférieur à celui du milieu urbain (93,2%).

Au Gabon, les nombres des forages à pompes manuelles est estimé entre 1.000 et 1.300 sur l'ensemble du territoire pour une population d'environ 250.000 à 300.000 personnes en milieu rural. La ration obtenue, entre 200 et 350 habitants par point d'eau, peut sembler satisfaisant, néanmoins il masque des disparités et la difficulté de couvrir une population très disséminées⁵.

Les résultats pourront être atteints en stricte synergie avec les initiatives du Ministère de l'Énergie, des Ressources Hydraulique et des Nouvelles Énergie qui est en train formuler le document de « Politique sectorielle en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural ».

.Les **contraintes ciblées** par cette composante sont:

- ⇒ Distribution des points d'eau inégale
- ⇒ Insuffisance des infrastructures
- ⇒ Manque de maintenance des infrastructures existantes
- ⇒ Difficulté d'accès aux zones rurales à cause du mauvais état des routes.
- ⇒ Faible implication des bénéficiaires dans la gestion des infrastructures

Résultats attendus

- Au moins 200 sites sont sélectionnés sur la base des études techniques.
- Environ 200 villages ou regroupement de villages auront amélioré l'accès à l'eau potable.
- Environs 200 comités de gestion des points d'eau sont organisés, structurés et renforcés dans leurs capacités de gestion technique des infrastructures.

Activités

- Etudes techniques et de faisabilité dans les sites retenus vulnérables.
- Réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable au niveau d'environ 200 villages

⁵ MERHNE - Politique sectorielle en matière d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural – document en phase de formulation

- Structuration et formation des comités de gestion des points d'eau

AXE D'INTERVENTION 2

Intensification et diversification des productions agricoles

Le Gabon connaît depuis ces dernières décennies une baisse croissante de sa production agricole et en particulier de sa production en vivriers de base. Cette dégradation de la production agricole locale a comme conséquence d'accroître fortement au fil des années sa dépendance des pays extérieurs sur le plan de son approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité. On estime actuellement que 80% des produits alimentaires consommés au Gabon proviennent des pays extérieurs. Les effets de cette dépendance font que le volume des disponibilités alimentaires de base par habitant et par an est en forte régression, il est passé de 1.971 Kg en 1.960 à 411 Kg en 2003.

Cet axe concerne la relance d'une manière intensive de la production agricole des cultures vivrières et légumières et la diversification des activités productives et génératrices de revenus, pouvant contribuer à satisfaire rapidement et durablement aux besoins en produits alimentaires de base des populations en particulier des communautés des milieux défavorisés et à augmenter et diversifier les sources de revenus des petits exploitants notamment ceux des zones urbaines et rurales défavorisées.

De manière spécifique, et en prenant en compte les effets de la maîtrise des ressources en eau, cet axe consistera à :

- ✓ Introduire et vulgariser de nouvelles variétés plus productives et résistantes aux maladies, adaptées aux différentes zones agro-écologiques aussi bien pour l'agriculture pluviale que pour l'agriculture irriguée ;
- ✓ Proposer des itinéraires techniques de production végétale et/ou animale, performants et facilement appropriables par les producteurs;
- ✓ Améliorer l'accès des producteurs aux autres facteurs de production : semences améliorées de qualité, intrants agricoles, races améliorées, produits vétérinaires, alevins, aliments pour l'aquaculture, etc.

COMPOSANTE 2.1. - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DES CULTURES VIVRIERES.

Cette composante est centrée essentiellement sur la relance de la production de 4 filières vivrières dont les produits sont considérés comme les plus couramment consommés dans le pays, il s'agit de : (i) plantes à racines et tubercules (manioc, taro, patate douce et igname), (ii) banane plantain et banane douce, (iii) légumineuses (arachides et niébé), (iv) céréales (riz et maïs).

Les **contraintes ciblées** pour cette composante sont:

- ⇒ Insuffisance des productions en racines et tubercules, bananes, légumineuses et céréales par rapport aux besoins alimentaires, ce qui amène à l'importation des ces produits.
- ⇒ Méthodes de production rudimentaires et arcaïques
- ⇒ Méconnaissance des maladies et des ravageurs des cultures par les producteurs/trices et techniques de protection inadéquates.

- ⇒ Méconnaissance et manque de vulgarisation des variétés améliorés
- ⇒ Système de transfert de connaissances inadéquat ne répondant pas aux besoins des producteurs.
- ⇒ Pénibilité des travaux champêtres, surtout en zone forestière limitant l'extension des superficies cultivées.

Résultats attendus

- Environ 3.035 ha sont mis en culture avec des spéculations à racines et à tubercules (manioc, taro, patate douce et igname) pour une production annuelle globale estimée à plus de 85.000 tonnes.
- Environ 3.180 ha de banane sont mis en culture pour une production annuelle estimée à plus de 79.000 tonnes.
- Environ 2.425 ha de légumineuses (arachide, niébé) sont mis en culture pour une production annuelle estimée à environs 4.000 tonnes.
- Environ 4.475 ha de céréales (maïs, riz) sont mises en culture pour une production annuelle estimée à plus de 13.000 tonnes.
- Au moins 26.000 exploitants sont formés dans la conduite et la gestion des unités de production.

Activités

- Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants agricoles et des équipements pour les travaux de mise en place et d'entretien des exploitations.
- Formation des exploitants dans la conduite et la gestion d'unité de production.

COMPOSANTE 2.2. - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DES CULTURES MARAICHÈRES

Cette composante s'inscrit dans le cadre du renforcement des initiatives entreprises par le Gouvernement dans les domaines du développement des pratiques agricoles en zones urbaines et périurbaines. Il s'agit de contribuer d'une manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations défavorisées des cités urbaines et périurbaines par la promotion et l'appui au développement des pratiques de maraîchage et de jardins potagers familiaux.

Les besoins nationaux en produits légumiers sont de l'ordre de 31.109 tonnes par an. La production actuelle est estimée à 13.000 tonnes, soit un déficit de 18 109 tonnes.

Les **contraintes ciblées** par cette composante sont:

- ⇒ Insuffisance des productions maraîchères par rapport aux besoins alimentaires, ce qui amène à l'importation des ces produits.
- ⇒ Faible disponibilité des produits maraîchers pour répondre à la croissante demande en milieu urbain.
- ⇒ Disponibilité et à l'accès à la terre réduites pour l'agriculture périurbaine.
- ⇒ Forte fluctuation de l'offre sur les marchés due à la saisonnalité des productions.

Résultats attendus

- Environ 235 ha sont mis en valeur avec les cultures maraîchères pour une production annuelle estimée à plus de 11.700 tonnes.

- Au moins 940 exploitants maîtrisent les techniques de conduite et gestion des unités de production

Activités

- Vulgarisation de techniques et technologies adaptées à la production maraîchère.
- Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants indispensables à la mise en valeur de parcelles maraîchères.
- Formation des exploitants dans la conduite et la gestion des jardins potagers.

COMPOSANTE 2.3. - DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT

L'élevage à cycle court bien que modeste et rudimentaire, existe dans la plupart des exploitations agricoles rurales, ainsi qu'en milieux urbains et périurbains du pays ; il s'agit en particulier de l'aviculture et de l'embouche des ovins et des caprins.

Cette composante vise à redynamiser la production de viande dont le pays est actuellement largement déficitaire, par l'amélioration de l'élevage traditionnel et l'appui à la mise en place de petites unités de production intensive familiales et communautaires notamment dans les milieux défavorisés des centres urbains et périurbains.

Les contraintes ciblées par cette composante sont:

- ⇒ Insuffisante production de viande pour répondre aux besoins de la population, ce qui amène à l'importation.
- ⇒ Techniques d'élevage traditionnel modestes et rudimentaires.
- ⇒ Faible disponibilité d'intrants d'élevage : races locale ou améliorés, aliments et produits vétérinaires.
- ⇒ Surface rarement disponible en milieu périurbain pour mener les activités d'élevage.
- ⇒ Services vétérinaires qui ne disposent pas suffisamment de ressources humaines et de matériels pour assurer l'assistance aux éleveurs.

Résultats attendus

- 2.850 unités avicoles familiales sont installées dont 1.395 unités de poules locales améliorées, 900 unités de pintades associées aux poules locales, 500 unités de poules pondeuses;
- 500 unités d'élevage de porc sont installées ;
- 940 unités d'élevage de petits ruminants sont installées en milieu rural et majoritairement en zone savanicole ;
- Les capacités des producteurs périurbains et ruraux en petit élevage sont renforcées.
- L'assistance vétérinaire de proximité est renforcée.

Activités

- Appui au développement de l'aviculture.
- Développement de l'élevage de porc en milieu périurbain.
- Développement de l'élevage des petits ruminants en zone rurale.
- Formation des encadreurs

- Formation des éleveurs
- Formation de relais vétérinaires dans les villages.

COMPOSANTE 2.4. - PROMOTION DE L'AQUACULTURE

L'aquaculture n'est pas encore très développée au Gabon. Elle se limite essentiellement à l'élevage en étangs piscicoles, de manière générale à petite échelle. En 2007, la production était estimée à 127 tonnes. La pisciculture rurale est constituée en majorité de petites unités comportant de 3 à 5 étangs. Il existe une forte volonté des promoteurs pour mettre en place des fermes et produire du poisson.

L'activité aquacole représente un essor socio-économique important qui pourrait participer au développement rural du pays.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Faible maîtrise de l'activité et insuffisantes mesures d'accompagnement (micro crédits, formation encadrement...);
- ⇒ Difficulté d'approvisionnement des aliments soit en termes de disponibilité que d'accessibilité.
- ⇒ Difficulté d'approvisionnement des alevins de qualité en quantité suffisante.

Résultats attendus

- 700 exploitations piscicoles de type familiaux ou communautaires sont consolidées et assurent une production annuelle estimée à 800 tonnes de poisson et de 9 millions d'alevins.
- Les capacités techniques, structurelles et organisationnelles des 700 pisciculteurs sont renforcées.

Activités

- Appui à la mise en place des exploitations piscicoles.
- Collecte des données statistiques de production et de commercialisation
- Formation des encadreurs
- Formation des pisciculteurs sur les techniques de production des alevins de tilapia, la monoculture du tilapia et la polyculture tilapia + silure.

COMPOSANTE 2.5. - ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE: MATERIEL VEGETAL, INTRANTS, TERRE, MAIN-D'ŒUVRE,

La composante vise à garantir aux producteurs l'accès aux facteurs de production et notamment les semences et le matériel végétal de qualité, les intrants agricoles (engrais, petit matériel) et la terre.

La mise en place ou le renforcement d'unités de multiplication et de diffusion de semences et de matériel végétal de qualité pourront augmenter la productivité et les rendements des spéculations agricoles. La création d'unités paysannes de multiplication et de production semencière permettra l'approvisionnement de proximité aux paysannes et le développement d'une activité génératrice de revenus pour les paysans multiplicateurs.

A ce propos il faut tenir compte les initiatives en cours ou prévues sur le manioc avec l'appui technique de la FAO et notamment :

- Le Protocole d'accord entre le SFC et le CIAM visant à renforcer les capacités du CIAM dans la multiplication et la diffusion des boutures saines du manioc et des rejets du bananier plantain. Il s'agit de sélectionner et multiplier des variétés locales tolérantes et des variétés améliorées résistantes à la mosaïque en vue de leur distribution aux producteurs.
- Le projet régional sur le manioc pour l'Afrique de l'Est et du Centre incluant le Gabon. Ce projet, financé par l'UE vise à restaurer les rendements du manioc à travers le renforcement des capacités des populations les plus vulnérables dans la prévention, l'atténuation et la gestion des maladies du manioc dans la région.
- Le Projet TCP sur le manioc dont l'objectif global est de contribuer à l'amélioration de la gestion de la culture de manioc au Gabon par la mise à disposition des bénéficiaires cibles, du matériel végétal sain, et renforcer leurs capacités de gestion de la culture à travers les champs écoles paysannes (CEP).
- La formation de 28 techniciens du MAESADR (CIAM et divisions provinciales de l'agriculture) sur la production et protection intégrée du manioc, dispensé en décembre 2008 par le SFC.
- L'appui aux organisations paysannes dans la création et gestion de petits magasins des intrants au niveau village faciliterait les producteurs dans l'approvisionnement de ces biens;

Une législation adéquate régissant le foncier pourrait assurer l'accès à la terre pour tous et notamment pour les groupes vulnérables qui veulent s'investir dans l'agriculture. Cet aspect est important surtout dans les zones périurbaines où la pression de l'urbanisation se manifeste de manière considérable.

Un meilleur accès aux facteurs de production, aussi bien que l'appui spécifique aux filières et l'accès au microcrédit peut encourager la sédentarisation des populations et le retour en milieu rural de la main d'œuvre qui est un frein au développement du secteur agricole.

Les **contraintes ciblées** pour cette composante sont:

- ⇒ Faible disponibilité de matériel végétal de qualité
- ⇒ Manque de centre d'approvisionnement de proximité de matériel végétal de qualité.
- ⇒ Difficulté d'accès et de proximité de centres d'approvisionnement des intrants agricoles (engrais, matériel agricole, etc.)
- ⇒ Accessibilité difficile à la terre en milieu périurbain
- ⇒ Faible disponibilité de main d'œuvre en milieu rural

Résultats attendus

- 48 unités paysannes de multiplication sont installées et capables d'assurer l'approvisionnement en matériel végétal et semencier de qualité.
- 48 magasins ou boutiques villageoises géré par les organisations de producteurs sont créés pour la vente et distribution des intrants agricoles.
- Les producteurs sont informés sur les nouvelles procédures d'accès à la terre.

Activités

- Mise en place des unités paysannes de multiplication.
- Appui à l'émergence de services d'approvisionnement de proximité des intrants et matériel agricole.
- Structuration et formation des comités de gestion des magasins
- Campagnes d'information sur les procédures d'accès à la terre.

COMPOSANTE 2.6. – ACCES AU FINANCEMENT EN MILIEU RURAL

Les besoins en services et produits financiers des exploitations agricoles portent sur le crédit à court et moyen terme, l'épargne susceptible de développer des capacités d'autofinancement et les produits d'assurance.

La nécessité de créer produits et services de micro finance, adaptée, diversifiée et étendue, notamment dans les zones rurales s'impose.

La mise en place de mécanismes permettant au producteurs/trices, éleveurs et pêcheurs au financement sera recherché dans le cadre du PNSA. L'appui sera orienté vers le renforcement des services financiers de proximité, tels que les IMF existantes. Les expériences en cours menées par d'autres projets, organisations des Nations Unies et associations pourront être une base pour la définition de produits adéquats et des mécanismes de gestion.

Les contraintes ciblées sont :

- ⇒ Services et produits financiers non adéquats au monde rural.
- ⇒ Services financiers de proximité insuffisants voir inexistantes.
- ⇒ Institutions de micro finance (IMF) jeunes et peu structurées

Résultats attendus

- Des produits et services financiers adéquats au monde rural sont disponibles et facilement accessibles aux petit(e)s producteurs/trices.

Activités

- Renforcement des capacités des services financiers de proximité existants.
- Appui-conseil aux producteurs/trices et à leurs organisations pour l'accès aux produits financiers disponibles

AXE D'INTERVENTION 3

Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire

COMPOSANTE 3.1. – APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA GESTION DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE

En 2008, la pêche artisanale maritime et continentale a contribué à hauteur de 76,5 % dans la production nationale en poissons. Le volume des captures de la pêche artisanale maritime est 4 fois plus important de celui de la pêche continentale. En effet en 2008 la production nationale de poisson provenait pour 61,9 % de la pêche artisanale maritime et 14,7 % de la pêche artisanale continentale.

L'accroissement qualitatif et quantitatif de la production de la pêche par l'utilisation durable et responsable des ressources halieutiques, contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la diversification des revenus. En pêche continentale, la plus grande partie des pêcheurs pratique également les activités agricoles.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Matériel de pêche utilisé peu adapté et production stagnante
- ⇒ Insuffisance de mesures d'accompagnement (microcrédits, formation, encadrement)
- ⇒ Faible niveau d'organisation des pêcheurs
- ⇒ Insuffisante vulgarisation des textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques et donc méconnaissance de la part des pêcheurs.
- ⇒ Faible développement des activités de surveillance de la pêche.
- ⇒ Inexistence d'un système de cogestion des ressources halieutiques
- ⇒ Insuffisance d'infrastructures adaptés, de ressources humaines et de matériels au niveau des Services de la pêche pour assurer l'encadrement des pêcheurs.

Résultats attendus

- Environ 140 organisations professionnelles sont opérationnelles, efficaces et renforcées dans leurs capacités techniques, structurelles et organisationnelles.
- Les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques sont connus et appliqués;
- Des comités de cogestion des ressources halieutiques au niveau des pêcheries sont opérationnels.

Activités

- Appui à l'acquisition des équipements et des matériels pour la pêche artisanale et à l'aménagement des pêcheries.
- Appui à l'élaboration des textes d'application du code des pêches en République Gabonaise
- Formation des encadreurs.
- Renforcement des capacités des pêcheurs et des leurs organisations professionnelles.
- Appui à la création et structuration de comités de cogestion au niveau des pêcheries (Etat et organisations professionnelles).

COMPOSANTE 3.2. - VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS, NON LIGNEUX Y COMPRIS LA FAUNE (VIANDE DE BROUSSE)

Le Gabon a un potentiel en PFNLs assez important. L'exploitation de ces PFNL représente un marché très porteur, d'où l'importance d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de gestion durable de ces ressources afin de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

A cet effet, le Ministère de l'économie forestière avec l'appui des ONG (WWF, WCS) et des agences des Nations Unies (FAO, UNESCO) est en train de finaliser la stratégie nationale de gestion de la viande de brousse.

Cette composante comprend l'amélioration et la valorisation de produits forestiers non ligneux, y compris la faune (viande de brousse), pouvant apporter une contribution significative à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus de petites entreprises familiales ou communautaires.

La composante tien compte également de la stratégie et des activités du projet FAO qui prévoit d'améliorer la contribution des Produits Forestier Non ligneux (PFNL) à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire en phase de démarrage.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Faible pris en compte des PFNL dans les politiques sectoriels nationaux
- ⇒ Non-définition du cadre juridique et réglementaire régissant la production, l'exploitation et la commercialisation des PFNL.
- ⇒ Faible appui du Gouvernement aux PFNL
- ⇒ Indisponibilité de statistique sur la contribution des PFNL à la sécurité alimentaire et à l'accroissement des revenus familiaux.
- ⇒ Faible connaissance et valorisation du potentiel de PFNL.

Résultats attendus

- Les PFNL « phares » (*Irvingia gabonensis* (andok), *Gnetum africanum* (Nkumu), etc.) sont disponibles sur le marché en quantité suffisante.
- Environs 50 forêts communautaires à vocation gestion de la faune sont installées.
- 100 unités familiales ou communautaires de production de miel sont installées.
- 100 unités familiales ou communautaires de production de champignons sont installées.
- 40 hangars de reproduction de ver à palmier sont installés
- 5 unités pilote d'élevage du potamochère sont installés et fonctionnels

Activités

- Appui au développement des filières des PFNL « phares » (*Irvingia gabonensis* (andok), *Gnetum africanum* (Nkumu), etc.) et de la viande de brousse;
- Gestion de la viande de brousse dans les forêts communautaires à vocation « gestion de la faune ».
- Installation d'unités familiales ou communautaires de production de miel.
- Installation d'unités de production de champignons.
- Installation de hangars de reproduction de ver à palmier.
- Installation d'unité pilote d'élevage semi extensif du potamochère.
- Formation des producteurs

COMPOSANTE 3.3. - DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE VILLAGEOISE : PROMOTION D'ARBRES FRUITIERS ET FORESTIER

Cette composante prévoit la promotion de l'intégration de l'arbre dans les systèmes cultureux, ainsi que le développement de la production fruitière au Gabon sous forme de

vergers, de jardins de case.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Baisse de la fertilité des sols causée par la réduction de la durée de jachère
- ⇒ Disponibilité limitée de fruits due à la faible production.
- ⇒ Faible diversification de la production fruitière
- ⇒ Faible valorisation des potentialités existantes

Résultats attendus

- 100 ha de forêts communautaires de démonstration ont appliqué l'agroforesterie dans leur système de gestion
- 30 pépinières de multiplication d'*Irvingia gabonensis* (andok) et 10 pépinières de multiplication de *Gnetum africanum* (Nkumu) sont installées ;
- Au moins 1.100 vergers d'1 ha améliorés en milieu périurbain et en milieu rural.
- Au moins 27 pépinières d'arbres fruitiers de villages sont opérationnelles et gérées par les OPA
- Au moins 18 parcelles de démonstration / parc à bois sont installées

Activités

- Promotion de l'agroforesterie dans les jachères par l'utilisation des graminées et légumineuses, de couverture et ligneuses.
- Domestication d'*Irvingia gabonensis* (andok) et du *Gnetum africanum* (Nkumu) par la pratique de marcottage et de greffage.
- Installation de vergers améliorés en milieu périurbain et en milieu rural.
- Encouragement des pépinières villageois.
- Création de parcelles de démonstration et/ou parc à bois.

AXE D'INTERVENTION 4

Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)

COMPOSANTE 4.1. – RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS EN APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

Cette composante a pour objectif principal d'assister le Ministère de l'agriculture de l'élevage et du développement rural dans la préparation d'un plan d'appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles rurales ainsi que dans la création des conditions de sa mise en application.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Insuffisance de politiques nationales et des dispositifs institutionnels favorables à l'émergence et au développement des OPA.

- ⇒ Cadre juridique et réglementaire inadapté aux réalités et aux besoins actuels des OPA.
- ⇒ Faiblesse de systèmes d'encadrement expérimentés et de suivi régulier des OPA par les structures spécialisées de l'Etat, mis à part les organisations promues par des ONG ou par des projets de développement.

Résultats attendus

- Un cadre politique et institutionnel favorisant l'émergence et la promotion des OPA ainsi que l'élaboration de son plan directeur est défini.
- Les lois et les textes relatifs à la réglementation et au fonctionnement des organisations professionnelles paysannes sont révisés.
- Des outils méthodologiques sont élaborés et appropriés à l'accompagnement des OPA dans leur processus de constitution et de gestion de leur organisation professionnelle.
- Un programme d'ateliers nationaux et régionaux de formation de formateurs destinés aux agents des institutions gouvernementales et non gouvernementales (ONG, structures faîtières, projets) impliqués dans des actions d'encadrement des OPA est mis en place.
- Une politique nationale en matière de réglementation et d'aide au financement agricole rural est définie.
- Les modalités d'appui à la mise en place d'un système pour le financement de l'agriculture et du monde rural, sont définies.
- Une base de données informatisées sur les organisations professionnelles paysannes est établie et le personnel formé à leur exploitation et à leur gestion.

Activités

- Renforcement des capacités nationales en analyse des politiques agricoles et de développement rural
- Renforcement des capacités nationales en définition de cadres juridiques et de réglementation des OPA.
- Renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière de formation et d'accompagnement des OPA
- Renforcement des capacités nationales en bases de données.
- Renforcement des capacités nationales en matière de politiques et institutions de financement agricole et rural

COMPOSANTE 4.2. – RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS

Les organisations professionnelles agricoles sont caractérisées par une volonté croissante des populations rurales d'améliorer leurs conditions de vie en s'organisant notamment à travers des groupements d'intérêt communautaire (champs vivriers communautaires) ou d'intérêts économiques (petit élevage, pisciculture, etc.)

Néanmoins, dans leur grande majorité, ces organisations ne sont pas en mesure de se comporter en petites entreprises dynamiques et rentables, capables de gérer d'une manière

performante et efficace leurs activités et de contribuer à l'accroissement de la production agricole du pays.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Faible professionnalisation, voire une méconnaissance quasi générale de la part des membres des OPA existantes des modalités de fonctionnement et de gestion de leur propre organisation.
- ⇒ Manque de formation des membres des OPA, notamment en matière de réglementation juridique, de structuration, de conduite et de gestion d'actions communautaires.

Résultats attendus

- Des études sont réalisées sur les filières de rentes (agriculture, petits élevages) susceptibles de constituer des créneaux porteurs pour les communautés désireuses de s'investir dans la constitution d'OPA.
- Les modèles types d'organisations professionnelles sont définis tenant compte des différents cas identifiés lors de l'étude sur l'état des lieux des OPA ainsi que des besoins et capacités des communautés rurales.
- Les modules de formation et outils pédagogiques sont élaborés et appropriés aux différents types d'OPA.
- Des programmes et ateliers de formation nationaux et provinciaux sont mis en œuvre et destinés au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OPA déjà constituées et aux communautés rurales désireuses de s'y investir.
- Les structures faitières sont renforcées dans leurs capacités en matière d'organisation et de gestion de la commercialisation des produits agricoles des OPA.
- Les systèmes ou réseaux d'information sur les disponibilités des marchés de produits agricoles sont mis en place.

Activités

- Renforcement des capacités des OPA à s'investir dans des filières agricoles productives et génératrices de revenus.
- Renforcement des capacités nationales en matière de modélisation des organisations professionnelles agricoles
- Renforcement des capacités des communautés paysannes dans la structuration conduite et gestion d'OPA.
- Renforcement des capacités OPA en matière d'écoulement et de commercialisation de leurs produits.

COMPOSANTE 4.3. – PROMOTION DE LA CONCERTATION ENTRE LA VULGARISATION, LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Un dispositif de concertation et coopération entre les acteurs permettant de créer des liens aux niveaux local et national entre les services de recherche, de vulgarisation, les ONG, les producteurs/trices et leurs structures faitières, pourrait apporter des réponses techniques et stratégiques à la demande des producteurs et valoriser le savoir-faire local.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Faible capacité d'appui conseil des structures.
- ⇒ Faible organisation des producteurs et des femmes.
- ⇒ Faibles accès des producteurs/trice à l'information et à l'innovation technique

Résultats

- Les techniques de communication, vulgarisation, animation et évaluation participative sont maîtrisées par les agents des structures d'appui-conseil (Etat et ONG) de 9 provinces.
- Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes, impliqués dans les activités du PNSA sont organisés et formés sur les techniques de gestion et de planification avec l'approche Champs Ecole et participent à la formation « paysan à paysan ».
- Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes disposent de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques.
- Un programme de communication est élaboré

Activités

- Renforcement des compétences du personnel des structures d'appui-conseil.
- Organisation des petits producteurs/trices en groupes d'apprentissage participatif sur le type Champ Ecole Paysan (CEP).
- Elaboration de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques.
- Organisation de voyages d'études, formation, ateliers, échanges d'expérience entre producteurs.
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication.

AXE D'INTERVENTION 5

Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : Transformation, Stockage, Conservation et Commercialisation

COMPOSANTE 5.1. - VALORISATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE ET HALIEUTIQUE PAR LA TRANSFORMATION

La transformation industrielle et le conditionnement des produits de pêche, d'élevage et agricole sont très peu développées au Gabon et menés par certains sociétés telle que SIAT, SUCAF, etc. La mise en place de ces structures et leur fonctionnement exige des coûts élevés.

Dans le milieu rural, la transformation se fait généralement de manière traditionnelle. Quelques petites unités de transformation sont installées par les privés : des machines de transformation de manioc (pâte ou farine), des moulins de transformation d'arachide (pâte), des fumoirs traditionnels (poissons fumés, poissons salés, viandes séchés), etc. D'autres transformations des produits comme l'andock, le concombre, le nkoumou sont également pratiquées.

Promouvoir l'installation de petites unités de transformation de produits agricoles

individuelles ou communautaires et la vulgarisation de techniques facilement maîtrisables, peut augmenter la valeur ajoutée des produits, diversifier les revenus des agriculteurs et conserver certains produits périssables (exemples viande, poisson).

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Insuffisance d'infrastructures/équipements de transformation des produits.
- ⇒ Techniques de transformation artisanales non appropriées et/ou rudimentaires
- ⇒ Faible organisation des producteurs

Résultats attendus

- Au moins 520 groupements communautaires ou OPA disposent d'infrastructures et d'équipements pour la transformation du manioc, de l'arachide, du maïs et du riz.
- Au moins 27 villages disposent d'aires d'abattages équipées
- Aux moins 96 unités pour la production de poulet fumé sont mise en place.
- Aux moins 190 unité de fumage et salage du poisson sont implantés dans les sites de transformation de produits halieutiques.
- 240 unités de transformation de l'*Irvingia gabonensis* (andock) sont installées.
- Toutes les bénéficiaires des unités de transformation sont renforcés dans leurs capacités de conduite de l'activité économique.

Activités

- Appui à la création d'unité de transformation du manioc, de l'arachide et du maïs.
- Appui à la création d'unité de transformation du riz.
- Réalisation d'aires d'abattage.
- Vulgarisation de fours améliorés pour le fumage de volaille.
- Vulgarisation des techniques et d'équipements améliorés pour le salage et le fumage du poisson.
- Création de 240 unités de transformation d'*Irvingia gabonensis* (andock).
- Formation des encadreurs
- Renforcement des capacités des producteurs/transformateurs/trices : formation en technique de transformation et formation en technique de gestion.

COMPOSANTE 5.2. - AMELIORATION DU STOCKAGE ET DE LA CONSERVATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE

Les produits agricoles et halieutiques sont généralement périssables. Leur conservation et stockage dans des bonnes conditions (emballage, ventilation, absence de parasites) permettent de réduire les pertes et de différer la période de vente. Les activités de cette composante vise à améliorer les techniques de conservation des produits d'origine végétale, animale et halieutique utilisées par les villageois et qui se font généralement par séchage et salage.

Les produits sont stockés dans les cuisines compte tenu des quantités limitées à conserver. Certains produits, tel que l'arachide, le concombre, le maïs etc. sont conservés dans les grands paniers après séchage. La création de magasins de stockage communautaires sera promue en

tenant compte que les actions d'intensification des cultures détermineront une augmentation de produits à stocker. Egalement ce magasins permettront aux petit(e)s producteurs/trices de sécuriser leur stock de produits vivriers.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Techniques de conservation utilisées par les villageois rudimentaires et limitées aux petites quantités de produit.
- ⇒ Insuffisance d'infrastructures/équipements de conservation et stockage des produits
- ⇒ Faible connaissance de techniques de conservation et stockage améliorées
- ⇒ Faible organisations des producteurs

Résultats attendus

- Les systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familiale sont améliorés et **maîtrisés** au niveau d'environ 1.000 villages.
- Environ 1.000 regroupements de village disposent de magasins communautaires équipées
- Les 9 chefs lieux des provinces sont dotés chacun d'un magasin de stockage.
- Au moins 1.000 OP ont appris les techniques de gestion de magasins communautaires de stockage

Activités

- Vulgarisation de techniques améliorées de stockage et de conservation des produits alimentaires au niveau familial.
- Promotion de l'utilisation de produits naturels de protection des récoltes et denrées.
- Appui à la création de magasins communautaires pour le stockage et la conservation de maïs, arachide, manioc.
- Appui à la création de magasins provinciaux de stockage et de conservation.
- Renforcement des capacités des petit(e)s producteurs/trices sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des magasins villageois.

COMPOSANTE 5.3. - PROMOTION ET AMELIORATION DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Les pénuries en produits agricoles dans les zones rurales et les centres urbains sont très fréquentes.

Cette composante vise : (i) l'amélioration et l'augmentation des infrastructures de commercialisation des produits agricoles au niveau village ainsi que au niveau des chefs lieux de départements et/ou des provinces ; (ii) la création d'un système d'information sur le marché (SIM) ; et (iii) la réhabilitation et/ou le renforcement du réseau routiers et des pistes.

En effet, la commercialisation est fortement pénalisée par l'inexistence ou le mauvais état des voies d'accès (routes, pistes de dessertes) aux principales zones de production et de commercialisation. Le désenclavement des zones à forts potentiels agricoles du Gabon, devrait permettre l'écoulement des productions et l'accès aux marchés. Un programme de réalisation/réhabilitation des principales pistes d'accès aux zones de production et de

commercialisation des produits agricoles devrait être mise en œuvre aussi bien que l'organisation et la formation des communautés des villages riverains aux travaux d'entretiens (cantonniers villageois) des pistes réhabilitées. Cependant cela devrait être accompagné par une politique de réhabilitation des grands axes routier.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Inorganisation et méconnaissance des producteurs dans la commercialisation
- ⇒ Faible existence, voir absence, des circuits commerciaux de différentes filières,
- ⇒ Manque d'informations sur les marchés des différents centres de production.
- ⇒ Mauvais état des routes
- ⇒ Manque de moyens de transport routier et fluvial.

Résultats attendus

- 1.000 espaces pouvant servir de marchés ruraux sont installés
- Un système d'information sur les marchés agricoles est défini, fonctionnel et accessible aux producteurs/trices
- Environ 450 km de routes et de pistes de desserte sont réhabilités ou réalisés et leur système d'entretien organisé.

Activités

- Appui à la création d'espaces pouvant servir de marchés ruraux.
- Appui à la mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles sur les plans national et sous régional, accessible aux petits producteurs.
- Réhabilitation ou réalisation des principales pistes rurales d'accès et de desserte des zones à hauts potentiels agricoles permettant l'écoulement des produits agricoles.

AXE D'INTERVENTION 6

Nutrition et Accès à l'éducation nutritionnelle pour tous

COMPOSANTE 6.1 : ATTENUATION DE L'IMPACT DU VIH/SIDA SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Le Gabon est un pays fortement affecté par le VIH et le Sida. Selon les récentes données du Programme de Lutte contre les IST et le VIH/Sida, la prévalence du VIH est estimée à 5,9% en 2007, ce qui correspond à environ 54.000 personnes vivant avec le VIH. Quel que soit le taux de prévalence d'un pays donné, l'impact du SIDA sur les familles et les communautés affectées est dévastateur.

Les effets négatifs de la dissémination du VIH sont nombreux. En plus de la souffrance et de rupture familiale que crée l'épidémie, il est observé : (i) une diminution du travail, de la production et de la productivité, (ii) une perte des ressources et des connaissances.

Le secteur rural (agriculture, pêche et forêts) est exposé aux comportements à risque et contribue ainsi à la dissémination de la maladie.

La diminution de la disponibilité des aliments du fait d'une baisse de production et l'accès limité à la nourriture du fait d'une baisse des ressources des ménages, font du VIH/SIDA une menace potentielle pour la sécurité alimentaire et pour la nutrition.

La situation nutritionnelle des personnes infectées et affectées influe directement sur leur bien-être et leur capacité d'orienter leurs efforts vers des activités qui contribuent à atténuer l'impact du SIDA et à empêcher la propagation du VIH.

La définition des activités à mettre en œuvre bénéficie de l'« *Etude sur l'impact du VIH/sida sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des communautés agricoles, de pêche et de forêt* » effectué par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Sécurité Alimentaire et du Développement Rural avec l'assistance de la FAO, dont le rapport est en phase de finalisation. Cette étude dont les enquêtes de terrain ont démarré en mai 2008, vise à comprendre les risques spécifiques en fonction du genre des exploitants agricoles, aquacoles et forestiers vis-à-vis du VIH/Sida et estimer l'impact sur la sécurité alimentaire.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Réduction du nombre de repas par jour auprès des ménages vulnérables pour le VIH/SIDA.
- ⇒ Excessive mobilité et migration exposent les acteurs de la pêche aux risques déterminés par le multi partenariat associés aux comportements à risques
- ⇒ Bas taux d'utilisation de condom en milieu rurale et dans le groupe ayant comme moyen d'existence l'agriculture.
- ⇒ Baisse de production, baisse des dépenses pour la nourriture, baisse de dépenses pour l'éducation et augmentation des dépenses pour la santé.
- ⇒ Difficulté d'accès au test de dépistage et à la prise en charge dans certaines zones rurales
- ⇒ Présence d'un nombre important de femmes chefs de ménage (FCM) vulnérable

Résultats attendus

- La participation communautaire dans l'appui institutionnelle auprès des ménages affectés et les PVVIH est augmentée de 100%.
- 50% des communautés des zones les plus affectés du Pays disposent de Plan d'actions communautaires
- Une nutrition optimale est acquise pour 50% des PVVIH
- 50% des ménages affectés- PVVIH sous ARV- ont acquit une sécurité alimentaire sur tout l'année et une diversité alimentaire
- Un système de suivi et évaluation des appuis à la sécurité alimentaire pour les communautés affectées par le VIH/SIDA est mise en place.

Activités

- Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions communautaires pour l'appui aux ménages vulnérables affectés (PVVIH).
- Suivi et évaluation communautaire.

COMPOSANTE 6.2. – PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE ET DES JARDINS SCOLAIRES

Une stratégie et un programme d'information et sensibilisation pourra améliorer le niveau de connaissance des populations sur l'alimentation afin d'assurer l'équilibre de la ration alimentaire et de contribuer à la sécurité alimentaire.

Les jardins scolaires associés à un programme d'éducation alimentaire contribuent à l'amélioration de l'état nutritionnel des élèves. La conduite de jardin scolaire permet l'application de certaines disciplines scolaires (mathématique, sciences naturelles, etc.) et l'apprentissage des activités agricole.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Méconnaissances des principes de base d'un régime alimentaire équilibré.
- ⇒ Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les aspects liés à la nutrition.
- ⇒ Apports alimentaires inadéquats au niveau des ménages et des individus.
- ⇒ Déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires et facteurs sociaux
- ⇒ Impacts négatifs des périodes de pénurie et difficultés d'accès aux aliments
- ⇒ Prévalence de la mortalité infantile et de la mortalité maternelle aggravée par la malnutrition

Résultats attendus

- Les villages des 9 provinces bénéficient d'un programme IEC et d'ateliers sur les comportements et régimes alimentaires saines et équilibrés.
- 48 campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle
- Au moins 2.000 relais communautaires seront formés sur les aspects nutritionnels.
- Environ 50 écoles par an disposent de jardins scolaires.
- Au moins 15.000 élèves sont éduqués à une alimentation équilibrée.

Activités

- Mise en place d'un programme d'information, éducation et communication (IEC) sur une alimentation saine et équilibré.
- Organisation d'ateliers de formation et d'information sur les habitudes alimentaires.
- Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle.
- Formation de relais communautaires nutritionnistes. .
- Mise en place de jardins scolaires.
- Formation d'encadreurs et enseignants sur une alimentation saine et équilibrée et sur les techniques agricoles pour la conduite de jardins scolaires.
- Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle dans les écoles.

COMPOSANTE 6.3. – PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE L'EAU

Le non-respect de la qualité et des normes élémentaires de manipulation des aliments et de l'eau sont à l'origine de nombreuses maladies. Des pratiques erronées et la simple ignorance donne lieu à des situations comportant de grands risques et d'épidémies d'intoxications alimentaires. Ces cas se présentent aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Au Gabon existent plusieurs textes législatifs régissant le contrôle de la salubrité des denrées alimentaires. Cependant l'application des règlements devrait être renforcée, ainsi que l'information auprès des consommateurs et des distributeurs tels que les petits commerçants ou restaurateurs/trices.

Les **contraintes ciblées** sont :

- ⇒ Faible connaissance des petits commerçants ou restaurateurs sur les normes d'hygiène et de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau
- ⇒ Insuffisance de contrôle de la qualité sanitaire des aliments y compris l'étiquetage
- ⇒ Mauvaise conservation des aliments
- ⇒ Faible connaissance des consommateurs sur les normes d'hygiène et de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau

Résultats attendus

- Environ 200 villages bénéficient d'un programme IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires.
- Le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau est amélioré.

Activités

- Organisation d'un programme d'IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires.
- Production et diffusion de matériel didactique et d'information.
- Contrôle de la qualité des aliments crus et cuits dans les laboratoires agréés de la place.
- Organisation d'un programme d'IEC sur l'hygiène et la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.

V. MECANISME INSTITUTIONNELS DE COORDINATION / GESTION

5.1. Cadre institutionnel de coordination /gestion et de suivi & évaluation

Le PNSA est mis en œuvre pour répondre aux préoccupations de lutte contre l'insécurité alimentaire, conformément aux politiques et programmes du DCSR. La performance du PNSA dépend en grande partie de la pertinence, de l'opérationnalité et de la mise en œuvre effective du dispositif institutionnel de coordination/gestion et de suivi évaluation.

Le caractère multisectoriel et transversal du PNSA influence le dispositif institutionnel du PNSA que prendra en compte les diverses parties impliquées aux niveaux national, provincial et local, à savoir les Services techniques de l'Etat, les Collectivités locales, les organisations de la société civile, les associations des femmes, les organisations paysannes et de producteurs, le secteur privé et les partenaires au développement. Cela nécessitera un réseau efficient et de cadres de concertation et de coordination tant au niveau national qu'au niveau provincial pouvant faciliter la mise en œuvre des activités et la participation effective de tous les acteurs impliqués.

A. Dispositif institutionnel de coordination et de gestion de la mise en œuvre du PNSA

La gestion et la coordination de la mise en œuvre, ainsi que le suivi-évaluation du PNSA seront assurées par un dispositif composé par des organes ayant des rôles bien définis. Il est bâti à partir de l'expérience du PSSA, mais aussi de la vision multisectorielle de la sécurité alimentaire.

Le cadre institutionnel du PNSA est composé des organes suivants :

Organe décisionnel

→ Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Développement Rural (CNSAD)

Organes de coordination et de concertation

→ au niveau national : Comité National de Pilotage du PNSA (CNP-PNSA)

→ au niveau provincial : Comité Provincial de Concertation du PNSA (CPC-PNSA)

Structure de gestion et de suivi – évaluation

→ au niveau national : Coordination Nationale (CN-PNSA)

→ au niveau provincial : Coordination Provinciale (CP-PNSA)

Rôles des différents organes

- Organe décisionnel

Le *Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Développement Rural* (CNSAD) présidé par le Président de la République fixe les grandes lignes de la politique nationale en matière de sécurité alimentaire. La Commission décide le niveau des allocations budgétaires et négocie avec les partenaires pour la mise en œuvre des programmes.

- Organes de coordination et de concertation

Le *Comité National de Pilotage du PNSA* (CNP-PNSA) regroupera toutes les Directeurs généraux des départements ministériels impliqués dans la Sécurité alimentaire, ainsi que les

représentants de la société civile intervenant dans la sécurité alimentaire et notamment des réseaux des ONG, des producteurs et des femmes. Il sera également élargi aux partenaires techniques et financiers. Ce Comité représente le cadre de dialogue et d'orientation de toutes les parties prenantes impliquées dans la sécurité alimentaire.

Le CNP- PNSA présidé par la Primature et assistée par le Ministère de l'Agriculture, a pour mission de faciliter la coordination interministérielle et d'examiner et de donner un avis technique sur les plans de travail annuels du PNSA. Il examine les rapports de suivi-évaluation de la mise en œuvre et les résultats atteints. Il adopte les rapports techniques et financiers du PNSA après études et validation avant de les soumettre trimestriellement à la Commission Nationale pour la Sécurité Alimentaire et Développement Rural (CNSAD).

Le CNP-PNSA se réunit trimestriellement de manière ordinaire et peut se réunir de manière extraordinaire en cas de besoin pour examiner toutes questions relatives à l'exécution du PNSA pour lesquelles son avis est nécessaire.

Le CNP-PNSA aura des antennes provinciales chargées de la mise en œuvre et du suivi des activités du PNSA. Ces structures décentralisées de concertation aux niveaux des provinces et dénommées **Comités provinciaux de Concertation** (CPC-PNSA) vont regrouper tous les acteurs et parties prenantes intervenant dans les domaines liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Ces Comités provinciaux seront présidés par et auront pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation participatifs des projets et des activités du PNSA à l'échelon provincial. Le Secrétariat du CPC-PNSA sera assuré par le Directeur régional du MAESADR. Les CPC-PNSA se réunissent une fois par trimestre et agiront en stricte collaboration avec les coordinations provinciales.

B. Structure de Gestion et Suivi-Evaluation

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) est géré par un dispositif intégré et cohérent qui veille à la réussite de chaque composante.

Il s'agira d'une structure, qui sera appelée **Coordination Nationale du PNSA** (CN-PNSA), dirigée par un coordonnateur national et qui devra bénéficier d'une autonomie administrative et financière. Cette Coordination, basée à Libreville et placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage, de la sécurité alimentaire et du développement rural, sera composée par les divisions techniques suivantes:

- ⇒ Une division « Maîtrise de l'eau et infrastructures »
- ⇒ Une division « Intensification et diversification des productions agricoles »
- ⇒ Une division « Pêche et forêts »
- ⇒ Une division « Transformation, stockage et commercialisation »
- ⇒ Une division « Nutrition »

A ces divisions techniques axées sur les composantes et les activités à mettre en œuvre, d'autres divisions seront chargées des thématiques transversales, à savoir :

- ⇒ Une division « Finances rurales » ayant pour mission de promouvoir les finances rurales à travers la mise en place d'un mécanisme de crédit adapté à la promotion de la sécurité alimentaire en collaboration avec la BGD et les Institutions de micro-finance (IMF) existantes. Elle devra rechercher avec les organisations socio – professionnelles et les organismes de crédit les voies et moyens d'amélioration de l'accès du monde rural au crédit et sa gestion efficace.

- ⇒ Une division « Promotion des OPA et de l'approche genre » chargé d'accompagner toutes les initiatives de renforcement des organisations de producteurs/trices et des associations féminines.
- ⇒ Une division « Suivi-évaluation » chargée d'assurer le dispositif de collecte, traitement et analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints. Son rôle est d'assurer le suivi des intrants (ressources) et des activités (processus) ainsi que des résultats (produits et effets) et d'en proposer des mesures correctives s'il y a lieu.
- ⇒ Une division « Administration et finances » chargée de la gestion administrative et financière (mise en place des procédures comptables et financières, approvisionnement, soldes et gestion des comptes du PNSA).

Au niveau de chaque province, une **Coordination Provinciale** sera mise en place et assurée par le Service provinciale de l'Agriculture. Les responsables des différents Services Techniques provinciaux font partie de la coordination provinciale assurant la mise en œuvre des activités du PNSA.

5.2. Partenariat et coopération sud – sud

Partenariat et synergie avec les autres projets et programmes

La synergie et le partenariat avec d'autres projets /bailleurs de fonds seront systématiquement recherchés dans la mise en œuvre du PNSA.

Le PNSA à travers son dispositif d'animation sur le terrain et sa coordination, facilitera l'accès des bénéficiaires à ces sources de financement ainsi qu'à leurs expériences. Pour cela, toutes les formes possibles de partenariat seront recherchées. Ainsi des projets en cours d'exécution, des ONG qualifiées, des personnes ressources, seront sollicitées par la PNSA pour la réalisation de certaines activités relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Coopération Sud-Sud

En tirant les leçons du PSSA, le PNSA pourra entreprendre une coopération technique Sud-Sud. Pour cela le Gabon devra recourir à une expertise pour laquelle le pays ne dispose pas de compétences localement. Les domaines de coopération qui ont pu être identifiés lors de la formulation du PNSA sont entre autres: la maîtrise de l'eau, la riziculture irriguée, la transformation des produits, le machinisme agricole.

5.3. Mécanismes de mobilisation des financements et ressources

Le PNSA ne saurait être mis en œuvre sans la mise en place d'un mécanisme approprié de financement et de mobilisation de ressources. Ce mécanisme comporte la mobilisation des ressources nationales et la mobilisation des financements extérieures

Mobilisation des ressources nationales

La mise en œuvre du programme va naturellement dépendre de la volonté politique des autorités nationales pendant les cinq années de 2010 à 2014 et leur inscription dans la loi des finances.

Sur la base de l'expérience du PSSA, les allocations budgétaires inscrites chaque année à partir de 2010 devraient pouvoir tenir compte des coûts réels du programme adopté par le Gouvernement.

La mise en œuvre du budget et le rythme de décaissement sont souvent la cause des échecs d'un bon nombre de projets. Cet aspect est tellement important qu'il conditionne souvent l'appui des partenaires techniques et financiers.

Mobilisation des ressources externes

Le Gabon doit explorer l'ensemble des cadres de partenariat auxquels il appartient afin de valoriser toutes les opportunités qu'ils offrent. En effet, le Gabon est partie prenante dans tous les cadres de dialogue aux niveaux mondial et régional. Dans cette optique, le pays a souscrit à plusieurs initiatives mondiales parmi lesquelles, on retiendra notamment la Plateforme de Beijing, la CEDEF, le Sommet Mondiale de l'Alimentation, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Maputo....

VI. SYSTEME D'INFORMATION ET DE SUIVI-EVALUATION DU PNSA

Un système de suivi et d'évaluation sera mis en place afin de servir d'outil de pilotage et de gestion efficace du programme. Le cadre de suivi de la mise en œuvre du PNSA devrait s'inscrire dans le dispositif national de suivi - évaluation de la stratégie de développement à long terme basée sur les OMD et le DCSR. En effet, il s'agit de veiller à ce que le cadre de suivi-évaluation du PNSA et ceux préconisés dans les deux documents stratégiques précités aient le même processus.

A cet effet, les activités de suivi prendront en compte les aspects globaux liés à la mise en œuvre du PNSA, notamment sa structure de coordination et de gestion et la localisation des poches d'insécurité alimentaire. L'appréciation globale du Programme sera menée en fonction des critères habituels, de pertinence, d'efficience, d'efficacité, d'impact et de viabilité.

6.1. Principes de base du suivi –évaluation

Les activités de suivi et d'évaluation devront se fonder sur les principes de base ci-après:

- **APPROPRIATION:** toutes les activités de suivi et d'évaluation prévues seront réalisées par et avec les organes et les instances impliqués dans la coordination et gestion du PNSA
- **DURABILITE** des actions entreprises à travers une série articulée d'actions de formation et de renforcement institutionnel
- **TRANSPARENCE** des données recueillies, des analyses réalisées et des conclusions tirées, et partage des résultats atteints
- **DIFFUSION** et dissémination **DES LEÇONS APPRISES** et de toute information pertinente sur la sécurité alimentaire

Les principes directeurs devant guider le dispositif de suivi – évaluation du PNSA sont:

- L'ancrage du dispositif sur les structures administratives telles que les Ministères, les Directions techniques des Ministères et impliqués dans la coordination/gestion du programme tant au niveau national que décentralisé.

- L'implication de tous les acteurs dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile (ONG, organisations de producteurs, organisations de femmes), en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des actions/projets d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle.
- L'importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement de la statistique nationale et particulièrement des statistiques alimentaires et nutritionnelles, aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi – évaluation requiert une politique de l'information publique en vue d'une meilleure transparence dans la gestion publique.
- La mise en place d'un système harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'actions du PNSA, des problèmes rencontrés, des décisions/mesures correctives à prendre. Cette évolution progressive devrait permettre le renforcement, le cas échéant, des structures impliquées dans le processus de suivi - évaluation.
- L'adoption progressive de l'approche genre et du Droit à l'alimentation au plan national et sectoriel.

L'ensemble de ces principes devra évoluer dans un cadre de référence global et intégré. Ce cadre, qui sera préparé, précisera à la fois:

- ⇒ la répartition des responsabilités,
- ⇒ l'organisation générale des tâches,
- ⇒ les principes de fonctionnement du système de suivi et d'information,
- ⇒ le système de préparation des rapports,
- ⇒ et les mécanismes régissant le processus participatif.

6.2. Rôle du suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation du PNSA devra permettre de:

- assurer la cohérence globale du processus,
- évaluer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation des différents actions/projets du programme sur la base des indicateurs définis au départ.
- apporter les corrections nécessaires pour un bon fonctionnement du Programme;
- contribuer à l'intégration des données du suivi au sein des dispositifs nationaux (DCSRP, Programmes sectoriels de l'Agriculture, Pêche, Forêts, Eau, Santé, etc.).

6.3. Eléments du suivi-évaluation

Le suivi-évaluation portera essentiellement sur:

- La programmation des activités (calendrier, chronogramme, utilisation des ressources, etc.)
- les activités de coordination, (fonctionnement des cellules techniques et les autres organes du Programme);

- l'impact du Programme sur les bénéficiaires (satisfaction des attentes des bénéficiaires) sur la base des indicateurs définis au départ.

Une matrice des principaux indicateurs de suivi-évaluation par axe d'intervention est reprise à l'Annexe 1".

Cette matrice des indicateurs constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités. Elle pourra être enrichie de nouveaux indicateurs d'impacts et/ou de résultats permettant aux différents intervenants de mieux appréhender le suivi et l'évaluation des impacts et résultats du programme

Fonctionnement du dispositif de suivi – évaluation

La Division « Suivi-Evaluation » du PNSA créée au sein de la Coordonation » devra élaborer un dispositif permettant la collecte le traitement et l'analyse des données quantitatives et qualitatives afin de vérifier si les résultats escomptés sont atteints.

Son rôle est d'assurer le suivi des intrants (ressources) et des activités (processus) ainsi que des résultats (produits et effets) et d'en proposer des mesures correctives s'il y a lieu.

La Division « Suivi-Evaluation » devra élaborer un manuel de procédure et des outils permettant aux agents de terrain des services techniques de procéder à la collecte des données. La cellule s'appuiera aussi sur les autres structures et projets intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire pour la collecte des informations. La Division « Suivi-Evaluation » produira des rapports trimestriels de Suivi-Evaluation à soumettre au Comité de Pilotage.

Rapports

La Coordonation du Programme National de Sécurité alimentaire devra établir trimestriellement et annuellement des rapports de suivi et d'évaluation des différentes activités réalisées, des problèmes rencontrés et de l'exécution du budget.

Le coordonnateur national du programme aura la responsabilité de préparer et soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du Programme : un rapport de démarrage du projet trois mois après l'atelier de lancement, les rapports trimestriels, les rapports de suivi-évaluation, les rapports de revue à mi-parcours et enfin le rapport d'achèvement.

Rapports d'avancement - Ces rapports produits trimestriellement et annuellement donneront une idée des problèmes rencontrés et les solutions préconisées. Ils feront la synthèse de l'évolution des activités réalisées eu égard aux activités prévues dans les plans de travail annuels et les budgets alloués.

Revue à mi-parcours - Il est prévu une revue conjointe à mi-parcours, en troisième année du Programme, afin de : vérifier la pertinence des stratégies et des actions entreprises, tirer les leçons et procéder aux corrections éventuellement nécessaires. Cette mission conjointe de revue impliquera l'Etat Gabonais et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué à la mise en œuvre du PNSA. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques pourront être entreprises chaque fois que nécessaire.

6.4. Evaluation

Evaluation à mi-parcours - Une évaluation à mi-parcours permettra d'analyser et de dresser un bilan objectif des actions menées et des résultats obtenus au bout de 3 ans premières années de Programme, ainsi que de procéder aux recadrages nécessaires. Cette évaluation

permettra en particulier la formulation d'un ensemble de recommandations notamment sur les actions à mener en matière de consolidation des premiers résultats et acquis, Cette évaluation des résultats et des impacts du Programme sera effectuée par une équipe d'experts indépendants dont le rapport fera l'objet d'une mission multipartite composée des représentants du Gouvernement et des différents partenaires techniques et financiers du Programme ainsi que les participants.

Evaluation finale - A la fin du Programme, une évaluation sera réalisée afin de vérifier les résultats obtenus et les impacts réels du Programme et de capitaliser l'expérience.

VII. CONDITIONS ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PNSA

7.1. Conditions d'opérationnalisation

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNSA. Il s'agit notamment de:

- ⇒ Adoption du PNSA par le Gouvernement
- ⇒ Mise en place des organes de pilotage et de coordination
- ⇒ Mobilisation des financements et ressources nécessaires de l'Etat, à travers l'inscription dans les lois de finances de 2010 à 2014 des allocations budgétaires nécessaires.
- ⇒ Mobilisation des financements extérieurs auprès des partenaires techniques et financiers

7.2. Risques liés à la mise en œuvre du PNSA

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la sécurité alimentaire et du PNSA sont essentiellement d'ordre institutionnel, économique et environnemental.

- ***Risques d'ordre institutionnel***

Les risques institutionnels sont liés essentiellement au non-respect par les différentes parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables et l'absence de mesures visant le renforcement de la solidarité nationale et de la protection sociale en liaison avec la sécurité alimentaire.

Un autre risque peut être lié à l'insuffisance des mécanismes de coordination et de gestion et au réflexe de cloisonnement des services ou des institutions, qui pourraient avoir comme conséquences de limiter les impacts sur la sécurité alimentaire.

L'instabilité politique ou la non-réussite de la mise en place d'un dialogue politique à l'échelle nationale constitue également un risque important qui peut entraver la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du PNSA.

Enfin, l'insuffisance des ressources humaines au niveau des Ministères techniques et structures d'appui constitue un des risques importants pour la coordination, le suivi et, d'une manière générale, la gestion de la mise en œuvre du PNSA.

- **Risques d'ordre économique**

L'augmentation du coût de la vie, la flambée des prix des denrées alimentaires et de première nécessité, la hausse des engrais sont autant de risques qui ont un impact négatif aggravent la situation de précarité, de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Ces risques touchent plus particulièrement les groupes vulnérables, c'est-à-dire se situant déjà dans la catégorie ne pouvant satisfaire leurs besoins alimentaires de base durant une partie ou toute l'année, mais leur persistance ou leur caractère récurrent expose une partie croissante de la population et précarise tous les groupes sociaux, tout en aggravant les inégalités.

Par ailleurs, ces risques peuvent aussi perturber la mise en œuvre des programmes complémentaires d'investissement, visant entre autres la relance du secteur agricole, les infrastructures routières ou sociocommunautaire, etc.

- **Risques d'ordre environnemental**

Les catastrophes naturelles, liées aux changements climatiques et à une forte dégradation des ressources naturelles, ont des conséquences importantes sur l'état sanitaire des populations et des animaux, la sécurité alimentaire des ménages, dans ses composantes liées à la disponibilité et l'accès, la production agricole, l'élevage et les ressources naturelles, et d'une manière générale sur le niveau de développement économique du pays.

7.3. Durabilité

La pérennisation des actions mises en œuvre par le programme dépendra du degré d'appropriation qui en sera fait par les participants. En effet, l'approche participative est vivement conseillée dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités du programme en vue de faciliter une meilleure appropriation de celles-ci. Le niveau d'appropriation qui en découlera sera d'autant plus important que: (i) les actions retenues émaneront des demandes et des besoins prioritaires des participants ; (ii) la responsabilisation de ces derniers sera effective dans l'exécution, la réalisation des travaux d'aménagements des plans d'eau et l'entretien des infrastructures à réaliser; (iii) les participants prendront une part active à la sensibilisation et la formation des organisations professionnelles agricoles.

La mise en place d'un cadre de politiques favorables, l'établissement des partenariats avec des institutions et l'apprentissage par l'action constituent également des conditionnalités à la durabilité du programme.

Cependant, il est important dans le déroulement des actions de garder en mémoire les différents points ci-dessous afin de minimiser les risques d'échec et d'en assurer une véritable durabilité :

- (i) Les pratiques culturelles et le savoir-faire local doivent faire l'objet d'une étude préalable avant le démarrage des activités. Les populations rurales étant souvent réfractaires aux innovations venant de l'extérieure.
- (ii) Les acteurs locaux appuyés par le programme doivent être rapidement formés afin de les constituer en personnes ressources dans la conduite des actions ;
- (iii) Les choix techniques doivent être les plus simples possibles et accessibles à tous ;
- (iv) La ressource halieutique étant un produit de l'écosystème, la durabilité de celle-ci est liée à une gestion saine des écosystèmes. Par conséquent, une exploitation rationnelle des écosystèmes permettra le maintien des ressources halieutiques pour les générations présentes et futures ;

- (v) La politique d'aménagement et de mise en valeur doit être rénovée et orientée vers des techniques d'irrigation à coûts modérés, économiquement rentables, maîtrisables par les participants et susceptibles d'être gérées durablement ;
- (vi) La gestion rationnelle et durable des ressources en sol et en eau est devenue une préoccupation majeure, compte tenu de la croissance démographique très rapide qui se traduit par une très forte pression sur les ressources. Elle passe par une meilleure connaissance du secteur de l'irrigation ; à cet effet, des documents normatifs sur la conception et la gestion des périmètres devront être élaborés et des schémas d'aménagement des terroirs et des bassins fluviaux établis ;
- (vii) Le code agricole garant des investissements agricoles et le code foncier qui sont des textes indispensables à un environnement propice à la pratique de l'agriculture doivent rentrer en application.

PARTIE III

PLAN D' ACTIONS ET PROGRAMME D' INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES (2010 – 2014)

I. INTRODUCTION

Le Plan d'actions et programme d'investissements prioritaires (2010-2014) développe les activités prioritaires envisagées pour atteindre les objectifs fixés et répondre à la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. A ce titre, il fait partie intégrante du PNSA.

L'**objectif global** du PNSA est d'« Assurer et préserver durablement la sécurité alimentaire des populations du Gabon, en particulier des populations défavorisées des zones urbaines et rurales sans aucune discrimination ».

Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois **objectifs spécifiques** ont été définis comme suit:

1. « Assurer aux ménages et à tout individus sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité suffisante en privilégiant l'offre alimentaire nationale ».
2. « Assurer aux populations l'accès aux denrées alimentaires et aux nutriments à temps, à tous moments et en tous lieux ».
3. « Assurer aux populations et en particulier aux couches sociales les plus défavorisées et vulnérable, l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes alimentaires équilibrés et appropriés, à de l'eau propre, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle ».

Pour atteindre ces objectifs, six axes d'intervention ont été retenus, à savoir:

1. *Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural*
2. *Intensification et diversification des productions agricoles*
3. *Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire*
4. *Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)*
5. *Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation*
6. *Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous*

Chacun des axes a été décliné en composantes et activités (Point II). Sur la base des résultats attendus, chaque activité a été budgétisée en tenant compte des coûts unitaires et d'objectif quantitatif réaliste (Point III). Les coûts détaillés pour leur mise en œuvre sont contenus dans les annexes jointes au présent document.

Le PNSA qui s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DCRP)*, est un programme transversale d'envergure nationale couvrant l'ensemble des provinces et des départements du Gabon. La localisation des sites d'intervention telle que proposée dans le Plan d'actions tient compte de différents facteurs liés d'une part aux potentialités physiques existantes au niveau du pays, des possibilités de leur mise en valeur et également des conditions socio-économiques des populations concernées (niveau de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire).

Toutefois, le choix de la localisation précise des zones d'actions ainsi que l'identification des populations ciblées seront concrétisés lors des études de diagnostics participatifs prévues à cet effet lors de la phase de démarrage du Programme.

II. PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES PAR AXE D' INTERVENTION

AXE 1 - Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural

COMPOSANTE 1.1. - MAITRISE ET GESTION DE L'EAU A DES BUTS PRODUCTIFS

Résultats attendus

- Environ 410 ha de terres à vocation agricole sont valorisés par l'irrigation dont 175 ha destinés à la riziculture et 235 ha destinés au maraîchage.
- Environs 105 ha sont aménagés pour environ 700 exploitations piscicoles de types familiaux
- Les capacités de 30 cadres / agents d'encadrement sont renforcées sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau
- Les capacités d'au moins 2.000 exploitants sont renforcées sur les techniques simples d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau

Activités

- Aménagements hydro agricole destinée à l'irrigation (riziculture, maraîchage)

L'activité est centrée sur la mise en valeur des terres agricoles notamment des bas-fonds et des plaines de proximité, non ou mal exploités et facilement accessibles par les groupes agricoles démunis des communautés périurbaines et rurales du pays. Il s'agit essentiellement d'aménagement de petits périmètres irrigués individuels ou communautaires d'une superficie variant d'un quart d'hectare à 5 ha par exploitation, tenant compte des capacités des exploitants (main d'œuvre) et de la disponibilité des terres et des ressources en eau. Au total il est envisagé l'aménagement d'environ 410 ha de terres dont : 175 ha destinés à la riziculture dans 5 Provinces et 235 ha destinés au maraîchage dans le 9 Provinces du pays.

Le programme s'attellera à l'organisation et à la sensibilisation des exploitants en comités de gestion des aménagements réalisés. La capitalisation des expériences nationales ou des pays voisins en matières d'organisation paysannes et groupements de producteurs (méthode champs écoles, visite et échanges d'expériences entre paysans de localités différentes) sera mise à profit. A ce titre le rôle des services techniques de l'Etat sera prépondérant.

Le principe directeur de l'appropriation des interventions par les bénéficiaires exige la nécessité d'une participation financière de ceux-ci aux coûts d'investissements, dans une mesure qui ne saurait néanmoins excéder la réelle capacité financière des populations concernées. Dans le domaine des investissements collectifs, l'Etat devra soutenir les initiatives de base en prenant en charge les infrastructures lourdes (barrages, digues, ouvrages de prise d'eau) considérées d'intérêts général dont le coût dépasse largement les capacités financières des communautés bénéficiaires.

- Aménagements destinés au développement de la pisciculture

L'activité s'inscrit également dans le cadre d'une meilleure mise en valeur des terres notamment des bas fonds par l'intégration de la pisciculture dans leur système d'exploitation. Elle prévoit la promotion et le développement de petits aménagements hydrauliques pour une superficie total de 105 ha destinés à l'approvisionnement en eau

d'environ 700 exploitations piscicoles de types familiaux et communautaires. Chaque exploitation peut comprendre entre 3 et 5 étangs selon le type d'élevage.

Elle vise également à promouvoir les pratiques d'association de l'élevage du poisson aux cultures vivrières ; notamment avec la culture du riz irrigué. Dans ce sens les aménagements destinés au développement de la pisciculture seront le plus souvent associés à ceux destinés au développement des cultures irriguées (périmètres irrigués).

- Formation / recyclage des cadres / agents d'encadrement sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau. La formation est destinée à environ 30 agents d'encadrement qui seront en suite chargés de l'assistance aux producteurs. La formation pourra être dispensée par les techniciens de l'IRAF et/ou par des consultants spécialisés en la matière.
- Formation des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles, de maintenance des équipements et de gestion de l'eau. La formation est destinée aux producteurs exploitants des aménagements hydro agricoles afin de leur permettre de s'approprier des techniques de réalisation et entretien. La formation sera dispensée par les agents d'encadrement formés.

Localisation

Le choix des sites proposés pour les aménagements hydro agricoles (voir annexe 2) résulte des visites de terrain, ainsi que des informations collectées auprès des populations concernées lors de la formulation du PNSA. La proposition de ces sites tient compte également des expériences menées dans le cadre du PSSA.

Les aménagements hydro agricoles destinés à la riziculture sont proposés pour les provinces suivantes : Estuaire, Ngounié, Nyanga, Ogooué Ivindo et Woleu Ntem.

En ce qui concerne les aménagements hydro agricoles destinés au maraîchage, toutes les provinces sont concernées.

Les sites potentiels proposés pour les aménagements piscicoles sont les mêmes de ceux identifiés dans le cadre de l'aquaculture.

Les séances de formation et recyclage des cadres / agents d'encadrement pourront se tenir aux niveaux national ou provinciales.

Les séances de formation seront organisées durant l'exécution des travaux. Il s'agira d'une formation « sur le tas » qui permettra aux bénéficiaires de s'approprier des techniques vulgarisées.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires des aménagements hydro agricoles destinés à la riziculture ou au maraîchage seront en priorité les petits producteurs des zones rurales et périurbaines présentant un intérêt certain pour les cultures irriguées et la pisciculture familiale. Ainsi on estime qu'environ 1.000 exploitations familiales réparties dans l'ensemble des provinces du pays bénéficieront des aménagements destinés aux cultures du riz irrigué, environ 1.280 exploitations bénéficieront des aménagements destinés au maraîchage.

Les exploitants piscicoles prévus pour bénéficier des aménagements destinés à la pisciculture sont estimés à 700.

Environ 30 cadres/agents d'encadrement technique provenant des différentes provinces bénéficieront de formation ou recyclage sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau.

Environ 2.000 exploitants agricoles bénéficieront de la formation et/ou du recyclage sur les techniques d'aménagement hydro agricoles et de gestion de l'eau.

COMPOSANTE 1.2. – MAITRISE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Résultats attendus

- Au moins 200 sites sont sélectionnés sur la base des études techniques.
- Environ 200 villages ou regroupement de villages auront amélioré l'accès à l'eau potable.
- Environ 200 comités de gestion des points d'eau sont organisés, structurés et renforcés dans leurs capacités de gestion technique des infrastructures.

Activités

- Etudes techniques et de faisabilité dans les sites vulnérables retenus. Ces études permettront de définir les sites les plus nécessaires, la typologie d'infrastructure à réaliser, la méthodologie d'intervention, les populations cibles.
- Réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable au niveau d'environ 200 villages. Il s'agira de réaliser des forages équipés de pompe manuelle ou autres infrastructures nécessaires à l'approvisionnement et distribution d'eau. L'activité prévoit la sélection des entreprises des travaux, la mobilisation des ressources matérielles et financières, la réalisation, la réception des ouvrages.
- Structuration et formation des comités de gestion des points d'eau. L'activité comprend la sensibilisation, la formation à la gestion et à l'entretien et maintenance, la légalisation des comités.

Localisation

La localisation exacte des infrastructures sera définie à partir des études techniques qui vont identifier les localités les plus vulnérables.

Bénéficiaires

Les populations des 200 villages où seront réalisées les infrastructures et les populations des villages environnants.

AXE 2 - Intensification et diversification des productions

COMPOSANTE 2.1. - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DES CULTURES VIVRIERES.

Résultats attendus

- Environ 3.035 ha sont mis en culture avec des spéculations à racines et à tubercules (manioc, taro, patate douce et igname) pour une production annuelle globale estimée à plus de 85.000 tonnes.
- Environ 3.180 ha de banane sont mis en culture pour une production annuelle estimée à plus de 79.000 tonnes.

- Environ 2.425 ha de légumineuses (arachide, niébé) sont mis en culture pour une production annuelle estimée à environs 4.000 tonnes.
- Environ 4.475 ha de céréales (maïs, riz) sont mise en culture pour une production annuelle estimé à plus de 13.000 tonnes.
- Au moins 26.000 exploitants sont formés dans la conduite et la gestion des unités de production.

Activités

- Mise à la disposition des paysans du petit équipement, des intrants agricoles et des équipements pour les travaux de mise en place et d'entretien des exploitations. L'appui accordé aux exploitations bénéficiaires sera estimé sur la base d'unités de production de 0,50 hectare de superficie. Ce qui correspond à l'emblavement de 2.400 ha de manioc, 225 ha de taro, 200 ha de patate douce, 210 d'igname, 2.080 ha de banane plantain, 1.100 ha de banane douce, 2.250 ha d'arachide, 175 ha de niébé, 3.350 ha de maïs, 750 ha de riz pluvial et 175 ha de riz irrigué. Les producteurs/trices seront soutenu aussi dans les travaux de mise en place et d'entretien des exploitations tels que le défrichage, l'abattage, etc.). Cette intervention permettra de répondre aux contraintes de pénibilité des travaux champêtres surtout en zone forestière. Il s'agira de la fourniture d'équipements (exemple : tronçonneuses) aux communautés locales.
- Formation des exploitants dans la conduite et la gestion d'unité de production. Une attention particulière sera donnée à la vulgarisation de variétés améliorées et à la protection des cultures. Les formations seront dispensées par les cadres du MAESADR et par les animateurs endogènes (approche Champs Ecoles) et seront menées dans les zones de production.

Localisation

Plantes à racines et à tubercules :

- a) La culture du manioc pourra être intensifiée dans toutes les provinces et en particulier dans : l'Estuaire, le Haut Ogooué, le Moyen Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué Lolo et dans le Woleu Ntem.
- b) la culture de la patate douce sera particulièrement intensifiée dans les provinces de l'Estuaire, du Moyen Ogooué et de la Ngounié ;
- c) la culture du taro dans les provinces du Moyen Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga, et de l'Ogooué Lolo.
- d) la culture de l'igname dans les provinces de l'Ogooué Lolo et du Haut Ogooué.

Banane plantain et banane douce

Ces deux espèces seront intensifiées dans l'ensemble du pays, avec une préférence pour les provinces situées en zones forestières. Elles seront toujours placées en tête de rotation sur des terrains vierges ou sur reprise de vieilles jachères. La banane pourra être associée au taro ou à la patate douce comme plantes intercalaires ou de couverture.

Légumineuses :

- a) La culture de l'arachide sera intensifiée dans l'ensemble des provinces du pays, le plus souvent en association avec d'autres plantes vivrières telles que le maïs, etc.
- b) Le niébé sera cultivé dans un premier temps dans les sites où les populations ont montré un intérêt certain pour cette culture lors de la formulation du PNSA. Il s'agit en

particulier des localités de Ntoum dans la province de l’Estuaire, de Lebamba dans la province de la Ngounié, et d’Omboué dans la province de l’Ogooué Maritime. Cette culture sera étendue progressivement à l’ensemble des provinces du pays.

Céréales :

- a) De même que les autres produits fortement consommées, la culture du maïs sera intensifiée dans l’ensemble des provinces du pays.
- b) Dans un premier temps la culture du riz sera réintroduite à titre expérimental et démonstratif dans les régions où des expériences dans ce domaine ont été menées avec de bons résultats, ainsi que dans les localités où lors de la formulation du PNSA, les populations ont marqué un vif intérêt à s’investir dans cette culture.

Les sites retenus dans un premiers temps sont pour :

- le riz irrigué : deux localités dans la province de la Ngounié, deux localités dans la province de la Nyanga, deux localités dans la province de l’Ogooué Ivindo ainsi que dans la périphérie de la ville d’Oyem dans la province du Woleu Ntem ;
- le riz pluvial : deux localités dans la province de l’Estuaire, la périphérie de Franceville dans la province du Haut Ogooué, deux localités dans la province de Nyanga, une localité dans la province de l’Ogoué Ivindo, une localité dans la province de l’Ogooué Lolo et la périphérie de Bitam dans la province du Woleu Ntem.

Pour l’ensemble de ces spéculations, la localisation proposée et le plan de travail sont indiqués dans l’annexe 2 de ce même document. Le plan de travail prévoit un taux de progression des superficies emblavées de : 20% en première année, 30% en deuxième, 30% en troisième année, 15% en quatrième année et de 5% en cinquième année du programme.

Bénéficiaires

Le nombre total des exploitations agricoles bénéficiaires est estimé à 26.630. La répartition par spéculation agricole est indiquée dans le tableau suivant.

<i>Spéculation agricole</i>	<i>N.bre exploitations bénéficiaires</i>
Manioc	4.800
Igname	420
Patate douce	400
Taro	450
Banane plantain	4.160
Banane douce	2.200
Arachide	4.500
Niébé	350
Mais	7.500
Riz irrigué	350
Riz pluvial	1.500
Total	26.630

COMPOSANTE 2.2. - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE DES CULTURES MARAICHÈRES

Résultats attendus

- Environ 235 ha sont mis en valeur avec les cultures maraîchères pour une production annuelle estimée à plus de 11.700 tonnes.
- Au moins 940 exploitants **maîtrisent les techniques** de conduite et gestion des unités de production

Activités

- Vulgarisation de techniques et technologies adaptées à la production maraîchère. Il s'agira d'introduire des nouvelles variétés plus productives et adaptées aux conditions locales et au marché.
- Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants indispensables à la mise en valeur de parcelles maraîchères. Chaque exploitation familiale sera soutenue pour la mise en valeur d'une superficie de 0,25 ha. Les **espèces maraîchères** à encourager seront celles qui rentrent dans les habitudes alimentaires, celles ayant une importante valeur nutritionnelle, ainsi que les spéculations porteuses en termes de revenus.
- Formation des exploitants dans la conduite et la gestion des jardins potagers. Une attention particulière sera donnée à la vulgarisation de variétés améliorées et à la protection des cultures. Les formations seront dispensées par les cadres du MAESADR et par les animateurs endogènes (approche Champs Ecoles) et seront menées dans les zones de production.

Localisation

Toutes les 9 provinces seront concernées par l'activité (voir l'annexe 2 pour les sites proposés). Une attention particulière sera accordée aux quartiers périphériques des grandes villes ayant une demande de marché importante.

Bénéficiaires

Au total 940 exploitations familiales en milieu urbaines et périurbaines devraient disposer des instruments pour développer l'activité maraîchère.

COMPOSANTE 2.3. - DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A CYCLE COURT

Résultats attendus

- 2.850 unités avicoles familiales sont installées dont 1.395 unités de poules locales améliorées, 900 unités de pintades associées aux poules locales, 500 unités de poules pondeuses;
- 500 unités d'élevage de porc sont installées ;
- 940 unités d'élevage de petits ruminants sont installées en milieu rural et majoritairement en zone savanicole ;
- Les capacités des producteurs périurbains et ruraux en petit élevage sont renforcées.
- L'assistance vétérinaire de proximité est renforcée.

Activités

- Appui au développement de l'aviculture. Il s'agira de soutenir et promouvoir l'émergence d'unités avicoles au niveau familiale, à savoir :
 - ✓ Unités d'élevage de poules locales à travers la fourniture d'un noyau de reproduction de 50 poules de race locale et de 5 coqs de race améliorée qui pourront être de type hybride RIR ou ISA.
 - ✓ Unités d'élevage de la pintade associée à la poule locale. Chaque unité sera constituée d'un noyau de 55 pintades dont 50 femelles et 5 mâles, et de 22 poules de race locale dont 20 femelles et 2 mâles.
 - ✓ Unités de la poule pondeuse en milieu urbain et périurbain. Il s'agit de soutenir la création de 500 unités de 500 poussins d'un jour.

Chaque activité avicole prévoit : (i) l'accompagnement à la réalisation des infrastructures de la production, (construction des poulaillers et des parquets) ; (ii) l'achat de volailles reproductrices ; (iii) la constitution des intrants de production (aliments et produits vétérinaires) ; (iv) la formation (théorique et pratique) des petits éleveurs des associations professionnelles à la conduite des élevages améliorés à effectuer dans le cadre de l'assistance technique et le suivi.

L'alimentation des animaux sera basé sur les produits disponibles localement, tels que les grains de céréales, les résidus de récoltes, les termites, les asticots, les sous-produits de meunerie. En fonction des disponibilités, des compléments alimentaires seront apportés tels que les sous produits agro-industriels (tourteaux de palmiste, drèche de brasserie), les rejets de poisson séché et l'aliment de la SMAG.

Toutes les installations seront construites avec des matériaux locaux disponibles dans la zone du projet.

- Développement de l'élevage de porc en milieu périurbain. Il s'agit de moderniser l'élevage de porc par l'appropriation des technologies simples, peu coûteuses et facilement replicables (transposable). Chaque unité sera constituée d'un noyau de 6 têtes dont 5 femelles et 1 mâle. Cet élevage sera implanté autour de grands centres urbains. Au total 500 unités seront installées dont 100 viendront en appui aux éleveurs de porcs en activité.

Chaque unité d'élevage de porc prévoit : (i) l'accompagnement à la réalisation des infrastructures de production (construction des porcheries) ; (ii) l'achat de porcs reproducteurs ; (iii) la constitution des intrants de production (aliments et produits vétérinaires) ; (iv) la formation (théorique et pratique) des petits éleveurs des associations professionnelles à la conduite des élevages améliorés à effectuer dans le cadre de l'assistance technique et le suivi.

- Développement de l'élevage des petits ruminants en zone rurale. Cette activité est essentiellement axée sur l'amélioration des pratiques traditionnelles d'élevage des petits ruminants et de son intensification. L'unité de production sera constituée à la base d'un noyau de 33 têtes dont 30 femelles et 3 mâles. Cet élevage sera essentiellement concentré en zone de savane et il concernera environ un millier d'éleveurs.

Chaque unité d'élevage de des petits ruminants prévoit : (i) l'accompagnement à la réalisation des infrastructures de production (étables) ; (ii) l'achat de reproducteurs ; (iii) la constitution des intrants de production (amélioration du pâturage, compléments alimentaires, produits vétérinaires) ; (iv) la formation (théorique et

pratique) des petits éleveurs des associations professionnelles à la conduite des élevages améliorés à effectuer dans le cadre de l'assistance technique et le suivi.

- Formation des encadreurs. La formation est destinée à environ 18 agents d'encadrement qui seront en suite chargés de l'assistance aux éleveurs. La formation pourra être dispensée par les techniciens du MAESADR et/ou par des consultants spécialisés en la matière.
- Formation des éleveurs. La formation est destinée aux éleveurs afin de leur permettre de s'approprier des techniques d'élevage et de gestion de l'activité. La formation sera dispensée par les agents d'encadrement formés.
- Formation de relais vétérinaires dans les villages. Sous la supervision des Services provinciaux d'élevage, au moins 100 personnes/éleveurs sur l'ensemble des provinces, pourront être formés sur les plus simples pratiques de soin au niveau des villages permettant aux éleveurs d'accéder aux soins pour leurs animaux. Cela facilitera aussi l'ouverture de petits dépôts pharmaceutiques vétérinaires.

Localisation

Toutes les provinces seront approvisionnées. Une proposition de localisation détaillée est indiquée en annexe 2.

Bénéficiaires

Environ 4.300 éleveurs seront directement touchés par la mise en œuvre de cette composante, dont environ 2.850 aviculteurs, 900 éleveurs de petits ruminants, et 500 éleveurs de porcs.

COMPOSANTE 2.4. - PROMOTION DE L'AQUACULTURE

Résultats attendus

- 700 exploitations piscicoles de type familiaux ou communautaires sont consolidées et assurent une production annuelle estimée à 800 tonnes de poisson et de 9 millions d'alevins.
- Les capacités techniques, structurelles et organisationnelles des 700 pisciculteurs sont renforcées.

Activités

- Appui à la mise en place des exploitations piscicoles. Il s'agit de l'appui pour la réalisation d'infrastructures et l'acquisition des intrants piscicoles et notamment : (i) la construction des étangs et magasins pour le stockage de l'aliment et du petit équipement; (ii) la fourniture en intrants (alevins, géniteurs, aliments) et matériels d'entretien. Au total seront appuyés 45 exploitations spécialisées dans la production d'alevins, 385 spécialisées dans le grossissement des tilapia, 270 spécialisées dans le grossissement des tilapia associé aux silures.
- Collecte des données statistiques de production et de commercialisation : nombre d'alevins produits, quantité de poissons produits, qualité de produits transformés et leur compétitivité sur le marché etc.
- Formation des encadreurs. La formation est destinée à environ 30 agents d'encadrement qui seront en suite chargés de l'assistance aux producteurs. La formation pourra être dispensée par les techniciens du Ministère en charge de l'aquaculture et/ou par des consultants spécialisés en la matière.

- Formation des pisciculteurs sur les techniques de production des alevins de tilapia, la monoculture du tilapia et la polyculture tilapia + silure. La formation sera dispensée par des techniciens du Ministère en charge de l'aquaculture, des chercheurs de l'IRAF ou des consultants. Le renforcement des capacités de pisciculteurs concernera aussi la gestion des étangs et la gestion économique de l'activité.

Localisation

Les activités seront développées dans les zones à fort potentiel pour la pisciculture se situent dans 8 provinces : Estuaire, Haut – Ogooué, Moyen–Ogooué, Ngounié, Nyanga, Ogooué–Ivindo, Ogooué–Lolo et Woleu–Ntem. Une proposition de la localisation des exploitations est indiquée dans l'annexe 2.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont 700 aquaculteurs.

COMPOSANTE 2.5. - ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION AGRICOLE: MATERIEL VEGETAL, INTRANTS, TERRE, MAIN-D'ŒUVRE,

Résultats attendus

- 48 unités paysannes de multiplication sont installées et capables d'assurer l'approvisionnement en matériel végétal et semencier de qualité.
- 48 magasins ou boutiques villageoises géré par les organisations de producteurs sont créés pour la vente et distribution des intrants agricoles.
- Les producteurs sont informés sur les nouvelles procédures d'accès à la terre

Activités

- Mise en place des unités paysannes de multiplication. Il s'agira d'identifier, former et équiper les organisations paysannes pour la multiplication du matériel végétal. Des protocoles de partenariats avec les structures nationales publiques (voir CIAM) seront établis pour la formation, le suivi et l'appui technique aux multiplicateurs.
- Appui à l'émergence de services d'approvisionnement de proximité des intrants et matériel agricole. Il s'agira d'appuyer l'émergence, l'organisation et le fonctionnement des organisations de producteurs/trices pour l'accès, la distribution et l'utilisation des intrants agricoles. L'activité prévoit un appui à la construction des ces magasins, aussi bien que la fourniture d'un stock de départ.
- Structuration et formation des comités de gestion des magasins. La formation concernera les membres des comités des magasins ou boutiques villageoises. Chaque séances de formation reunira les membres de 3-4 comités. La formation pourra être dispensée par les techniciens du Ministère en charge de l'agriculture et/ou par des consultants spécialisés en la matière.
- Campagnes d'information sur les procédures d'accès à la terre. La révision en cours des textes régissant le foncier sera accompagnée par un programme d'information auprès des populations afin de l'informer sur les nouvelles procédures leurs permettant d'accéder à la terre surtout dans les zones périurbaines où la pression de l'urbanisation réduisent les terres exploitables.

Localisation

Les 48 unités paysannes de production du matériel végétal seront réparties dans l'ensemble du pays à raison d'au moins une unité par département. Les zones potentielles par spéculation sont ci-après indiquées:

<i>Zones potentielles d'implantation des unités de production</i>		<i>Spéculations</i>
<i>Provinces</i>	<i>Départements</i>	
Estuaire	Komo Mondah et Komo Kango	Manioc, Banane plantain, Banane douce, Arachide, Maïs et Niébé
Haut Ogooué	Djouiri Agnili, Plateaux et Lébombi Leyou3	Manioc, Igname, Maïs et Niébé
Moyen Ogooué	Ogooué et des Lacs et Ebel Abanga3	Manioc, Banane Plantain, Banane douce et Maïs
Ngounié	Tsamba Magotsi, Douya Onoye, Dola et Louetsi Wano	Manioc, Banane plantain, Patate douce, Igname, Riz, Maïs, Arachide et Niébé.
Nyanga	Mougoutsi, Doutsila et Douiny	Riz, Banane plantain et Taro
Ogooué Ivindo	Ivindo, Voung et Lopé	Manioc, Banane plantain et Banane douce
Ogooué Lolo	Lolo Bouenguidi, Mulundu et Lombo Bouenguidi	Manioc, Banane plantain, Taro, Patate douce
Ogooué Maritime	Etimboué	Banane plantain
Woleu Ntem	Woleu, Ntem et Okano	Manioc, Banane plantain, Banane douce, arachide, maïs et Niébé

Les mêmes localités pourront aussi être retenues pour l'implantation des magasins d'approvisionnement des intrants.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'activité seront :

- les 48 OPA chargés de la gestion des unités de multiplication,
- les 48 OPA organisés dans la gestion des magasins des intrants agricoles,
- tous les producteurs qui pourront s'approvisionner de matériel végétal sélectionné, des intrants agricoles et de facilitation d'accès à la terre.

COMPOSANTE 2.6. – ACCES AU FINANCEMENT EN MILIEU RURAL

Résultats attendus

- Des produits et services financiers adéquats au monde rural sont disponibles et facilement accessibles aux petit(e)s producteurs/trices.

Activités

- Renforcement des capacités des services financiers de proximité existants. Les IMF existantes seront renforcées dans leurs capacités institutionnelles et opérationnelles à travers la formation de leurs bureaux de direction et de leurs opérateurs. Cette activité sera menée en synergie avec les autres projets intervenant dans le secteur.
- Appui-conseil aux producteurs/trices et à leurs organisations pour l'accès aux produits financiers disponibles. Les producteurs/trices bénéficieront d'un accompagnement pour le montage de dossier permettant d'accéder aux produits financiers plus adaptés. Au préalable, un programme de sensibilisation et d'information sera mené à l'endroit des bénéficiaires potentiels

Localisation

Les activités seront développées dans toutes les 9 provinces du pays.

Bénéficiaires

Les producteurs/trices et leurs associations.

AXE 3 - Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire

COMPOSANTE 3.1. – APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA GESTION DURABLE DE LA PECHE ARTISANALE

Résultats attendus

- Environ 140 organisations professionnelles sont opérationnelles, efficaces et renforcées dans leurs capacités techniques, structurelles et organisationnelles.
- Les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques sont connus et appliqués;
- Des comités de cogestion des ressources halieutiques au niveau des pêcheries sont opérationnels.

Activités

- Appui à l'acquisition des équipements et des matériels pour la pêche artisanale et à l'aménagement des pêcheries. Chaque unité de pêche artisanale sera soutenue pour l'acquisition des équipements et des matériels de pêche à la demande des pêcheurs. L'activité sera menée en stricte synergie avec les autres programmes et projets existants dans le domaine de la pêche sous la responsabilité du Ministère en charge de la pêche.
- Appui à l'élaboration des textes d'application du code des pêches en République Gabonaise. L'action consiste dans la collaboration avec les institutions chargées de la révision et définition du code de la pêche. Cela permettra en suite de mieux vulgariser l'information auprès des communautés des pêcheurs.
- Formation des encadreurs. Afin de permettre un renforcement des acteurs du secteur de la pêche artisanal, il est prévu la formation d'environ 30 encadreurs qui sera dispensé par des cadres du Ministère en charge de la pêche et/ou consultants expert en la matière.
- Renforcement des capacités des pecheurs et des leurs organisations professionnelles. Il s'agit d'un programme de formation sur (i) les techniques et les bonnes pratiques de pêche durable, (ii) conservation des produits halieutiques, (iii) gestion des unités de pêche, (iv) gestion de l'entreprise, (v) pêche durable et respect de l'environnement marin, (iv) sécurité en mer, etc.
- Appui à la création et structuration de comités de cogestion au niveau des pêcheries (Etat et organisations professionnelles). Il s'agit de sensibiliser et former les communautés de pêche et d'appuyer le dialogue et la collaboration entre les structures étatiques en charge des contrôles des pêches et les pêcheurs au niveau de chaque pêcherie en vue de l'application et du respect des textes législatifs et réglementaires régissant la pêche artisanale maritime.

Localisation des interventions

Pour la pêche maritime les sites à fort potentiel se trouvent dans trois provinces : Estuaire, Nyanga et Ogooué – Maritime. Par contre la pêche continentale est pratiquée dans toutes les provinces.

Bénéficiaires

Environ 1900 pêcheurs bénéficieront des initiatives de développement de la pêche artisanales.

COMPOSANTE 3.2. - VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS, NON LIGNEUX Y COMPRIS LA FAUNE (VIANDE DE BROUSSE)

Résultats attendus

- Les PFNL « phares » (*Irvingia gabonensis* (andok), *Gnetum africanum* (Nkumu), etc.) sont disponibles sur le marché en quantité suffisante.
- Environ 50 forêts communautaires à vocation gestion de la faune sont installées.
- 100 unités familiales ou communautaires de production de miel sont installées.
- 100 unités familiales ou communautaires de production de champignons sont installées.
- 40 hangars de reproduction de ver à palmier sont installés
- 5 unités pilotes d'élevage du potamochère sont installés et fonctionnels

Activités

- Appui au développement des filières des PFNL « phares » (*Irvingia gabonensis* (andok), *Gnetum africanum* (Nkumu), etc.) et de la viande de brousse; Il s'agira de la stratégie nationale de gestion du PFNL, la gestion durable (accès, récolte, etc.), l'appui technologique, la traçabilité, l'information sur les marchés, l'accompagnement des acteurs dans ces filières, etc. L'activité sera développée en synergie avec l'initiative de l'IRAF.
- Gestion de la viande de brousse dans les forêts communautaires à vocation « gestion de la faune ». Il s'agit d'un appui aux initiatives de développement des forêts communautaires sur le volet « gestion communautaire de la faune : inventaire faune, plan simple de gestion de la faune (contrôle de l'accès et des prélèvements, répartition et affectation des revenus, aspect institutionnels)
- Installation d'unités familiales ou communautaires de production de miel. Il s'agira d'appuyer des petites entreprises familiales ou communautaires en leur donnant les instruments pour la production, récolte et traitement du miel aussi bien que la formation sur les techniques appropriées.
- Installation d'unités de production de champignons. Il s'agira d'appuyer des petites entreprises familiales ou communautaires en leur donnant les instruments pour le démarrage de l'activité et la formation sur les techniques appropriées.
- Installation de hangars de reproduction de ver à palmier. L'action pilote permettra de produire et de définir un protocole technique de production et de rechercher les marchés potentiels.
- Installation d'unité pilote d'élevage semi extensif du potamochère. Il s'agira d'action pilote d'accompagnement des communautés dans la mise en place et la gestion d'unité

d'élevage extensive : choix des sites, acquisition du bétail de fondation, appui-conseil, alimentation des animaux, santé et reproduction. Le type et les conditions d'abattage seront aussi pris en compte.

- Formation des producteurs. L'installation des unités de production sera accompagnée par la formation des producteurs sur les techniques de production et de conduite de l'exploitation ou élevage.

Localisation

Toutes les provinces seront intéressées

Bénéficiaires

Au moins 250 familles ou OP bénéficieront des activités.

COMPOSANTE 3.3. - DEVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE VILLAGEOISE : PROMOTION D'ARBRES FRUITIERS ET FORESTIER

Résultats attendus

- 100 ha de forêts communautaires de démonstration ont appliqué l'agroforesterie dans leur système de gestion
- 30 pépinières de multiplication d'*Irvingia gabonensis* (andok) et 10 pépinières de multiplication de *Gnetum africanum* (Nkumu) sont installées ;
- Au moins 1.100 vergers d'1 ha améliorés en milieu périurbain et en milieu rural.
- Au moins 27 pépinières d'arbres fruitiers de villages sont opérationnelles et gérées
- Au moins 18 parcelles de démonstration / parc à bois sont installées

Activités

- Promotion de l'agroforesterie dans les jachères par l'utilisation des graminées et légumineuses, de couverture et ligneuses. L'activité pourra contribuer à la régénération de la forêt et donc aura un impact positif sur l'environnement et à l'enrichissement des sols dans les jachères courts favorisant la restauration de la fertilité. Pour ce faire, l'activité prévoit la sensibilisation des populations, la vulgarisation des techniques d'association graminées/légumineuses/racines, association plantes de couverture et arbres et des plantations de démonstration. L'utilisation d'espèces consommables pourrait encourager l'adoption, l'appropriation des innovations et contribuer à la sécurité alimentaire.
- Domestication d'*Irvingia gabonensis* (andok) et du *Gnetum africanum* (Nkumu) par la pratique de marcottage et de greffage. Il s'agit surtout de la recherche/développement et la formation de pépiniéristes et des paysans.
- Installation de vergers améliorés en milieu périurbain et en milieu rural. Il est prévu l'installation d'environ 1.100 verger d'environ 1 ha avec des espèces fruitières tel que, l'avocatier, les agrumes, le manguier, l'ananas.
- Encouragement des pépinières villageois. La production des plantes fruitières sera encouragée auprès des organisations paysannes et des ong. L'action permettra de créer de points d'approvisionnement de proximité de matériel végétal.
- Création de parcelles de démonstration

- et/ou parc à bois. Dans chaque province il s’agira de l’appui à la création d’au moins une parcelle gérée par les OP ou les ong.

Localisation

Toutes les provinces seront intéressées

Bénéficiaires

Au moins 1.100 exploitations familiales et/ou OP sont les bénéficiaires des activités d’agroforesterie et d’arbres fruitiers.

AXE 4 - Renforcement des capacités des acteurs (structures d’appui et producteurs)

COMPOSANTE 4.1. – RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS EN APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

Résultats attendus

- Un cadre politique et institutionnel favorisant l’émergence et la promotion des OPA ainsi que l’élaboration de son plan directeur est défini.
- Les lois et les textes relatifs à la réglementation et au fonctionnement des organisations professionnelles paysannes sont révisés.
- Des outils méthodologiques sont élaborés et appropriés à l’accompagnement des OPA dans leur processus de constitution et de gestion de leur organisation professionnelle.
- Un programme d’ateliers nationaux et régionaux de formation de formateurs destinés aux agents des institutions gouvernementales et non gouvernementales (ONG, structures faîtières, projets) impliqués dans des actions d’encadrement des OPA est mis en place.
- Une politique nationale en matière de réglementation et d’aide au financement agricole rural est définie.
- Les modalités d’appui à la mise en place d’un système pour le financement de l’agriculture et du monde rural, sont définies.
- Une base de données informatisées sur les organisations professionnelles paysannes est établie et le personnel formé à leur exploitation et à leur gestion.

Activités

- **Renforcement des capacités nationales en analyse des politiques agricole et de développement rural**

Il s’agit de l’analyse des politiques et stratégies mises en œuvre actuellement dans le cadre du développement agricole et rural notamment celles relatives aux mouvements associatifs et coopératifs. La restitution des résultats de cette étude et leur analyse feront l’objet d’un atelier national auquel seront conviés les représentants des institutions spécialisées du MAESADR, ainsi que ceux des autres ministères concernés (Ministère en charge de la famille, Ministère des affaires sociales), des représentants des partenaires au développement (ONG, bailleurs de fonds) et les représentants des organisations professionnelles paysannes.

Cet atelier national aura comme objectifs principaux : (i) la définition des grandes lignes de politiques et de stratégies de développement rural favorables à l'émergence et au développement des OPA ainsi que la définition de dispositifs institutionnels appropriés ; (ii) la définition des cahiers des charges des différentes institutions et services étatiques chargés de la promotion et l'encadrement des OPA au niveau central et local ; (iii) l'établissement d'un plan directeur régissant la mise en application des différentes recommandations émises à travers cet atelier.

- Renforcement des capacités nationales en définition de cadres juridiques et de réglementation des OPA

Révision et actualisation des lois et textes relatives à la réglementation juridique et au fonctionnement des OPA, tenant compte de leurs caractéristiques spécifiques et des capacités des communautés rurales désireuses de s'investir dans la constitution d'OPR. Ce travail se fera en étroite collaboration avec les institutions du MAESADR et celles du Ministère de l'intérieur et des autres institutions en charge de la réglementation des mouvances associatives et coopératives, il consistera : (i) à l'analyse des lois et textes en vigueur en matière de réglementation et de modalités de fonctionnement des initiatives locales communautaires ; (ii) à la révision et à l'amendement de ces textes tenant compte de la nature et des objectifs des organisations, tenant compte également des caractéristiques propres aux organisations de types paysannes. Un accent particulier devra être mis entre autres sur la définition des modalités d'obtention de statuts juridiques de sorte que ces statuts soient accessibles à l'ensemble des communautés rurales en particulier par les communautés les plus défavorisées désireuses de s'investir dans des activités communautaires ; (iii) à la vulgarisation de ces textes à travers l'élaboration et la diffusion de modules pédagogiques adaptés aux capacités de compréhension des communautés rurales (langage simple, traduction en langues locales).

- Renforcement des capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales en matière de formation et d'accompagnement des OPA

Ces activités se situent dans le cadre de la formation de formateurs. Elles ont pour objet de renforcer les connaissances et compétences des cadres et agents des institutions gouvernementales et non gouvernementales (ONG, organisations faîtières) en charge ou impliqués à différents niveaux dans des activités d'encadrement et d'accompagnement des organisations paysannes. Elles ont pour objet également de permettre la constitution progressive de pools de formateurs dotés de personnes ressources expérimentées en matière d'OPR.

Plus précisément les bénéficiaires de ces formations seront : (i) les agents du Ministère de l'agriculture de l'élevage et du développement rural en charge dans le cadre du PSSA de l'encadrement des organisations paysannes (chefs de secteurs) au niveau des services provinciaux agricoles ; (ii) les agents des structures non étatiques (ONG, projets, structures faîtières) impliqués dans des activités de développement des organisations paysannes.

La formation de ces agents sera dispensée par les services spécialisés du MAESADR notamment par les cadres de la direction nationale du développement rural, de l'office nationale du développement rural (ONADER) et ceux de l'école nationale de développement rural (ENDR).

- Renforcement des capacités nationales en bases de données

Mise en place au sein du MAESADR d'un système d'information permanent (banque de données) sur les OPA, et plus précisément : (i) transfert au sein des services spécialisés du MAESADR (statistiques agricoles) de la base de données établit lors des études sur l'état des lieux des OPA et des institutions de financement ; (ii) formation du personnel des statistiques agricoles aux techniques relatives à son exploitation et à sa gestion.

- Renforcement des capacités nationales en matière de politiques et institutions de financement agricole et rural

L'activité prévoit : (i) l'appui au gouvernement dans la définition d'une politique de réglementation du financement agricole et rural ; tenant compte des résultats et recommandations de l'étude sur l'état des lieux du marché financier rural au Gabon⁶ et des nouvelles dispositions prises par le gouvernement en matière d'aide à l'investissement agricole (code des investissements agricoles en république Gabonaise, loi nr....) ; (ii) l'appui au gouvernement dans la définition des modalités institutionnelles et fonctionnelles relatives à la mise en place d'une institution nationale spécialisée en financement agricole et rural tel que mentionné dans le code des investissements agricoles.

Localisation

Les 9 provinces du pays

Bénéficiaires

Les agents et cadres du Ministère de l'agriculture de l'élevage et du développement rural et les agents des structures non étatiques (ONG, projets, structures faîtières) impliqués dans des activités de développement des organisations paysannes bénéficieront des actions de formation. Les OPA qui pourront bénéficier d'un cadre législatif adéquat.

COMPOSANTE 4.2. – RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Résultats attendus

- Des études sont réalisées sur les filières de rentes (agriculture, petits élevages) susceptibles de constituer des créneaux porteurs pour les communautés désireuses de s'investir dans la constitution d'OPA.
- Les modèles types d'organisations professionnelles sont définis tenant compte des différents cas identifiés lors de l'étude sur l'état des lieux des OPA ainsi que des besoins et capacités des communautés rurales.
- Les modules de formation et outils pédagogiques sont élaborés et appropriés aux différents types d'OPA.
- Des programmes et ateliers de formation nationaux et provinciaux sont mise en œuvre et destinés au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OPA déjà constituées et aux communautés rurales désireuses de s'y investir.
- Les structures faîtières sont renforcées dans leurs capacités en matière d'organisation et de gestion de la commercialisation des produits agricoles des OPA.

⁶ Etude sur l'état des lieux du marché financier rural au Gabon et stratégie de développement du financement des OPA, réalisée par le bureau sous régional de FAO pour l'Afrique Centrale, Libreville février 2008

- Les systèmes ou réseaux d'information sur les disponibilités des marchés de produits agricoles sont mis en place.

Activités

- Renforcement des capacités des OPA à s'investir dans des filières agricoles productives et génératrices de revenus - Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la diversification des activités des OPR et de leur contribution effective à l'accroissement de la production agricole nationale. Elles ont pour objet de créer les conditions qui puissent permettre aux communautés rurales de s'investir dans des filières agricoles ou para-agricoles (transformation, commercialisation) porteuses et génératrices de revenus. Plus précisément il s'agira de : (i) donner l'appui nécessaire à la réalisation d'études sur des filières agricoles (cultures vivrières et de rentes, petits élevages etc..) susceptibles d'être des créneaux porteurs (accessibilité, rentabilité économique) pour les OPA. Ces études seront menées au niveau provincial tenant compte des potentialités existantes et des possibilités de leur exploitation par les OPA ; (ii) la diffusion des résultats de ces études sous la forme de dossiers techniques lors, entre autres des ateliers provinciaux de formation des OPA.
- Renforcement des capacités nationales en matière de modélisation des organisations professionnelles agricoles – Les résultats de l'étude sur l'état des lieux des organisations paysannes au Gabon notamment ceux concernant la définition de leurs caractéristiques et typologies démontrent une grande diversité dans les modes de structuration et de fonctionnement des organisations paysannes. Il est difficile de ce fait de les rattacher à des modèles types normalement reconnus. Leur rôle et contribution effective à l'accroissement de la production agricole est également difficilement cernable. Sur la base des résultats de l'étude sur l'état des lieux des OPA et sur la base d'études complémentaires si nécessaire, il s'agit de : (i) la définition de schémas types d'OPA et de leurs caractéristiques spécifiques tenant compte des objectifs, activités et capacités des communautés rurales déjà engagées dans des activités communautaires et celles désireuses de s'y investir ; (ii) la définition d'un cadre réglementaire approprié aux besoins actuels et à la valorisation de la mouvance associative paysanne.
- Renforcement des capacités des communautés paysannes dans la structuration conduite et gestion d'OPA. - Ces activités s'inscrivent dans le prolongement des activités décrites précédemment en particulier celles qui concernent la modélisation des OPA. Elles ont pour objet d'apporter ou de renforcer les connaissances des communautés paysannes sur les aspects organisationnels et structurels et de gestion d'OPA mais aussi de renforcer leurs capacités techniques (itinéraires techniques, conduite et gestion de leurs activités). Il s'agit de : (i) l'élaboration de programmes de formation et de leurs calendriers de mise en œuvre tenant compte des besoins exprimés par les OPA, tenant compte également des caractéristiques spécifiques des différents types (modèles) d'organisations établis ; (ii) l'élaboration de modules de formation appropriés et de leurs supports pédagogiques destinés aux membres des OPA ; (iii) l'assistance aux institutions du MAESADR (pool de formateurs) dans la mise en œuvre effective des programmes de formation, notamment dans l'organisation et la tenue d'ateliers provinciaux à l'intention des OPA.
- Renforcement des capacités OPA en matière d'écoulement et de commercialisation de leurs produits - Ces activités ont pour objet de permettre une meilleure circulation de l'information entre producteurs (OPA) et commerçants de la place, sur les disponibilités (flux, localisation, volume) des produits agricoles destinés à la

commercialisation notamment à l’approvisionnement des grands centres urbains. En collaboration avec les institutions spécialisées du MAESADR et en particulier avec l’ONADER il s’agit de l’appui : (i) au renforcement des capacités des OPA en particulier des structures faitières telles que la CNOP, UPAG etc... en méthodes d’organisation de la commercialisation des produits agricoles de leurs adhérents (conditionnement ,groupage des produits au niveau de marchés accessibles etc. ; (ii) à la mise en place au sein de ces structures de simples systèmes d’informations qui puissent permettre une mise en relation et une information régulière des commerçants sur la disponibilité et la localisation des produits agricoles destinés à la commercialisation.

Localisation

Les 9 provinces du pays

Bénéficiaires

Les OPA et leurs structures faitières bénéficieront des actions de formation et des études réalisées.

COMPOSANTE 4.3. – PROMOTION DE LA CONCERTATION ENTRE LA VULGARISATION, LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Résultats

- Les techniques de communication, vulgarisation, animation et évaluation participative sont maîtrisées par les agents des structures d’appui-conseil (Etat et ONG) de 9 provinces.
- Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes, impliqués dans les activités du PNSA sont organisés et formés sur les techniques de gestion et de planification avec l’approche Champs Ecole et participent à la formation « paysan à paysan ».
- Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes disposent de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques.
- Un programme de communication est élaboré

Activités

- Renforcement des compétences du personnel des structures d'appui-conseil. Il s’agira de la formation des agents des services de l’Etat et du personnel des ONG et des Organisations faitières sur les techniques de communication, de vulgarisation, d’animation et d’évaluation participative rapide qui sera effectué lors des ateliers de formation. Ces ateliers seront réalisés aux niveaux national et /ou local.
- Organisation des petits producteurs/trices en groupes d'apprentissage participatif sur le type Champ Ecole Paysan (CEP). Les champs écoles pourront être point de référence et apprentissage sur les techniques de production agricole aussi bien que sur la planification et gestion de l’exploitation familiales et la gestion durable des ressources naturelles.
- Elaboration de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques.
- Organisation de voyages d'études, formation, ateliers, échanges d'expérience entre producteurs. L’amélioration de compétence, la concertation et la capitalisation des expériences pourrait être renforcé par des voyages d’études, cours de formation et

ateliers selon les besoins de formation sur le terrain dans lesquels seront impliqués les structures d'appui-conseil (Etat et ONG), les OPA et ses Organisations faitières. L'échange d'expérience entre producteurs pourra faciliter l'apprentissage.

- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de communication. L'organisation d'émissions à la radio (rurale) et à la télévision et des publi-reportages dans les journaux faciliteront la communication sur les thèmes concernant la sécurité alimentaire.

Localisation

Les 9 provinces du pays

Bénéficiaires

L'ensemble des agents des services de vulgarisation, recherche et développement ainsi que les producteurs/trices bénéficieront des initiatives d'échange et transfert de compétences.

AXE 5 - Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : Transformation, Stockage, Conservation et Commercialisation

COMPOSANTE 5.1. - VALORISATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE ET HALIEUTIQUE PAR LA TRANSFORMATION

Résultats attendus

- Au moins 520 groupements communautaires ou OPA disposent d'infrastructures et d'équipements pour la transformation du manioc, de l'arachide, du maïs et du riz.
- Au moins 27 villages disposent d'aires d'abattages équipées
- Aux moins 96 unités pour la production de poulet fumé sont mise en place.
- Aux moins 190 unité de fumage et salage du poisson sont implantés dans les sites de transformation de produits halieutiques.
- 240 unités de transformation de l'*Irvingia gabonensis* (andock) sont installées.
- Toutes les bénéficières des unités de transformation sont renforcés dans leurs capacités de conduite de l'activité économique. .

Activités

- Appui à la création d'unité de transformation du manioc, de l'arachide et du maïs. Il s'agira de la construction d'hangars ou abris et de l'acquisition de 480 moulins à broyer qui seront gérées par les OPA ou groupements communautaires.
- Appui à la création d'unité de transformation du riz. Il s'agira de la fourniture de 20 batteuses et 20 décortiqueuses qui polarisent plusieurs villages et producteurs. Ces unités seront gérées par des groupements villageois ou des OPA. Environ 450 aires de séchage/battage de riz seront créés dans les villages producteurs.
- Réalisation d'aires d'abattage. Des aires d'abatage équipées seront réalisées dans 27 villages qui seront gérées par des groupements ou de OP d'éleveurs.
- Vulgarisation de fours améliorés pour le fumage de volaille. Il s'agira de la création de 96 unités de transformation de volaille gérées par des groupements ou OP.

Normalement cette activité économique est pratiquée surtout par les hommes. Chaque intervention prévoit la réalisation d'un abri et la construction d'un four de fumage, pour un total de 96 fours.

- Vulgarisation des techniques et d'équipements améliorés pour le salage et le fumage du poisson. Il s'agit de la construction/fourniture de 100 fours pour le fumage et de 90 pour le salage dans les sites de transformation des produits halieutiques. Il s'agit de techniques simples de transformation/conservation permettant de valoriser les pertes après capture et les invendus. La transformation du poisson pratiquée surtout par les femmes, joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des populations pauvres en mettant à la disposition des protéines animales à bas coût.
- Création de 240 unités de transformation d'*Irvingia gabonensis* (andock). Chaque unité sera dotée d'un kit d'outils pour la transformation et sera gérée par un groupement ou OP. Normalement cette activité économique est pratiquée par les femmes.
- Formation des encadreurs. Les agents des structures d'encadrement (Etat, ONG, OPA) bénéficieront d'une formation adéquate leurs permettant l'accompagnement des producteurs dans la mise en place et la gestion des unités de transformation.
- Renforcement des capacités des producteurs/transformateurs/trices : formation en technique de transformation et formation en technique de gestion. La formation sur les techniques de transformation de chaque produit sera dispensée aux bénéficiaires par des techniciens spécialisés en la matière. Une attention particulière sera donnée aux aspects d'hygiène et salubrité, au conditionnement et au stockage du produit transformé. La formation sur les techniques de gestion fournira les instruments et les connaissances de gestion économique permettant de rendre les activités rentables et durables.

Localisation des interventions

Toutes les provinces seront concernées et le choix des sites dépendra de l'importance de l'activité dans la zone et de la disponibilité du produit à transformer.

Bénéficiaires

Plus de 1.000 groupements villageois ou OP dont au moins le 50% constitués par des femmes bénéficieront des équipements pour le démarrage ou le renforcement de l'activité.

COMPOSANTE 5.2. - AMELIORATION DU STOCKAGE ET DE LA CONSERVATION DES PRODUITS D'ORIGINE VEGETALE, ANIMALE

Résultats attendus

- Les systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familiale sont améliorés et maîtrisés au niveau d'environ 1.000 villages.
- Environ 1.000 regroupements de village disposent de magasins communautaires équipés
- Les 9 chef lieux des provinces sont dotés chacun d'un magasin de stockage.
- Au moins 1.000 OP ont appris les techniques de gestion de magasins communautaires de stockage

Activités

- Vulgarisation de techniques améliorées de stockage et de conservation des produits alimentaires au niveau familial. A partir des méthodes de stockage et conservation traditionnellement utilisées et maîtrisées par les populations, des techniques améliorées pourront être introduites pour assurer meilleures conditions d'hygiène et salubrité et celles permettant de garder la valeur nutritive de l'aliment.
- Promotion de l'utilisation de produits naturels de protection des récoltes et denrées. Des techniques de conservation n'ayant pas d'impact sur la santé et sur l'environnement seront vulgarisées. Pour ce faire des fiches techniques de protection et de conservation des produits seront élaborées et diffusées.
- Appui à la création de magasins communautaires pour le stockage et la conservation de maïs, arachide, manioc. Ces magasins permettront aux petit(e)s producteurs/trices de sécuriser leur stock de produits vivriers. Il s'agira de réaliser des magasins en matériaux locaux au niveau de regroupement de villages. Chaque magasin sera doté de petit matériel et balance et géré par une organisation villageoise ou paysanne.
- Appui à la création de magasins provinciaux de stockage et de conservation. Ces magasins permettront et faciliteront la collecte de la production, la sécurisation des stocks et l'écoulement sur le marché national. Chaque magasin sera doté de petit matériel et géré par les autorités locales et les OPA.
- Renforcement des capacités des petit(e)s producteurs/trices sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des magasins villageois. Une formation adéquate sur les techniques de conservation et gestion sera dispensée aux comités de gestion des magasins. L'activité concerne deux modules de formation :
 - (i) formation des petits producteurs sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des magasins villageois ;
 - (ii) formation à la gestion des unités de stockage et de conservation des produits vivriers.

Localisation

Au moins 1.000 villages sélectionnés dans l'ensemble du territoire national.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont :

- les producteurs/trices et ménages de 1.000 villages ciblés pour l'amélioration des techniques de stockage et conservation au niveau familiale
- les 48 OP appelées à gérer les magasins communautaires
- les producteurs/trices des villages environnants de celui abritant le magasin communautaire.

COMPOSANTE 5.3. - PROMOTION ET AMELIORATION DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

Résultats attendus

- Environ 1.000 espaces pouvant servir de marchés ruraux sont installés

- Un système d'information sur les marchés agricoles est défini, fonctionnel et accessible aux producteurs/trices
- Environ 450 km de routes et de pistes de desserte sont réhabilités ou réalisés et leur système d'entretien organisé.

Activités

- Appui à la création d'espaces pouvant servir de marchés ruraux. Il s'agira de l'appui à l'aménagement et à la fourniture des petits équipements de vente (balances, caisses, etc.). L'activité sera réalisée au niveau d'environ 1.000 regroupements de villages qui seront identifiés sur la base de l'accessibilité et de l'importance de l'offre et de la demande. Les OP seront responsabilisées et formées à la gestion et à l'entretien de ces espaces.
- Appui à la mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles sur les plans national et sous régional, accessible aux petits producteurs. Le système permettra aux producteurs, aux commerçants et aux consommateurs de connaître les quantités de produits disponibles par zone de productions et leurs prix et de faciliter les échanges commerciaux. Les radios rurales pourront être un instrument de communication valable en milieu rural.
- Réhabilitation ou réalisation des principales pistes rurales d'accès et de desserte des zones à hauts potentiels agricoles permettant l'écoulement des produits agricoles. L'exécution des gros travaux de réhabilitation (ouvrages d'art, terrassement) de ces pistes rurales se fera par les PME locales suffisamment outillées pour des travaux de réhabilitation. Les pratiques de haute intensité de main d'œuvre (HIMO) composée essentiellement des populations riveraines seront privilégiées. L'entretien des pistes réhabilitées sera également assuré par les communautés riveraines. L'appui du PNSA concernera la mise en place, la formation et l'équipement d'associations villageoises d'entretien des pistes (AVEP). Ces associations seront encadrées par des cantonniers recrutés parmi les jeunes volontaires des villages et formés à cet effet.

Localisation des interventions

Localisation des espaces de marché

Les espaces de « marchés ruraux » seront réalisés au niveau des regroupements des villages pouvant justifier des productions importantes. D'autres critères d'identification des sites sont : la possibilité d'accès, le nombre de producteurs/habitants, le marché potentiel et la présence de magasin de stockage.

Localisation de pistes rurales à réhabiliter par province

La répartition par province de 450 km de piste à réhabiliter ou à réaliser est indiquée dans l'annexe 2.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont :

- les producteurs/trices de 1.000 regroupements de villages ciblés pour la création d'espaces pouvant servir de marchés ruraux.
- les 1.000 OP appelées à gérer les espaces pouvant servir de marchés ruraux.

AXE 6 -Nutrition et Accès à l'éducation nutritionnelle pour tous

COMPOSANTE 6.1 : ATTENUATION DE L'IMPACT DU VIH/SIDA SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Résultats attendus

- 20% des ménages très vulnérables, affectés par le VIH/SIDA sont assistés dans le renforcement du filet de sécurité.
- Au moins 50% des responsables des agences intervenant dans la réponse au VIH, santé et production ont accrues leurs connaissances sur les options effectives des ménages affectés en termes d'adaptation de leur Moyen d'existence et des modèles testés.
- Une meilleure intégration d'approche productif et intégration dans les programmes de santé est appliquée.
- La participation communautaire dans l'appui institutionnelle auprès des ménages affectés et les PVVIH est augmentée de 100%.
- 50% des communautés des zones les plus affectés du Pays disposent de Plan d'actions communautaires.
- Une nutrition optimale est acquise pour 50% des PVVIH.
- 50% des ménages affectés- PVVIH sous ARV- ont acquit une sécurité alimentaire sur tout l'année et une diversité alimentaire.
- Un système de suivi et évaluation des appuis à la sécurité alimentaire pour les communautés affectées par le VIH/SIDA est mise en place.

Activités

- Elaboration et mise en œuvre de plans d'actions communautaires pour l'appui aux ménages vulnérables affectés. L'activité prévoit : (i) l'analyse de la sécurité alimentaire et de la diversité alimentaire au niveau des différents types de ménages affectés, et le filet de sécurité, capacité et besoins d'appuis ; (ii) l'élaboration de plans d'appuis par type de ménage en terme de renforcement de capacité de production et qualité de nourriture disponible; (iii) l'élaboration et mise en œuvre des plans d'actions communautaires en appui aux ménages vulnérables affectés et PVVIH ; (iv) l'accompagnement dans la mise en œuvre des plans communautaires et d'actions pouvant contribuer à la prise en personnes vivant avec le VIH/SIDA; (v) l'élaboration d'une approche spécifique pour les personnes mobiles et les migrants pour leurs permettre l'accès aux services d'appui à la sécurité alimentaire et la diversité alimentaire
- Suivi et évaluation communautaire. Il s'agit de mettre en place un système communautaire de suivi et évaluation des appuis auprès des ménages vulnérables, affectés et sur la situation d'impact du VIH/SIDA

Localisation

Le travail sera développé sur l'ensemble du pays.

Bénéficiaires

Les personnes vivant avec le VIH/SIDA identifiées par un dépistage et leurs familles.

COMPOSANTE 6.2. – PROMOTION DE L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE ET DES JARDINS SCOLAIRES

Résultats attendus

- Le villages des 9 provinces bénéficient d'un programme IEC et d'ateliers sur les comportements et régimes alimentaires saines et équilibrés.
- 48 campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle.
- Au moins 2.000 relais communautaires seront formés sur les aspects nutritionnels.
- Environ 50 écoles par an disposent de jardins scolaires.
- Au moins 15.000 élèves sont éduqués à une alimentation équilibrée.

Activités

- Mise en place d'un programme d'information, éducation et communication (IEC) sur une alimentation saine et équilibré. Ce programme vise l'amélioration des connaissances pour une alimentation suffisante, saine et équilibrée, ainsi que l'information sur les liens avec l'état de santé. Les programmes seront adresser aux populations les plus vulnérable et dispensés par les agents de la santé
- Organisation d'ateliers de formation et d'information sur les habitudes alimentaires. Des ateliers sur les habitudes alimentaires par catégorie sociale en fonction des particularités de chaque province du pays pourront faciliter la diffusion des concepts et base d'une alimentation équilibrée.
- Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle. L'activité sera développée à l'endroit de mères avec la collaboration de centre de santé.
- Formation de relais communautaires nutritionnistes. Il s'agira d'organiser des sessions de formation de relais communautaires nutritionnistes et de le doter d'outils de vulgarisation pour les sessions de sensibilisation sur le terrain (boîte à image, etc.).
- Mise en place de jardins scolaires. La lutte contre les carences nutritionnelles et la promotion des aliments riches en micronutriments pourra se faire aussi à travers la mise en œuvre et le développement des cantines scolaires et des jardins scolaires dans les établissements scolaires primaires dans les zones vulnérables. Cette action permettra en même temps d'améliorer les taux de scolarisation et de rétention des élèves en cours de cycle. L'activité prévoit la fourniture des moyens de production pour la réalisation de 50 jardins scolaires par an (semences, engrais, petit outillage) et l'accompagnement des élèves par les enseignantes ou des encadreurs formés en la matière. Il s'agira de fournitures permettant l'aménagement d'espaces d'environ 0,25 ha autours des écoles pour un total d'environ 25 ha par an. Un guide sur les techniques de jardinage en milieu scolaire sera élaboré en collaboration avec l'UNICEF ayant l'expérience dans le cadre du programme « Ecole Amie des Enfants ».
- Formation d'encadreurs et enseignants sur une alimentation saine et équilibrée et sur les techniques agricoles pour la conduite de jardins scolaires. Chaque année au niveau provincial seront organisé des ateliers d'information, de formation d'encadreurs et des enseignants chargé d'accompagner les programmes des jardins scolaires et d'éducation nutritionnelle dans les écoles.

- Mise en place d'un programme d'éducation nutritionnelle dans les écoles. Les écoles intéressées par les jardins scolaire seront concernées aussi par un programme d'éducation nutritionnelle qui vise l'information et la sensibilisation sur les avantages de la consommation des fruits et légumes de bonne qualité et de haute digestibilité et d'observer un régime alimentaire équilibré.

Localisation

Toutes les 9 provinces du pays seront concernées par les programmes IEC.

Au total 50 localités/écoles de 8 provinces seront touchées. Chaque année, 10 écoles à raison de 1-2 écoles par province seront intéressées par le programme (voir annexé 2).

Bénéficiaires

Les couches sociales plus vulnérables bénéficieront du programme d'éducation nutritionnelle, ainsi que 15.000 élèves (3.000 élèves par an) et au moins 50 enseignants par an.

Les mères en général et surtout celle ayant des enfants entre 0 et 5 ans.

COMPOSANTE 6.3. – PROMOTION DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET DE L'EAU

Résultats attendus

- Environ 200 villages bénéficient d'un programme IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires.
- Le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau est amélioré.

Activités

- Organisation d'un programme d'IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires. Les normes hygiéniques et des conservation des aliments crus et cuits seront l'objet des séances d'information à l'endroit des petit(e)s commerçants et/ou restaurateurs/trices.
- Production et diffusion de matériel didactique et d'information. Du matériel d'information sur la correcte manipulation et conservation des denrées alimentaire permettra de faciliter les programmes de IEC.
- Contrôle de la qualité des aliments crus et cuits dans les laboratoires agréés. L'activité concernera le renforcement des contrôles des services et structures habilités et donc l'adoption et diffusion des lois existantes.
- Organisation d'un programme d'IEC sur l'hygiène et la qualité sanitaire des aliments et de l'eau. Les normes hygiéniques et des conservation des aliment crus et cuites seront l'objet des séances d'information à l'endroit des petit(e)s commerçants et 7 ou restaurateurs/trices.

Localisation

Tous les départements du pays seront concernés par les programmes d'information.

Bénéficiaires

Les couches sociales plus vulnérables bénéficieront du programme d'éducation nutritionnelle ainsi que les petit(e)s commerçants ou restaurateurs/trices.

III. ESTIMATION INDICATIVE DU BUDGET PAR AXE ET COMPOSANTE

La démarche d'évaluation des coûts unitaires des activités se base sur une analyse des coûts unitaires de l'activité (par exemple coût d'un atelier s'il s'agit d'une action de formation ou coût d'un ouvrage s'il s'agit d'investissement physique) et un avis d'expert en ce qui concerne des actions qualitatives ou celles dont la magnitude n'est pas suffisamment précise.

Les coûts de fonctionnement/gestion, de communication et de Suivi-Evaluation, ainsi que les imprévus physiques et financiers ont également été considérés.

Le coût global du PNSA est de **61.197.367.000** Francs CFA (soixante-un milliards cent quatre-vingt sept millions trois cent soixante sept mille FCFA) à l'horizon 2014.

Le coût total est reparti selon les différentes contributions comme suit:

- ⇒ 35.550.417.000 FCFA Contribution de l'Etat
- ⇒ 3.888.275.000 FCFA Contribution des bénéficiaires (en nature et/ou en espèces)
- ⇒ 21.758.675.000 FCFA Financements extérieurs

3.1. Coûts global du programme

Tableau de synthèse des besoins de financement du PNSA par axe en F CFA (x 1 000)

Désignation	Total (x 1.000 FCFA)	% sur Coût total	Répartition par contribution		
			Etat	Bénéf.	Financ. extérieur
AXE D'INTERVENTION					
AXE 1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	5.114.500	8,36%	4.283.475	149.225	681.800
AXE 2. Intensification et diversification des productions agricoles	25.481.600	41,64%	12.711.300	2.002.500	10.767.800
AXE 3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	10.920.000	17,84%	5.597.000	1.052.800	4.270.200
AXE 4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)	124.000	0,20%	62.000	0	62.000
AXE 5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation	11.624.250	18,99%	5.031.125	681.250	5.911.875
AXE 6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous	187.800	0,31%	120.300	2.500	65.000
TOTAL COUTS DE BASE	53.452.150	87,34%	27.805.200	3.888.275	21.758.675
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (7%)	3.741.651	6,11%	3.741.651	0	0
COUTS TOTAL SANS IMPREVUS	57.193.801	93,46%	31.546.851	3.888.275	21.758.675
Imprévus physiques et financiers (7%)	4.003.566	6,54%	4.003.566	0	0
COUT TOTAL PNSA	61.197.367	100,00%	35.550.417	3.888.275	21.758.675
<i>% par contribution</i>			58%	6%	36%

3.2. Coût de financement du programme par axe, composante et horizon temporel (x1.000 FCFA)

Désignation	TOTAL (x 1.000 FCFA)	Répartition par année (x 1.000 FCFA)				
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Coûts de base						
AXE 1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	5.114.500	1.052.500	1.533.250	1.517.250	758.625	252.875
Composante 1.1. Maîtrise et gestion de l'eau à des buts productifs	1.674.500	344.500	508.750	492.750	246.375	82.125
Composante 1.2. Maîtrise de l'eau potable en milieu rural	3.440.000	708.000	1.024.500	1.024.500	512.250	170.750
AXE 2. Intensification et diversification des productions agricoles	25.481.600	5.166.840	7.654.460	7.631.060	3.759.730	1.269.510
Composante 2.1. Accroissement de la production et de la productivité des cultures vivrières	10.376.000	2.075.200	3.112.800	3.112.800	1.556.400	518.800
Composante 2.2. Accroissement de la production et de la productivité des cultures maraîchères	347.700	69.540	102.060	102.060	53.280	20.760
Composante 2.3. Développement de l'élevage à cycle court	9.993.900	2.003.700	3.000.950	2.993.550	1.496.775	498.925
Composante 2.4. Promotion de l'aquaculture	4.281.500	867.500	1.287.750	1.271.750	638.375	216.125
Composante 2.5. Accès aux facteurs de production : matériel végétal, intrants, main-d'œuvre, terre	410.000	136.400	136.400	136.400	400	400
Composante 2.6. Accès au financement en milieu rural	72.500	14.500	14.500	14.500	14.500	14.500
AXE 3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	10.920.000	2.193.600	3.277.900	3.261.900	1.635.450	551.150
Composante 3.1. Développement et gestion durable de la pêche artisanale	7.402.500	1.490.100	2.222.650	2.206.650	1.107.825	375.275
Composante 3.2. Valorisation des produits forestiers, non ligneux y compris la faune (viande de brousse)	1.132.500	226.500	339.750	339.750	169.875	56.625
Composante 3.3. Développement de l'agroforesterie villageoise: promotion d'arbres fruitiers et forestier	2.385.000	477.000	715.500	715.500	357.750	119.250

AXE 4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)	124.000	24.800	37.200	37.200	18.600	6.200
Composante 4.1. Renforcement des dispositifs institutionnels en appui aux organisations paysannes	44.000	8.800	13.200	13.200	6.600	2.200
Composante 4.2. Renforcement des capacités des organisations paysannes	50.000	10.000	15.000	15.000	7.500	2.500
Composante 4.3. Promotion de la concertation entre vulgarisation, recherche et développement	30.000	6.000	9.000	9.000	4.500	1.500
AXE 5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation	11.624.250	2.324.850	3.487.275	3.487.275	1.743.638	581.213
Composante 5.1. Valorisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique par la transformation	4.112.500	822.500	1.233.750	1.233.750	616.875	205.625
Composante 5.2. Amélioration du stockage et de la conservation des produits d'origine végétale et animale	2.408.000	481.600	722.400	722.400	361.200	120.400
Composante 5.3. Promotion et amélioration des circuits de commercialisation	5.103.750	1.020.750	1.531.125	1.531.125	765.563	255.188
AXE 6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous	187.800	37.560	37.560	37.560	37.560	37.560
Composante 6.1. Atténuation de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire	50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Composante 6.2. Promotion de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires	87.800	17.560	17.560	17.560	17.560	17.560
Composante 6.3. Promotion de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau	50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
TOTAL COÛTS DE BASE	53.452.150	10.800.150	16.027.645	15.972.245	7.953.603	2.698.508
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (7%)	3.741.651	748.330	748.330	748.330	748.330	748.330
COÛTS TOTAL SANS IMPREVUS	57.193.801	11.548.480	16.775.975	16.720.575	8.701.933	3.446.838
Imprévus physiques et financiers (7%)	4.003.566	808.394	1.174.318	1.170.440	609.135	241.279
COÛT TOTAL PNSA	61.197.367	12.356.874	17.950.293	17.891.015	9.311.068	3.688.116

3.3. Coûts détaillés par axe, composante et activité

Désignation	TOTAL (x 1.000 FCFA)
COUTS DE BASE PAR ACTIVITE	
AXE 1. Promotion de la maîtrise de l'eau et de l'accès à l'eau potable en milieu rural	5.114.500
Composante 1.1. Maîtrise et gestion de l'eau à des buts productifs	1.674.500
Aménagements hydro agricole destinés à l'irrigation (riziculture, maraîchage)	924.500
Aménagements destinés au développement de la pisciculture	700.000
Formation / recyclage des cadres / agents d'encadrement sur les techniques d'aménagement hydro agricoles, de maintenance des équipements et de gestion de l'eau	32.000
Formation des exploitants agricoles sur les techniques d'aménagement hydro agricoles de maintenance des équipements et de gestion de l'eau	18.000
Composante 1.2. Maîtrise de l'eau potable en milieu rural	3.440.000
Etudes techniques et de faisabilité dans les sites retenus vulnérables.	25.000
Réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	3.400.000
Structuration et formation des comités de gestion des points d'eau	15.000
AXE 2. Intensification et diversification des productions agricoles	25.481.600
Composante 2.1. Accroissement de la production et de la productivité des cultures vivrières	10.376.000
Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants agricoles et des équipements pour les travaux de mise en place et d'entretien des exploitations	10.350.000
Formation des exploitants dans la conduite et la gestion d'unité de production.	26.000
Composante 2.2. Accroissement de la production et de la productivité des cultures maraîchères	347.700
Vulgarisation de techniques et technologies adaptées à la production maraîchère.	22.500
Mise à la disposition des paysans du petit équipement et des intrants indispensables à la mise en valeur de parcelles maraîchères.	282.000
Formation des exploitants dans la conduite et la gestion des jardins potagers.	43.200
Composante 2.3. Développement de l'élevage à cycle court	9.993.900
Appui au développement de l'aviculture.	4.243.800
Développement de l'élevage de porc en milieu périurbain.	2.065.000
Développement de l'élevage des petits ruminants en zone rurale.	3.647.200
Formation des encadreurs	10.000
Formation des éleveurs	22.500
Formation de relais vétérinaires dans les villages.	5.400
Composante 2.4. Promotion de l'aquaculture	4.281.500
Appui à la mise en place des exploitations piscicoles.	4.200.000
Collecte des données statistiques de production et de commercialisation	27.000
Formation des encadreurs	32.000
Formation des pisciculteurs sur les techniques de production des alevins de tilapia, la monoculture du tilapia et la polyculture tilapia + silure	22.500
Composante 2.5. Accès aux facteurs de production : matériel végétal, intrants, main-d'œuvre, terre	410.000
Mise en place des unités paysannes de multiplication.	120.000
Appui à l'émergence de services d'approvisionnement de proximité des intrants et matériel agricole.	288.000
Structuration et formation des comités de gestion des magasins	15.000
Campagnes d'information sur les procédures d'accès à la terre.	2.000
Composante 2.6. Accès au financement en milieu rural	72.500
Renforcement des capacités des services financiers de proximité existants.	50.000
Appui-conseil aux producteurs/trices et à leurs organisations pour l'accès aux produits financiers disponibles.	22.500

AXE 3. Contribution des ressources halieutiques et forestières à la sécurité alimentaire	10.920.000
Composante 3.1. Développement et gestion durable de la pêche artisanale	7.402.500
Appui à l'acquisition des équipements et des matériels pour la pêche artisanale et à l'aménagement des pêcheries.	7.303.000
Formation des encadreurs	32.000
Renforcement des capacités des pêcheurs et des leurs organisations professionnelles	22.500
Appui à la création et structuration de comités de cogestion au niveau des pêcheries (Etat et organisations professionnelles).	45.000
Composante 3.2. Valorisation des produits forestiers, non ligneux y compris la faune (viande de brousse)	1.132.500
Appui au développement des filières des PFNL « phares » (<i>Irvingia gabonensis</i> (andok), <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu), etc.) et de la viande de brousse;	500.000
Gestion de la viande de brousse dans les forêts communautaires à vocation « gestion de la faune ».	250.000
Installation d'unités familiales ou communautaires de production de miel.	100.000
Installation d'unités de production de champignons.	150.000
Installation de hangars de reproduction de ver à palmier.	60.000
Installation d'unités pilote d'élevage semi extensif du potamochère	50.000
Formation des producteurs	22.500
Composante 3.3. Développement de l'agroforesterie villageoise: promotion d'arbres fruitiers et forestier	2.385.000
Promotion de l'agroforesterie dans les jachères par l'utilisation des graminées et légumineuses, de couverture et ligneuses.	100.000
Domestication d' <i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et du <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu) par la pratique de marcottage et de greffage et formation de pépiniéristes et de paysans	297.000
Installation de vergers améliorés en milieu périurbain et en milieu rural	1.700.000
Encouragement des pépinières villageois.	270.000
Création de parcelles de démonstration par province.	18.000
AXE 4. Renforcement des capacités des acteurs (structures d'appui et producteurs)	124.000
Composante 4.1. Renforcement des dispositifs institutionnels en appui aux organisations paysannes	44.000
Composante 4.2. Renforcement des capacités des organisations paysannes	50.000
Composante 4.3. Promotion de la concertation entre vulgarisation, recherche et développement	30.000
AXE 5. Valorisation des productions végétales, animales et halieutiques : transformation, stockage, conservation et commercialisation	11.624.250
Composante 5.1. Valorisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique par la transformation	4.112.500
Appui à la création d'unité de transformation du manioc, de l'arachide et du maïs.	1.920.000
Appui à la création d'unité de transformation du riz.	600.000
Réalisation d'aires d'abattage.	40.500
Vulgarisation de fours améliorés pour le fumage de volaille.	288.000
Vulgarisation des techniques et d'équipements améliorés pour le salage et le fumage du poisson.	1.240.000
Création de 240 unités de transformation d' <i>Irvingia gabonensis</i> (andock).	24.000
Formation des encadreurs	54.000
Renforcement des capacités des producteurs/transformateurs/trices : formation en technique de transformation et formation en technique de gestion.	31.500
Composante 5.2. Amélioration du stockage et de la conservation des produits d'origine végétale et animale	2.408.000
Vulgarisation de techniques améliorées de stockage et de conservation des produits alimentaires au niveau familial.	300.000
Promotion de l'utilisation de produits naturels de protection des récoltes et denrées.	22.500
Appui à la création de magasins communautaires pour le stockage et la conservation de maïs, arachide, manioc.	2.000.000
Appui à la création de magasins provinciaux de stockage et de conservation.	63.000
Renforcement des capacités des petit(e)s producteurs/trices sur les thématiques liées au	22.500

stockage, à la conservation des produits vivriers et à la bonne gestion des magasins villageois.	
Composante 5.3. Promotion et amélioration des circuits de commercialisation	5.103.750
Appui à la création d'espaces pouvant servir de marchés ruraux.	200.000
Formation en gestion des espaces des marchés ruraux	22.500
Appui à la mise en place d'un système d'information sur les marchés (SIM) des produits agricoles	25.000
Réhabilitation ou réalisation des principales pistes rurales d'accès et de desserte des zones à hauts potentiels agricoles permettant l'écoulement des produits agricoles	4.856.250
AXE 6. Nutrition et accès à l'éducation nutritionnelle pour tous	187.800
Composante 6.1. Atténuation impact VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire	50.000
Composante 6.2. Promotion de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires	87.800
Composante 6.3. Promotion de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau	50.000
TOTAL COUTS DE BASE	53.452.150
Coût d'ancrage institutionnel et de suivi-évaluation (7%)	3.741.651
COUTS TOTAL SANS IMPREVUS	57.193.801
Imprévus physiques et financiers (7%)	4.003.566
COUT TOTAL PNSA	61.197.367

ANNEXES

ANNEXE 1 - Matrice des principaux indicateurs de suivi-évaluation par axe d'intervention

ANNEXE 2. – Localisation des sites d'intervention

ANNEXE 1 - MATRICE DES INDICATEURS CLES DE SUIVI ET EVALUATION DU PNSA

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>OBJECTIF GENERAL « Assurer et préserver durablement la sécurité alimentaire des populations du Gabon, en particulier des populations défavorisées des zones urbaines et rurales sans aucune discrimination ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution constante et durable du taux global de personnes en insécurité alimentaire - Taux de couverture pour les populations malnutries égal à% en 2015 (Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur des OMD) - Diminution à% de la proportion de la population dans le besoin d'assistance d'urgence d'ici en 2015 (Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur des OMD) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur des OMD - Etude sur l'insécurité alimentaire au niveau national - Rapports et statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports et statistiques du Service national de la nutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité politique - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes - Participation active de toutes les parties prenantes
<p>OBJECTIF SPECIFIQUE 1 « Assurer aux ménages et à tout individu sans aucune discrimination l'accès à l'eau et la disponibilité en denrées alimentaires de base en quantité suffisante en privilégiant l'offre alimentaire nationale ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès des ménages de petits exploitants aux structures de contrôle d'eau, de gestion terre/eau égal à% et% des ménages ont accès aux petites irrigations en 2015 (Stratégie Nationale de Développement à long terme des OMD) -% des populations rurales et% des populations urbaines ont accès à l'eau potable en 2015 (Stratégie Nationale de Développement à long terme des OMD) - 50% des ménages de petits exploitants agricoles a accès à divers types d'engrais agricoles en 2015 (Stratégie nationale de Développement à long terme des OMD) - 50% des ménages de petits exploitants agricoles développent une agriculture durable en harmonie avec l'environnement - 5% de réduction annuelle des importations de produits alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de suivi et évaluation de la Stratégie Nationale de Développement à long terme basée sur des OMD. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de l'Agriculture. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de l'eau. - Rapports et statistiques du Ministère en charge de la Pêche, de l'Aquaculture et des Forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles (agriculture, élevage, pêche, Aquaculture, forêts, eau et assainissement, énergie, santé, genre, infrastructure) - Ressources humaines et financières disponibles et suffisantes

AXE 1 – PROMOTION DE LA MAITRISE DE L’EAU ET DE L’ACCES A L’EAU POTABLE EN MILIEU RURAL			
COMPOSANTE 1.1. – « Maîtrise et gestion de l’eau à des buts productifs »			
Logique d’intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Environ 410 ha de terres à vocation agricole sont valorisés par l’irrigation dont 175 ha destinés à la riziculture et 235 ha destinés au maraîchage.	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie (ha) de bas fonds aménagés - Répartition (%) des superficies par culture - N.bre par genre des OP exploitants les bas fonds aménagés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’Agriculture - Rapports des structures d’appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des orientations définies par la loi portant politique de développement agricole durable et du code des investissements agricoles - Mise en œuvre de la stratégie du secteur aquaculture définie par le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l’aquaculture (PDDI) - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile, des OP et des collectivités locales
Résultat 2 - Environs 105 ha sont aménagés pour environ 700 exploitations piscicoles de types familiaux	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie (ha) de bas fonds aménagés pour la pisciculture - N.bre d’étangs aménagés - N.bre par genre des OP exploitants les bas fonds aménagés - N.bre de groupes de jeunes bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’Agriculture - Rapports du Ministère en charge de l’aquaculture et de la pêche. - Rapports des structures d’appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Les capacités de 30 cadres / agents d’encadrement sont renforcées sur les techniques d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de sessions de formation - N.bre de cadres/agents d’encadrement formés par provinces et genre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’Agriculture - Rapports des sessions de formation - Rapports des structures d’appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Les capacités d’au moins 2.000 exploitants sont renforcées sur les techniques simples d’aménagement hydro agricoles et de gestion de l’eau	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de sessions de formation - N.bre total des op exploitants formés par province et genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’Agriculture - Rapports des sessions de formation - Rapports des structures d’appui-conseil - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
COMPOSANTE 1.2. – « Maîtrise de l’eau potable en milieu rural »			
Résultat 1 - Au moins 200 sites sont sélectionnés sur la base des études techniques.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre des sites/villages vulnérable pour l’accès à l’eau identifiés - N.bre et typologie d’ouvrage à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des consultants - Rapports du Ministère en charge de l’eau - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation et mise en œuvre de la « Politique sectorielle en matière d’approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural » - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile, des OP et des collectivités locales
Résultat 2 - Environ 200 villages ou regroupement de villages auront amélioré l’accès à l’eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre et répartition spatiale des ouvrages réalisés - N.bre de populations servies par les orages/ouvrages réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’eau - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Environs 200 comités de gestion des points d’eau sont organisés, structurés et renforcés dans leurs capacités de gestion technique des infrastructures.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de campagnes de sensibilisation des populations sur le maintien, l’entretien des infrastructures de surfaces des forages et des infrastructures d’adduction d’eau - N.bre de « comités eau » formés à la gestion des forages - % de femmes dans les « comités eau » et leur niveau d’implication 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l’eau - Rapports des structures d’appui-conseil - Rapports des sessions de formation - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

AXE 2 . « INTENSIFICATION ET DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES »			
COMPOSANTE 2.1. « Accroissement de la production et de la productivité des cultures vivrières »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Environ 3.035 ha sont mise en culture avec des spéculations à racines et à tubercules (manioc, taro, patate douce et igname) pour une production annuelle globale estimée à plus de 85.000 tonnes.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de superficies (ha) cultivé par province et spéculations : manioc, taro, patate douce et igname. - N.bre des producteurs par spéculations (manioc, taro, patate douce et igname), genre et province. - Rendement par ha par spéculation - Productions (tonnes) annuelles par spéculation - % d'accroissement de la production total annuelle par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Environ 3.180 ha de banane sont mise en culture pour une production annuelle estimée à plus de 79.000 tonnes.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de superficies (ha) cultivé par province et type de banane : plantain et douce. - N.bre des producteurs de banane plantain et banane douce par genre et province - Rendement par ha - Productions (tonnes) annuelles - % d'accroissement de la production total annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Environ 2.425 ha de légumineuses (arachide, niébé) sont mise en culture pour une production annuelle estimée à environs 4.000 tonnes.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de superficies (ha) cultivé par province et spéculations : arachide et niébé - N.bre des producteurs d'arachide et niébé par genre et province - Rendement par ha par spéculation - Productions (tonnes) annuelles par spéculation - % d'accroissement de la production total annuelle par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Environ 4.475 ha de céréales (maïs, riz) sont mise en culture pour une production annuelle estimé à plus de 13.000 tonnes.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de superficies (ha) cultivé par province et spéculations : maïs et riz - N.bre des producteurs de riz et de maïs par genre et province - Rendement par ha par spéculation - Productions (tonnes) annuelles par spéculation - % d'accroissement de la production total annuelle par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - Au moins 26.000 exploitants sont formés dans la conduite et la gestion des unités de production	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de producteurs formés dans la conduite et la gestion des unités de production repartis par province et genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du personnel d'encadrement - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 2.2. « Accroissement de la production et de la productivité des cultures maraîchères »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Environ 235 ha sont mise en valeur avec les cultures maraîchères pour une production annuelle estimée à plus de 11.700 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de superficies (ha) cultivé par province et spéculations - N.bre des producteurs par genre et province - Rendement par ha par spéculation - Productions (tonnes) annuelles par spéculation - % d'accroissement de la production total annuelle par spéculation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Au moins 940 exploitants maîtrisent les techniques de conduite et gestion des unités de production	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de producteurs formés dans la conduite et la gestion des unités de production repartis par province et genre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du personnel d'encadrement - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 2.3. « Développement de l'élevage à cycle court »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - 2.850 unités avicoles familiales sont installées dont 1.395 unités de poules locales améliorées, 900 unités de pintades associées aux poules locales, 500 unités de poules pondeuses.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités avicoles installées par province et typologie : poules locales améliorées, pintades associées aux poules locales, poules pondeuses; - N.bre d'éleveurs par genre et province - Rendement par unité - Productions annuelles - % d'accroissement de la production total annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Elevage - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - 500 unités d'élevage de porc sont installées	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités installées par province - N.bre d'éleveurs par genre et province - Rendement par unité - Productions annuelles - % d'accroissement de la production total annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Elevage - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - 940 unités d'élevage de petits ruminants sont installées en milieu rural et majoritairement en zone savanicole	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités installées par province - N.bre d'éleveurs par genre et province - Rendement par unité - Productions annuelles - % d'accroissement de la production total annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Elevage - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Les capacités des producteurs périurbains et ruraux en petit élevage sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'éleveurs formés par province et genre - % de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des formateurs - Rapports du Ministère en charge de l'Elevage - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - L'assistance vétérinaire de proximité est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'éleveurs-relais formés par province et genre - % de femmes relais opérationnelles par rapport au total 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des formateurs - Rapports du Ministère en charge de l'Elevage - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 2.4. « Promotion de l'aquaculture »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - 700 exploitations piscicoles de type familiaux ou communautaires sont consolidées et assurent une production annuelles estimée à 800 tonnes de poisson et de 9 millions d'alevins.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités installées par province et typologie : - N.bre d'éleveurs par genre et province - Rendement par unité - Productions annuelles - % d'accroissement de la production total 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Aquaculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie du secteur aquaculture définie par le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture (PDDI) - Validation de la Stratégie Nationale de Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes nationaux. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Les capacités techniques, structurelles et organisationnelles des 700 pisciculteurs sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'éleveurs formés par province et genre - % de femmes par rapport au total 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des formateurs - Rapports du Ministère en charge de l'Aquaculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 2.5. « Accès aux facteurs de production : matériel végétal, intrants, terre, main-d'œuvre »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - 48 unités paysannes de multiplication sont installées et capables d'assurer l'approvisionnement en matériel végétal et semencier de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités de multiplication installées par province et spéculation - N.bre d'OPA encadrées par genre et province - Rendement par unité - Quantités de matériel végétal produites et distribuées par province - N.bre de producteurs approvisionnés par province, genre et spéculation - % des femmes ayant accès aux intrants agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapport de formation et suivi du CIAM - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes. - Validation de la Stratégie Nationale sur la micro finance. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - 27 magasins ou boutiques villageoises gérés par les organisations de producteurs sont créés pour la vente et distribution des intrants agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unités de magasin d'intrants installées par province - N.bre de Comité de gestion des OPA formées et responsables des magasins villageois d'intrants par genre et province - Quantités de matériel distribuées par province - N.bre de producteurs approvisionnés par province et genre - % des femmes ayant accès aux intrants agricole et d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapport de formateur des comités de gestion - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Les producteurs sont informés sur les nouvelles procédures d'accès à la terre.	<ul style="list-style-type: none"> - Textes législatifs actualisés - N.bre de campagnes d'information et sensibilisation (IEC) - N.bre de participants aux rencontre IEC per province et genre - 50% femmes ayant un accès à la terre facilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 2.6. « Accès au financement en milieu rural »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 1 - Des produits et services financiers adéquats au monde rural sont disponibles et facilement accessibles aux petit(e)s producteurs/trices</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre et typologie de produits financiers élaborés et disponibles. - N.bre de IMF renforcées dans leurs capacités de gestion. - N.bre de producteurs par genre et province adhérant aux IMF. - % de femmes ayant accès à microcrédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale sur la micro finance - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires

AXE 3 . « CONTRIBUTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET FORESTIERES A LA SECURITE ALIMENTAIRE »			
COMPOSANTE 3.1. « Appui au développement et à la gestion durable de la pêche artisanale »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
<p>Résultat 1 - Environ 140 organisations professionnelles sont opérationnelles, efficaces et renforcées dans leurs capacités techniques, structurelles et organisationnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unité de pêche appuyé par province et site de pêche. - N.bre de pêcheurs bénéficiaires - Rendement par unité de pêche - N.bre d'agents d'encadrement formés sur les techniques de pêche durable - N.bre de pêcheurs par pêcherie et province formés sur les techniques de pêche durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de la Pêche - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie du secteur de la pêche artisanale définie par le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture (PDDI) - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
<p>Résultat 2 - Les textes législatifs et réglementaires régissant la gestion des ressources halieutiques sont connus et appliqués;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'agents d'encadrement formés sur les textes législatifs - N.bre de pêcheurs par pêcherie et province informées sur les textes régissant la pêche durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de la Pêche - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
<p>Résultat 3 - Des comités de cogestion des ressources halieutiques au niveau des pêcheries sont opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de comités de cogestion des ressources halieutiques opérationnels par province - N.bre de pêcheurs par pêcherie et province informées et participant aux comités de cogestion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de la Pêche - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 3.3. «Valorisation des produits forestiers, non ligneux y compris la faune (viande de brousse) »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Les PFNL « phares » <i>Iringia gabonensis</i> (andok), <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu), etc. sont disponibles sur le marché en quantité suffisante.	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité des produits <i>Iringia gabonensis</i> (andok), <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu) sur le marché national et provinciale. - N.bre de producteurs impliqués - % de femmes dans les filières de PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie du des produits forestiers, non ligneux y compris la faune A PRECISER !!! - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Environ 50 forêts communautaires à vocation gestion de la faune sont installées.	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de forêts communautaires à vocation gestion de la faune installée par région. - N.bre de comités de gestion de forêts communautaires - N.bre de villages par forêts communautaires et par provinces. - N.bre et type de règlement de gestion de la faune par province 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Textes régissant la gestion des forêts communautaires à vocation gestion de la faune - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 -100 unités familiales ou communautaires de production de miel sont installées.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unité de production du miel par province. - N.bre de producteurs bénéficiaires/trices par province et genre - N.bre d'OPA impliqués - Rendement par unité de production - Accroissement de la production nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - 100 unités familiales ou communautaires de production de champignons sont installés.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unité de production de champignons par province. - N.bre de producteurs/trices bénéficiaires par province et genre - N.bre d'OPA impliqués - Rendement par unité de production - Accroissement de la production nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - 40 hangars de reproduction de ver à palmier sont installés.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unité de production de ver à palmier par province. - N.bre de producteurs bénéficiaires/trices par province et genre - Rendement par unité de production - Accroissement de la production nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 6 - 5 unités pilote d'élevage du potamochère sont installés et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'unité pilote d'élevage de potamochères par province. - N.bre de producteurs bénéficiaires/trices par province et genre - Rendement par unité de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 3.3. «Développement de l'agroforesterie villageoise : promotion d'arbres fruitiers et forestiers »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - 100 ha de forêts communautaires de démonstration ont appliqué l'agroforesterie dans leur système de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie (ha) de forêts communautaires appliquant l'agroforesterie par province. - Quantités et type d'espèces végétales utilisées en agroforesterie par province - N.bre d'OPA impliqués - N.bre de comités de gestion de forêts communautaires appliquant l'agroforesterie - N.bre de villages par forêt communautaire et par province. - N.bre de producteurs sensibilisés sur l'adoption de l'agroforesterie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la stratégie du des produits forestiers, non ligneux y compris la faune A PRECISER !!! - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - 30 pépinières de multiplication d' <i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et 10 pépinières de multiplication de <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu) sont installées	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de pépinières par province utilisant le marcottage et le greffage pour la domestication d'<i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et de <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu). - N.bre de plants d'<i>Irvingia gabonensis</i> (andok) et de <i>Gnetum africanum</i> (Nkumu), produites et distribuées par provinces. - N.bre d'OPA impliqués - N.bre de pépiniéristes formées par province sur le marcottage et le greffage - % de femmes pépiniéristes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Au moins 1.100 vergers d'1 ha améliorés en milieu périurbain et en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie (ha) plantée avec des arbres fruitiers par province et espèces. - N.bre de producteurs/trices bénéficiaires par province et genre - Rendement par unité de production - Accroissement de la production nationale de fruits 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Au moins 27 pépinières d'arbres fruitiers de villages sont opérationnelles et gérées	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de pépinières d'espèces fruitières installées par province. - N.bre d'arbres fruitiers produits et distribués par provinces. - N.bre d'OPA impliqués - N.bre de pépiniéristes formées par province - % de femmes pépiniéristes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'Economie forestières - Rapports du Ministère en charge de l'Agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

AXE 4 . « RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS : STRUCTURES D'APPUI ET PRODUCTEURS »			
COMPOSANTE 4.1. « Renforcement des dispositifs institutionnels en appui aux organisations paysannes			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Un cadre politique et institutionnel favorisant l'émergence et la promotion des OPA ainsi que l'élaboration de son plan directeur est défini.	- N.bre des OP existantes au début et n.bre des OPA à la fin du programme régulièrement reconnues.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Recensement des OPA - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes. - Validation de la Stratégie Nationale sur la micro finance. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Les lois et les textes relatifs à la réglementation et au fonctionnement des organisations professionnelles paysannes sont révisés.	- N.bre des cadres formés sur la définition de cadres juridiques et de réglementation des OPA - N.bre et contenus des Lois et textes relatifs à la réglementation des OP.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Textes législatifs élaborés - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Des outils méthodologiques sont élaborés et appropriés à l'accompagnement des OPA dans leur processus de constitution et de gestion de leur organisation professionnelle.	- N.bre des modules de formation des cadres pour l'accompagnement des OPA - N.bre des cadres formés	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 - Un programme d'ateliers nationaux et régionaux de formation de formateurs destinés aux agents des institutions gouvernementales et non gouvernementales (ONG, structures faitières, projets) impliqués dans des actions d'encadrement des OPA est mis en place.	- N.bre d'ateliers nationaux et régionaux de formation de formateurs - N.bre d'agents des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliqués et formé dans les actions d'encadrement des OPA.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 5 - Une politique nationale en matière de réglementation et d'aide au financement agricole rural est définie.	- Contenu de la politique nationale en matière de réglementation et d'aide au financement agricole rural	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Textes législatifs élaborés - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 6 - Une base de données informatisées sur les organisations professionnelles paysannes est établie et le personnel formé à leur exploitation et à leur gestion.	- Système de collecte et traitement des données. - N.bre de cadres formés aux traitements de données	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 7 - Les modalités d'appui à la mise en place d'un système pour le financement de l'agriculture et du monde rural, sont définies.	- Système pour le financement de l'agriculture et du monde rural élaboré.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 4.2. « Renforcement des capacités des Organisations paysannes et des producteurs »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Des études sont réalisées sur les filières de rentes (agriculture, petits élevages) susceptibles de constituer des créneaux porteurs pour les communautés désireuses de s'investir dans la constitution d'OPA.	- N.bre d'études de filière réalisées	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des études - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	- Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Les modèles types d'organisations professionnelles sont définis tenant compte des différents cas identifiés lors de l'étude sur l'état des lieux des OPA ainsi que des besoins et capacités des communautés rurales.	- N.bre et typologie des OPA. - N.bre des OPA par province et genre - % des femmes dans les OPA	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Recensement sur le OPA - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 3 - Les modules de formation et outils pédagogiques sont élaborés et appropriés aux différents types d'OPA.	- N.bre des modules et outils de formation élaborés par type de OPA	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 4 – Des programmes et ateliers de formation nationaux et provinciaux sont mise en œuvre et destinés au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des OPA déjà constituées et aux communautés rurales désireuses de s'y investir.	- N.bre d'ateliers nationaux et régionaux de formation - N.bre des participants aux ateliers de formation par province et genre - % des femmes formées	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 5 - Les structures faitières sont renforcées dans leurs capacités en matière d'organisation et de gestion de la commercialisation des produits agricoles des OPA.	- N.bre des OPA formés en matière d'organisation et de gestion de la commercialisation des produits agricole - N.bre de participants par province et genre - % des femmes formées	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	
Résultat 6 - Les systèmes ou réseaux d'information sur les disponibilités des marchés de produits agricoles sont mis en place.	- Système de collecte et traitement des données sur le marché mis en place.	- Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA	

COMPOSANTE 4.3. « Promotion de la concertation entre la vulgarisation, la recherche et le développement »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Les techniques de communication, vulgarisation, animation et évaluation participative sont maîtrisées par les agents des structures d'appui-conseil (Etat et ONG) de 9 provinces.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'études de filière réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des études - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes, impliqués dans les activités du PNSA sont organisés et formés sur les techniques de gestion et de planification avec l'approche Champs Ecole et participent à la formation « paysan à paysan ».	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre et typologie des OPA. - N.bre des OPA par province et genre - % des femmes dans les OPA - N.bre de paysannes organisé en Champs Ecole Paysan 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Recensement sur le OPA - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Au moins les 80% des OPA dont 50% femmes disposent de référentiels techniques, des guides et des procédures techniques.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'ateliers nationaux et régionaux de formation - N.bre des participants aux ateliers de formation par province et genre - % des femmes formées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 – Un programme de communication est élaboré	<ul style="list-style-type: none"> - Système de communication mis en place - N.bre de radios rurales - N.bre de producteurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

AXE 5 . « VALORISATION DES PRODUCTIONS VEGETALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES : TRANSFORMATION, STOCKAGE, CONSERVATION ET COMMERCIALISATION »			
COMPOSANTE 5.1. « Valorisation des produits d'origine végétale, animale et halieutique par la transformation »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Au moins 520 groupements communautaires ou OPA disposent d'infrastructures et d'équipements pour la transformation du manioc, de l'arachide, du maïs et du riz.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de petites unités de transformation installées et fonctionnelles - Equipements fournis par unité de transformation - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Validation de la Stratégie Nationale de micro finance. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Au moins 27 villages disposent d'aires d'abattages équipées	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'aires d'abattages équipées réalisées - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Aux moins 96 unités pour la production de poulet fumé sont mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de petites unités de production de poulet fumé installées et fonctionnelles - Equipements fournis par unité de transformation - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Aux moins 190 unité de fumage et salage du poisson sont implantés dans les sites de transformation de produits halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de petites unités de transformation du poisson installées et fonctionnelles - Equipements fournis par unité de transformation - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - 240 unités de transformation de l' <i>Irvingia gabonensis</i> (andock) sont installées.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de petites unités de transformation de l'<i>Irvingia gabonensis</i> installées et fonctionnelles - Equipements fournis par unité de transformation - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 6 - Toutes les bénéficières des unités de transformation sont renforcés dans leurs capacités de conduite de l'activité économique.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de séances de formation par typologie et province - N.bre de participants par typologie, province et genre - % de femmes bénéficiaires de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 5.2. « Amélioration du stockage et de la conservation des produits d'origine végétale, animale »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Les systèmes traditionnels de stockage et conservation au niveau familiale sont améliorés et maîtrisés au niveau d'environ 1.000 villages.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre et systèmes traditionnels recensés par province et produit. - N.bre de familles impliquées par province - Typologie d'amélioration apportée - Equipements fournis par système de conservation - % de femmes bénéficiaires et impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Validation de la Stratégie Nationale de micro finance. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Environ 1.000 regroupements de village disposent de magasins communautaires équipés	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de magasins communautaires réalisés et équipés - N.bre de villages impliqués par province. - N.bre de producteurs bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées dans la gestion 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Les 9 chefs lieux des provinces sont dotés chacun d'un magasin de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de magasins provinciaux installés et équipés. - Equipements fournis par magasin - N.bre de bénéficiaires par province et genre - % de femmes bénéficiaires et impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Au moins 1.000 OP ont appris les techniques de gestion de magasins communautaires de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de séances de formation par typologie et province - N.bre de participants par typologie, province et genre - % de femmes bénéficiaires de la formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 5.3. « Promotion et amélioration des circuits de commercialisation »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Environ 1.000 espaces pouvant servir de marchés ruraux sont installés	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre d'espaces pouvant servir de marchés ruraux réalisés et équipés - N.bre de villages impliqués par province - Equipements fournis par marchés - % de femmes bénéficiaires et impliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Validation de la Stratégie Nationale de micro finance. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Un système d'information sur les marchés agricoles est défini, fonctionnel et accessible aux producteurs/trices	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de marchés en réseau - Typologie de produits - N.bre et typologie de communication (radio rurales, presse, etc.) par province. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport du Ministère en charge du commerce - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Environ 450 km de routes et de pistes de desserte sont réhabilités ou réalisés et leur système d'entretien organisé.	<ul style="list-style-type: none"> - Km de routes et de pistes de desserte réhabilités ou réalisés par province - N.bre de comités d'entretien organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport du Ministère chargé des infrastructures routières - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

AXE 6 . « NUTRITION ET ACCES A L'EDUCATION NUTRITIONNELLE POUR TOUS »			
COMPOSANTE 6.1. « Atténuation de l'impact du VIH/SIDA sur la sécurité alimentaire »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - La participation communautaire dans l'appui institutionnelle auprès des ménages affectés et les PVVIH est augmentée de 100%.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de Communautés impliquées - N.bre de ménages appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Mise en place de politiques et stratégies adéquates pour la prise en charge de personnes vivants avec le VIH/SIDA. - Validation de la Stratégie Nationale Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - 50% des communautés des zones les plus affectés du Pays disposent de Plan d'actions communautaires.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de Plans d'actions communautaires élaboré et mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Une nutrition optimale est acquise pour 50% des PVVIH	<ul style="list-style-type: none"> - % des ménages qui ont atteints une nutrition optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - 50% des ménages affectés- PVVIH sous ARV- ont acquit une sécurité alimentaire sur tout l'année et une diversité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - % des ménages qui ont acquis une sécurité alimentaire durant toute l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - Un système de suivi et évaluation des appuis à la sécurité alimentaire pour les communautés affectées pare le VIH/SIDA est mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de Communautés qui ont mise en place un système de suivi et évaluation communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 6.2. « Promotion de l'éducation nutritionnelle et des jardins scolaires »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Les villages des 9 provinces bénéficient d'un programme IEC et d'ateliers sur les comportements et régimes alimentaires saines et équilibrés.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre des séances IEC sur les comportements et régimes alimentaires adéquats. - N.bre de villages concernés - N.bre de participants aux séances IEC par genre (femmes, hommes, jeunes, enfants) - N.bre campagnes de communication et d'information organisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Validation et mise en œuvre de la Stratégie d'alimentation des nourissants et des jeunes enfants. - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - 48 campagnes de sensibilisation sur l'allaitement maternelle.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de campagnes des sensibilisations organisées par province et par an. - N.bre de femmes participantes par province. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 3 - Au moins 2.000 relais communautaires seront formés sur les aspects nutritionnels.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre sessions de formation des relais communautaires - N.bre kit d'outils de vulgarisation pour les agents de terrain (boite à image, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapports du Ministère en charge de la nutrition - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 4 - Environ 50 écoles par an disposent de jardins scolaires.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre de jardins scolaires installés par an et par province - N.bre d'enseignants et encadreurs formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport du Ministère en charge de l'Education - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	
Résultat 5 - Au moins 15.000 élèves sont éduqués à une alimentation équilibrée.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre sessions de formation des élèves - Programmes scolaires te heures dédiées à l'éducation alimentaire - N.bre d'élèves par école, par an et par province - Outils de communication utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Rapport du Ministère en charge de l'Education - Rapport des formateurs - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

COMPOSANTE 6.3. « Promotion de l'hygiène et de la sécurité sanitaire des aliments et de l'eau »			
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Résultat 1 - Environ 200 villages bénéficient d'un programme IEC sur la manipulation des denrées alimentaires et sur les intoxications alimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> - N.bre des séances IEC sur le système de conservation et manipulation des denrées alimentaires - N.bre de villages concernés - N.bre des participants aux séances IEC repartis par genre (femmes, hommes, jeunes, enfants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Ministère en charge de la santé publique et de la Nutrition - Ministère en charge de l'eau - Ministère en charge du commerce - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la politique de développement agricole durable et du Code agricole. - Validation de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre au Gabon et sa prise en compte dans les Politiques et Programmes - Participation active de la société civile et des OP et des bénéficiaires
Résultat 2 - Le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes et fréquence des contrôles de qualité. - Quantité et typologie de matériel didactique et d'information produit par groupe cible 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports du Ministère en charge de l'agriculture - Ministère en charge de la santé publique et de la Nutrition - Ministère en charge de l'eau - Ministère en charge du commerce - Rapports de suivi et évaluation du PNSA 	

ANNEXE 2